

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation
Professionnelle de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

L'ÉDUCATION INCLUSIVE AU PROFIT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

GUIDE POUR LES FAMILLES ET LES ASSOCIATIONS



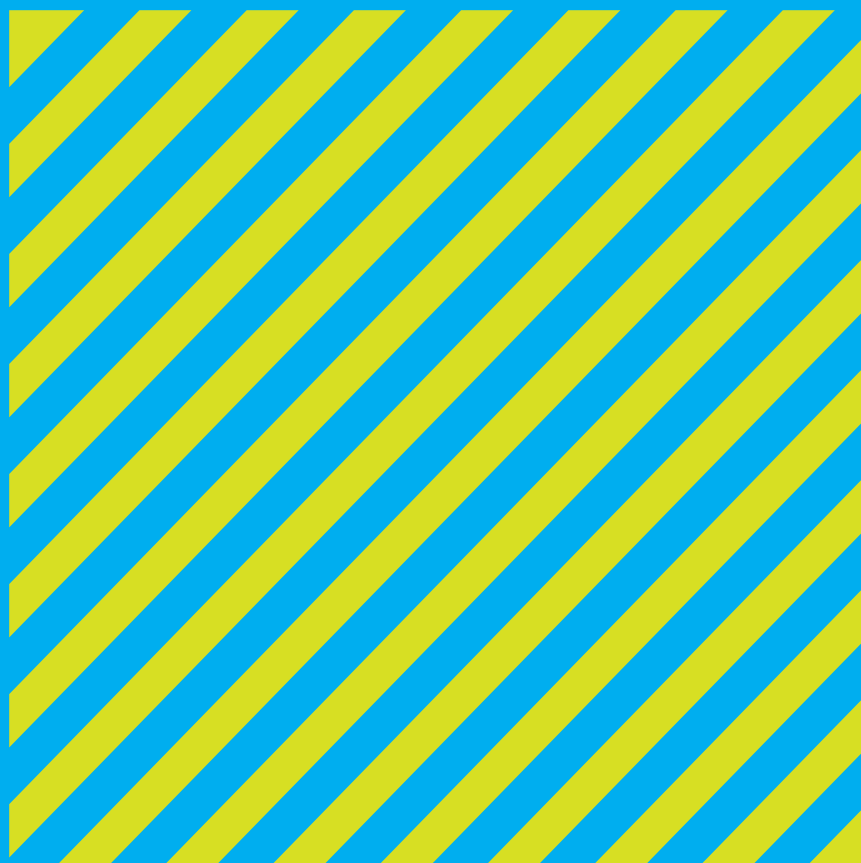
DIRECTION DES CURRICULA
2019



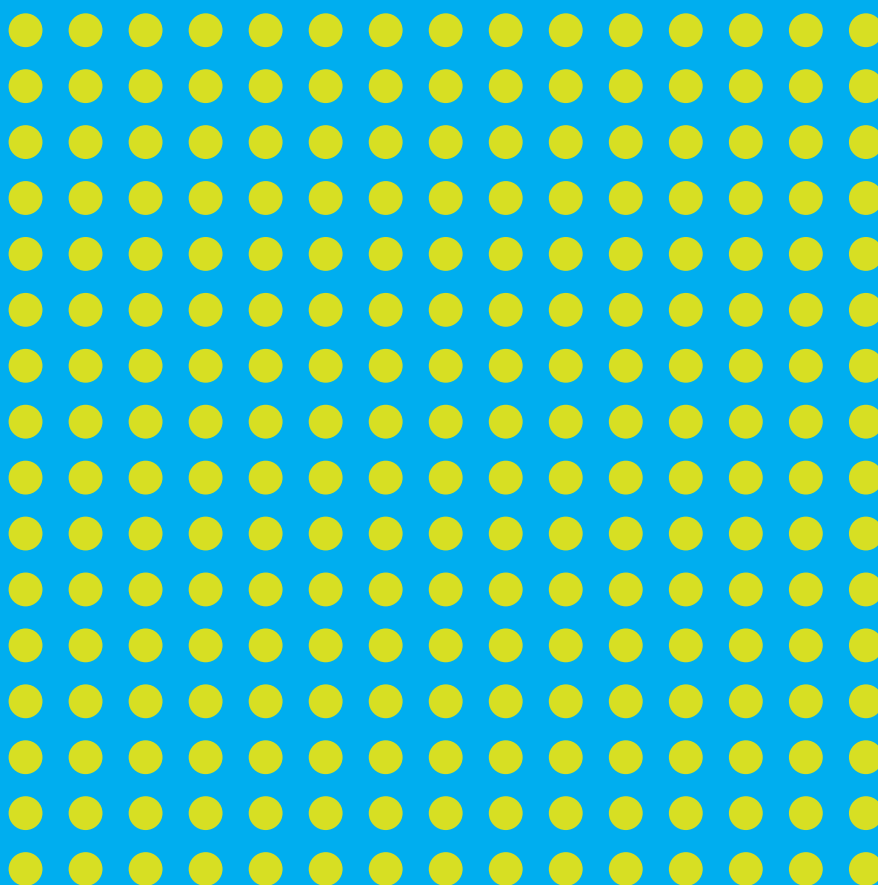
CDE30
ANS
CONVENTION RELATIVE
AUX DROITS DE L'ENFANT

Sommaire

Introduction méthodologique	3
Présentation du guide	4
Section I : les fondements de l'éducation inclusive	8
Présentation	9
Sujet 1 : les obstacles qui entravent la scolarisation de tous les enfants et comment les surmonter	10
Sujet 2 : Qu'est-ce que l'éducation inclusive et quels sont les différents types d'éducation	13
Sujet 3 : Fondements de l'éducation inclusive	15
Sujet 4 : Quelles sont les représentations et les perceptions sociales envers le handicap	18
Sujet 5 : Qu'est-ce que le handicap et quels sont ses types ?	20
Section II : les actions sociales pour changer les représentations et les attitudes sociales envers l'éducation inclusive	28
Présentation	29
Sujet 6 : Comment promouvoir l'importance de la sensibilisation pour une éducation inclusive	30
Sujet 7 : techniques de sensibilisation et de conscientisation	33
Sujet 8 : étapes de sensibilisation pour l'éducation inclusive	37
Sujet 9 : nature de la mobilisation collective autour de l'éducation inclusive	40
Sujet 10 : étapes de la mobilisation collective autour de l'éducation inclusive	42
Sujet 11 : Plaidoyer : concept et justifications	45
Sujet 12 : Plaidoyer : étapes et outils	47
Section III : soutien socioéducatif et accompagnement pour l'éducation inclusive	49
Présentation	50
Sujet 13 : parentalité positive et enfant en situation de handicap	51
Sujet 14 : compétences parentales et éducation inclusive	53
Sujet 15 : comment développer les compétences parentales ?	56
Sujet 16 : nature du projet familial pour l'inclusion	58
Sujet 17 : accompagnement des associations aux familles pour l'éducation inclusive	61
Sujet 18 : redevabilité sociale et contrat avec les établissements scolaires	63
Sujet 19 : rôle de l'association des parents dans la réussite de l'éducation inclusive	65
Section IV : suivi et évaluation des projets de l'éducation inclusive	67
Présentation	68
Sujet 20 : évaluation des associations de leurs projets sur l'éducation inclusive	69
Sujet 21 : rapports d'évaluations parallèles sur le projet d'établissement inclusif	71
Bibliographie	73
Annexe	75



INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE



Présentation du guide

Sujet et importance du guide :

Ce guide porte sur l'éducation inclusive et sur la manière dont les familles d'enfants en situation de handicap, et les associations thématiques intéressées par ces deux domaines contribuent à la mise en place de la philosophie d'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques, y compris les enfants en situation de handicap dans les classes ordinaires avec les autres enfants.

Il s'agit d'un guide concernant un ensemble de questions pouvant faire de ces institutions des acteurs efficaces qui jouent pleinement leur rôle dans la mise en place d'une éducation au changement, visant à concrétiser les droits des enfants qui, au mieux, ont été piégés dans des classes d'intégration scolaire.

Cette éducation au changement ne se limite pas à la modification des connaissances, mais principalement aux tendances, attitudes et pratiques.

Ce guide tire donc son importance de la nécessité d'apporter les changements nécessaires qui établissent de nouvelles valeurs au sein des établissements scolaires, à savoir les valeurs d'équité, d'égalité, de coopération, d'acceptation des différences et de coexistence.

Par conséquent, ses sections et ses axes orienteront le changement, appelleront à la modification des comportements, des attitudes et des tendances, en soulignant que certaines mesures peuvent être prises pour faire en sorte que l'éducation inclusive ne soit pas seulement pour la forme, mais une éducation qui se développe constamment, loin d'être une pratique formelle qui réponde à des contraintes législatives sans esprit.

Ce dynamisme et cette conviction ne peuvent être complets et cohérents que si la famille intervient en tant que partenaire du processus éducatif pour exercer son rôle inclusif, mais également en tant que défenseur des droits de son enfant garantis par la Constitution.

Ce dynamisme ne peut être atteint que si les organisations de la société civile sont présentes en tant que moteur, cadre, mobilisateur, défenseur, promoteur et médiateur entre l'État et la société.

Catégorie visée :

Ce guide s'adresse principalement à deux catégories: les familles d'enfants en situation de handicap et les organisations non gouvernementales thématiques, qui opèrent dans le domaine du handicap. Cependant, les familles des autres enfants, identifiés comme "normaux", peuvent trouver des réponses aux questions qui les préoccupent au sujet de l'inclusion des enfants en situation de handicap avec leurs enfants, et si cela ne nuit pas à leur réussite.

Les enseignants et les responsables de l'éducation peuvent également se familiariser avec son contenu pour se renseigner sur le rôle des deux catégories concernées.

En plus de toutes ces catégories, les organisations non gouvernementales, qui œuvrent dans le domaine des droits de l'homme, tels que le droit à l'enseignement et les droits de l'enfant, peuvent trouver dans ce guide un outil de réflexion ou un cadre propice à la participation à l'éducation inclusive et son intégration parmi les axes de leurs programmes.

Compétences fondamentales visées :

Ce guide vise à développer un ensemble de compétences pouvant être définies comme suit:

Pouvoir défendre et reconnaître le droit à une éducation inclusive en œuvrant pour changer les représentations, les attitudes et les pratiques.

Cette compétence peut être déclinée en un groupe de capacités, comme suit:

- Pour les organisations non gouvernementales :
 - Etre capable de sensibiliser et de mobiliser l'environnement social afin d'accepter et de garantir la réalisation de l'éducation pour l'inclusion en tant que projet communautaire.
 - Etre capable de défendre les droits des enfants en situation de handicap et du reste des personnes ayant d'autres besoins spécifiques, dans le cadre d'une éducation inclusive équitable.
 - Etre capable d'accompagner les familles d'enfants en situation de handicap afin de mener à bien leur projet familial inclusif.
- Pour les familles des enfants en situation de handicap :
 - Etre capable d'élaborer un projet familial qui les aide à intégrer leurs enfants dans des classes ordinaires, à travers la compréhension des fondements de l'éducation inclusive et la maîtrise des techniques d'élaboration d'un projet familial inclusif.
 - Etre capable de coopérer avec l'école de manière positive en contribuant au projet d'établissement, de la responsabiliser et de lui faire des propositions constructives pour promouvoir l'éducation inclusive.

Contenu du guide :

Le guide contient, en plus de cette partie méthodologique, trois autres parties. Chacune d'elles contient un ensemble d'axes. Et chaque axe est constitué de sujets / fiches.

Par ailleurs, si la première section est présente également dans le guide des enseignants et dans celui des chefs d'établissements et expose le concept de l'éducation inclusive, ses fondements, ses approches et les types de handicap, la deuxième section, elle, est réservée essentiellement aux organisations non gouvernementales, et concerne les questions liées à la sensibilisation, à la mobilisation sociale et au plaidoyer pour le succès de l'école inclusive.

Il est vrai que les ONG connaissent parfaitement les techniques et les méthodes d'aborder ce type d'activités, mais ces connaissances ne sont pas aussi profondes chez certaines organisations nouvelles ou non encore expérimentées.

La troisième section concerne les familles et les organisations ; elle intéresse les premières puisqu'elle parle de parentalité positive, de handicap et de la manière de développer les compétences parentales nécessaires pour accompagner l'enfant dans sa scolarisation inclusive, ainsi que de l'élaboration d'un projet familial qui incarne cette parentalité positive. Elle concerne les secondes en raison du rôle qu'elles peuvent jouer dans l'encadrement et l'accompagnement des familles dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur propre projet inclusif.

La quatrième section est réservée au suivi et à l'évaluation. Elle est constituée d'un axe avec deux fiches : la première concerne la manière d'évaluer un projet (cela concerne et les familles et les ONG), la seconde concerne la manière de rédiger un rapport parallèle au rapport du gouvernement sur l'éducation inclusive, et elle est destinée aux ONG et leurs réseaux.

Ce guide contient quelques encadrés qui sont souvent des citations, des idées résumées, des ajouts ou des illustrations.

Le tableau suivant résume la répartition du contenu du guide :

Sections	Axes	Fiches	
Section I : fondements de l'éducation inclusive	Education inclusive : fondements et principes	Obstacles entravant la scolarisation de tous les enfants et comment les surmonter Education inclusive : concept, fondements et approches Piliers de l'éducation inclusive	
	Le handicap et l'éducation inclusive	Quelles sont les représentations et les perceptions sociales sur le handicap Handicap et types de handicap, c'est quoi ?	
Section II : Actions sociales pour changer les représen- tations et les attitudes sociales envers l'éducation inclusive	Sensibilisation pour l'éducation inclusive	Comment convaincre les autres de l'importance de la sensibilisation pour une éducation inclusive ? Techniques de sensibilisation et prise de conscience	
		Etapes de la campagne de sensibilisation sur l'éducation inclusive	
	Mobilisation collective autour de l'éducation inclusive	Nature de sensibilisation collective autour de l'éducation inclusive Etapes de sensibilisation collective autour de l'éducation inclusive	
		Plaidoyer pour l'éduca- tion inclusive	Plaidoyer : concept et justifications Plaidoyer : étapes et instruments
Section III : soutien socioéducatif et accompagnement pour l'éducation inclusive	Parentalité positive et compétences parentales	parentalité positive et enfant en situation de handicap compétences parentales et éducation inclusive comment développer les compétences parentales ?	
		Projet familial et éduca- tion inclusive	nature du projet familial pour l'inclusion accompagnement des associations aux familles pour l'éducation inclusive
			Rôle des associations des parents dans la réussite du projet de l'éducation inclusive
	Section IV : suivi et évaluation des projets de l'éducation inclusive	Evaluation des ONG des projets de l'éducation inclusive	

Comment utiliser ce guide ?

Chaque section du guide commence par une présentation générale qui donne une idée sur le contenu de la section, sa nature et les sujets qu'elle contient. Chaque fiche, elle, contient un sujet bien déterminé appartenant à la thématique de l'axe.

Les fiches de chaque axe sont liées les unes aux autres, ainsi leur utilisation dans cet ordre peut faciliter l'utilisation de ce guide

Une fiche commence par déterminer la nature et l'importance du sujet traité, ensuite elle présente les questions auxquelles elle essaiera de répondre pour réaliser les objectifs escomptés.

Dans la plupart des cas, on a réparti d'une manière intentionnelle les fiches du même axe ou les parties de la même fiche en trois questions méthodologiques : Pourquoi ? Quoi ? Comment ? Qui touchent au besoin, à la connaissance et à la pratique.

Les réponses embrasseront donc les connaissances, les attitudes et les pratiques qui sont l'essence même des représentations que le guide vise à changer chez tous les intervenants puisque l'éducation inclusive est à la base un projet qui prône le changement.



**SECTION I
FONDEMENTS DE
L'ÉDUCATION INCLUSIVE**

Présentation de la section I

Cette section traite de l'éducation inclusive en termes de concept, de philosophie et de fondements, car il est impossible d'accomplir un travail au sein d'une classe inclusive sans une compréhension du sens de cette éducation et de ce qui la distingue des autres types d'éducatons. Les enfants à besoins spécifiques, en particulier les enfants en situation de handicap, ne bénéficient pas depuis longtemps de leur droit à l'école et, si certains ont eu la possibilité d'être scolarisés, ils ne bénéficient pas comme leurs homologues ordinaires de classes considérées comme ordinaires.

Il est vrai que l'expérience des classes d'intégration scolaire (CLIS) a grandement contribué à faciliter l'accès des enfants en situation de handicap à l'école et à les réinsérer dans les classes ordinaires. Cependant, en réservant des classes spéciales à l'école, où sont regroupés plusieurs enfants avec des handicaps différents, cette expérience s'est exposée à moult critiques sur le problème de l'isolement de ces enfants qui les prive d'occasions inestimables, d'une part, d'interagir avec différents groupes d'enfants, et, d'autre part, de tirer profit d'un apprentissage commun avec les autres, par le biais de méthodes adaptées et répondant aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Pour être conscient de ce problème qui a poussé de nombreux engagés dans le domaine du handicap et des enfants à besoins spécifiques à adopter l'éducation inclusive, on a mis l'accent dans cette section sur deux axes :

Le premier axe traite le concept et les fondements de l'éducation inclusive. Il a été consacré à des thèmes qui mettent en évidence:

- les obstacles à la scolarisation de tous les enfants et la raison pour laquelle ils ne bénéficient pas, comme les autres enfants, du droit à l'éducation ;
- la signification de l'éducation inclusive et ce qui la distingue des autres types d'éducatons ;
- les fondements à partir desquels cette éducation part pour former sa vision du processus d'apprentissage, de ses stratégies pédagogiques et des outils qu'elle utilise.

Le deuxième axe traite le sens et les types du handicap. Il a été consacré à deux sujets fondamentaux :

- les représentations et les perceptions sociales sur le handicap ;
- le handicap et les types de déficiences qu'il engendre.

Guide de la famille et des ONG sur l'éducation inclusive	
Section I	fondements de l'éducation inclusive
Axe I	Education inclusive : concept, fondements et approches
Sujet 1	Obstacles entravant la scolarisation de tous les enfants et comment les surmonter

• Nature du sujet

Une analyse des données statistiques concernant les enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école, montre qu'un grand nombre de garçons et de filles n'ont jamais été scolarisés ou ont quitté l'école tôt sans terminer leur scolarité obligatoire. Dans le monde, d'après les statistiques de l'UNESCO pour 2017¹, il a été constaté qu'un enfant sur cinq n'est pas scolarisé, et qu'il y a environ 263 millions d'enfants et d'adolescents en dehors du système d'éducation et de formation. Ce nombre est réparti par cycle d'enseignement : 63 millions de garçons et de filles en âge de fréquenter l'école primaire, 61 millions en âge de fréquenter le collège et 139 millions en âge de fréquenter le lycée.

Au Maroc, malgré les efforts considérables déployés par l'Etat² à travers le Ministère de l'Éducation Nationale et ses partenaires, pour offrir une seconde chance à ceux qui n'ont pas été scolarisés, et lutter contre les déperditions scolaires parmi les élèves risquant de mettre fin à leurs études, le nombre d'enfants non scolarisés et ceux qui ont quitté l'école est estimé à environ 1 million de garçons et de filles³ répartis selon les cycles comme suit : 430 000 en âge de fréquenter le préscolaire, 68 000 en âge de fréquenter le primaire et 400 000 en âge de fréquenter le collège.

Ces statistiques soulèvent de nombreuses questions sur la garantie du droit à l'éducation pour tous et sur l'incapacité des systèmes éducatifs du monde entier à scolariser différents groupes d'enfants, quelles que soient leurs spécificités, leur situation et leurs possibilités d'apprentissage. Ceci nous emmène à évoquer les obstacles à l'éducation. Ces obstacles obligent chaque intervenant dans le domaine de l'éducation à adopter des mesures concrètes facilitant l'accès à l'école des différentes catégories d'enfants non scolarisés.

• Objectifs du sujet

- Définir les catégories d'enfants et d'adolescents confrontés à des obstacles les privant de leur droit à l'éducation ;
- Identifier les barrières qui bloquent la scolarisation de tous les groupes d'enfants et d'adolescents et leurs caractéristiques;
- Identifier le rôle des acteurs de l'éducation pour surmonter les obstacles à la scolarisation.

Questions clés

- Quelles catégories d'enfants et d'adolescents sont les plus susceptibles à rencontrer des obstacles les privant de leur droit à l'accès à l'éducation?
- Quels sont ces obstacles de l'éducation et quelle est leur nature?
- Que peuvent faire les enseignants pour surmonter les obstacles qui sont en rapport avec leurs rôles et leurs fonctions?

• Enfants victimes d'obstacles à l'éducation

Tous les enfants qui ne vont pas à l'école sont considérés, pour une raison quelconque, comme des victimes des obstacles à la scolarisation. Pour les différents systèmes éducatifs, les catégories d'enfants suivantes sont concernées:

- Les enfants des rues;
- les enfants de familles démunies;
- les filles (surtout dans les zones rurales);
- les enfants de nomades;
- les enfants orphelins;
- les enfants en situation de handicap ;
- les enfants souffrant de troubles d'apprentissage ;
- les enfants atteints du VIH ;
- les enfants de familles de réfugiées;
- les enfants victimes de catastrophes;
- Les enfants de minorités ethniques.

¹ UNESCO, Institut de statistique de l'UNESCO (UIS), Données pour les objectifs de développement durable, 2017

² À cet égard, les programmes d'éducation non formelle adoptés par le ministère de l'Éducation nationale pour attirer les enfants non scolarisés et déscolarisés et leur donner une seconde chance d'être scolarisés garantissant leurs spécificités et leurs conditions de vie, ainsi que le programme national de réduction des déchets scolaires et de rétention des élèves risquant d'abandonner l'école.

³ UNICEF & CSEFRS, Tous à l'école, Moyen-Orient et Afrique du nord, Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés. Résumé du rapport national sur les enfants non scolarisés, Mars 2015.

- Les enfants en situation de handicap font partie des enfants les plus marginalisés et exclus, dont le droit à une éducation de qualité est souvent méprisé⁴.

• Obstacles à l'éducation

Aussi nombreuses soient-elles, les raisons qui entravent la scolarisation des enfants des catégories susmentionnées sont dues soit à un problème d'accès à l'école ou à l'incapacité de celle-ci à les garder.

Les barrières qui entravent la scolarisation sont classées en trois catégories distinctes :

obstacles liés à l'entourage	<p>Cette catégorie d'obstacles contient tous les facteurs physiques, géographiques et humains (relationnels non encourageants à la scolarisation), principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'éloignement de l'école du lieu de résidence des élèves ; • le manque d'installations sanitaires ; • l'absence d'installations d'accessibilité dans l'établissement pour les enfants souffrant d'un handicap moteur ; • le climat malsain qui règne en général dans l'établissement en termes de relations et de communication ; • l'incapacité de la famille à assurer les frais de scolarité.
Obstacles liés aux tendances	<p>Ils englobent les représentations et les attitudes négatives qui entravent l'encouragement à la scolarisation, principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le manque de confiance des parents envers l'école et la scolarisation ; • Les parents considèrent que le travail des enfants pour aider matériellement la famille est bien meilleur que le temps perdu à l'école ; • la prévalence de pratiques discriminatoires parmi les enfants au sein de l'école ; • la prévalence des préjugés de certains directeurs ; • la reconnaissance de l'incapacité à s'intégrer et à suivre le rythme à cause de l'existence d'une déficience donnée.
Obstacles institutionnels	<p>Ils incluent les lois, les règlements et les procédures pratiques qui ne facilitent pas l'accès à l'école et empêchent la participation de certains groupes d'enfants à ses diverses activités, telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les textes réglementaires en la matière sont incomplets et ne couvrent pas les besoins de tous les groupes d'enfants, et ceux qui sont disponibles sont souvent inappropriés; • le surnombre des élèves dans les classes, qui empêche les enseignants à se préoccuper des cas spécifiques; • Les règlements adoptés lors de la planification des activités éducatives sont généralement institués à partir de la situation des enfants ordinaires qui n'ont aucun problème; • les enseignants manquent de compétences, ce qui les empêche de prendre en compte les besoins individuels de tous les enfants; • L'existence de programmes d'enseignement inadaptés et inappropriés à tous les groupes d'enfants de la classe; • Absence d'évaluation adaptée aux spécificités des enfants en situation de handicap.

⁴ OMS & la Banque Mondiale, in : Rapport mondial sur le handicap, UNESCO, Enjeux, 2011.

• Règles pour prendre en compte avec conviction les différents états des apprenants

Les études psychologiques et pédagogiques contemporaines sur le développement et l'apprentissage des enfants ont conclu à l'existence de principes ou règles de base que tout acteur éducatif doit prendre en considération dans tout travail éducatif visant l'éducation et l'enseignement de l'enfant, principalement :

il existe des différences individuelles dans la nature de la personnalité de tous les enfants, reflétées dans leur style d'apprentissage. Les enfants n'assimilent pas les mêmes connaissances et ne les comprennent pas de la même manière ;

tous les enfants, quelle que soit leur situation, peuvent apprendre si nous partons de leur potentiel réel, si nous tenons en compte leurs besoins essentiels et si on travaille avec eux selon leur propre stratégie mentale;

chaque classe, quel que soit le niveau scolaire, est supposée contenir un mélange hétérogène d'enfants, en termes : de croissance, d'expérience dans la vie, de potentiel intellectuel, affectif et social et de faiblesses ;

chaque enfant, quelle que soit sa vulnérabilité, se développe et évolue pour le mieux, si un environnement stimulant lui est créé et si ses motivations et ses besoins sont pris en compte lors du travail avec lui. En revanche, chaque enfant, quel que soit la richesse de son potentiel, voit ses capacités d'apprentissage réduites et son niveau scolaire diminuer, s'il ne trouve pas durant son parcours scolaire, des directeurs et des enseignants qui l'encouragent et qui le poussent à exploiter son potentiel.

• Mesures pratiques pour attirer les enfants et encourager la scolarisation

Dans ce domaine, il est possible de faire ce qui suit :

élargir son expérience professionnelle dans le domaine du travail avec des groupes d'enfants en situation difficile ou ayant des besoins spécifiques, par le biais de lectures spécifiques et d'autoformation, et assister aux formations organisées sur le sujet par les autorités compétentes ;

recherche dans les textes réglementaires sur ce qui semble constituer une marge spéciale pour la prise en charge des enfants à besoins spécifiques, et le mettre en évidence par la pratique, afin de créer une référence législative qui permette la prise en charge de tous les groupes d'enfants de la classe ;

examiner certaines références et documents ayant une relation avec le sujet, afin de constituer un référentiel pédagogique qui encadre les relations de travail avec les différentes catégories d'enfants scolarisés et contribuera à la mise en place d'un système de relations pédagogiques stimulant l'apprentissage ;

fournir des efforts particuliers et participer à certaines initiatives collectives qui contribuent au développement des expériences professionnelles des intervenants dans le domaine de l'élimination des obstacles à l'école et encourager cette élimination⁵ ;

assurer la coordination avec les différentes parties concernées à l'intérieur et à l'extérieur de l'école pour accorder une attention particulière à tous les groupes d'enfants d'âge scolaire, pour les inciter à s'inscrire à l'école et pour les maintenir dans leurs rangs jusqu'à la fin de la période de scolarité obligatoire ;

communiquer avec l'environnement de l'établissement afin de partager les idées et les initiatives visant le travail conjoint afin de lever les obstacles à la scolarisation et les contraintes qui les nourrissent.

⁵ L'une des initiatives collectives pouvant être adoptées dans ce contexte est : « de l'enfant à l'enfant » pour la mobilisation autour de la scolarisation des enfants.

Guide pour les familles et les ONG sur l'éducation inclusive	
Section 1	Les fondements de l'éducation inclusive
Axe 1	Éducation inclusive : concept, fondements et approches
Sujet 2	Qu'est-ce que l'éducation inclusive et quels sont les différents types d'éducation ?

• Nature du sujet :

On a souvent tendance à considérer, à tort, que les services éducatifs offerts aux enfants sont adaptés à tous ces enfants. Ces services s'inscrivent dans le même schéma éducatif, généralement appelé éducation scolaire, encadré par des réglementations institutionnelles et éducatives bien définies. Alors qu'en réalité, différents types d'éducation peuvent être proposés aux apprenants. La différence entre ces modèles est rarement examinée.

Pour les enfants en situation de handicap, la plupart des littératures pédagogiques parlent de trois approches distinctes ⁶:

- l'approche basée sur la séparation et la discrimination, qui considère que les enfants en situation de handicap doivent être classés en fonction du type de handicap et doivent être placés dans une institution spéciale qui réponde à leurs besoins liés à leur handicap ;
- l'approche intégrative selon laquelle ces enfants devraient être placés dans un établissement d'enseignement ordinaire, dans des classes spéciales ou dans une classe ordinaire en l'absence d'assistance et de soutien appropriés. Et même si le soutien est là, il n'est souvent pas au niveau requis.
- approche inclusive mettant l'accent sur la nécessité de changer les convictions, les politiques et les pratiques en matière d'éducation dans les établissements d'enseignement afin de répondre aux différents besoins individuels de tous les apprenants.

• Objectifs du sujet

Déterminer la signification et les caractéristiques de l'éducation inclusive.

Souligner les différences qui existent entre les divers types d'éducation dont les enfants doivent bénéficier tout au long de leur parcours scolaire.

- Questions clés

Qu'est-ce que l'éducation inclusive dans la littérature pédagogique, et quelles sont les principales caractéristiques qui la distinguent des autres types d'éducatons?

Quels sont les différents types d'éducation scolaire et qu'est-ce qui distingue un modèle d'un autre.

Le concept d'éducation inclusive

Définition de l'UNESCO	L'UNESCO1 définit l'éducation inclusive comme «une éducation fondée sur le droit de tous à une éducation de qualité répondant aux besoins éducatifs fondamentaux, enrichissant la présence d'apprenants et se concentrant spécifiquement sur les groupes vulnérables, en essayant de développer pleinement le potentiel de chaque individu. Ainsi l'objectif final de l'éducation inclusive de qualité est de finir avec toutes les formes de discrimination et de renforcer la cohésion sociale
Définition d'une organisation internationale des personnes handicapées	Handicap International2 définit l'éducation inclusive comme «un système éducatif qui prend en considération, dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage, les besoins spécifiques de tous les enfants et adolescents en situation de marginalisation et de vulnérabilité, y compris les enfants en situation de handicap. Elle vise la suppression de la marginalisation et l'amélioration des conditions d'éducation pour tous «.

Sur la base des deux définitions ci-dessus, il est clair que l'éducation inclusive sert les objectifs de l'éducation pour tous, garantit l'égalité des chances entre les apprenants et favorise l'égalité et l'équité dans l'apprentissage. Par conséquent, elle considère l'établissement scolaire comme un espace pour accueillir tous les enfants sans distinction, et qui leur fournit les conditions nécessaires à leur succès en dépit des problèmes et difficultés rencontrés. Ceci rend finalement ce type d'éducation distinct des autres types.

6 UNICEF, Webinaire 1, Livret technique, Conceptualiser l'éducation inclusive et la contextualiser au sein de la mission de l'UNICEF, 2014, p. 19.

Ci-dessous quelques caractéristiques de l'éducation inclusive :

- elle reconnaît que tous les enfants peuvent apprendre ;
- elle reconnaît et respecte les différences entre les enfants ;
- elle vise à garantir l'égalité des droits ;
- elle permet aux enfants en situation de handicap ou non, d'apprendre ensemble ;
- elle permet aux structures, systèmes et méthodes d'éducation de répondre aux besoins de tous les enfants ;
- elle prend en compte les besoins individuels de tous les enfants ;
- elle fait partie d'une stratégie élargie visant à promouvoir une société inclusive ;
- elle constitue un processus dynamique évoluant de manière continue ;
- elle est nécessaire pour atteindre une éducation de qualité pour tous.

Handicap International & Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (Burkina Faso), Manuel de formation des enseignants en éducation inclusive, 2012, p. 5

Les modèles d'éducation scolaire :

Les spécialistes de l'éducation inclusive évoquent l'existence de quatre types d'éducation distincts, chacun reflétant une philosophie particulière face au phénomène de l'éducation et à ses bénéficiaires. Ces modèles reflètent en réalité le développement enregistré au niveau de la garantie du droit à l'éducation pour tous les enfants et les adolescents.

D'abord l'éducation normale qui n'accordait pas beaucoup d'attention aux enfants en situation de handicap, puis l'éducation spéciale qui accordait une attention particulière à ces enfants dans leur propre espace, ensuite est venue l'éducation intégrée qui leur donne une place dans l'école ordinaire, mais les oblige à s'adapter à son système tel qu'il est au niveau des programmes, méthodes et procédés d'évaluation et enfin l'éducation inclusive, qui a tenté de surmonter les imperfections de l'éducation intégrée et a créé une nouvelle perception des comportements à l'égard des enfants en situation de handicap dans une classe ordinaire.

Le tableau ci-dessous montre les différences entre ces modèles en fonction du type de prise en charge des enfants et des services éducatifs qui leur sont fournis:

Education normale	Education spécifique	Education intégrée	Education inclusive
Enfant normal	Enfant à besoins spécifiques	Enfant à besoins spécifiques (obligé de s'intégrer)	Enfant spécial
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants normaux ; • Programmes scolaires normaux ; • Ecole normale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant spécifiques ; • Programmes spécifiques ; • Centres spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants spéciaux (avec une formation spéciale) ; • Programmes spéciaux à normaux ; • Classes spéciales au sein d'une école normale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les enfants sont différents mais ils apprennent tous ; • Enseignants inclusifs ; • Programmes adaptés et flexibles ; • Ecole inclusive obligée de changer.

Guide pour les familles et les ONG sur l'éducation inclusive	
Section 1	Education inclusive : fondements et principes
Axe 1	Education inclusive: concept, fondements et approches
sujet 3	Piliers de l'éducation inclusive

Présentation du sujet

Ce sujet analyse les fondements et les piliers de l'éducation inclusive. Cette dernière, avant d'être une mesure éducative, constitue une philosophie aux dimensions à la fois culturelle, sociale et psychologique. Il s'agit donc d'un système intellectuel fondé sur des principes élaborés à partir d'une accumulation cognitive et philosophique, elle-même fondée sur des courants sociologiques, relatifs aux droits de l'homme et pédagogiques.

L'identification des fondements sur lesquels est basée l'éducation inclusive aide à définir son concept et à la distinguer du reste des pratiques pédagogiques qui ont centré leurs travaux sur la problématique de l'égalité et de la justice sociale dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage.

Objectifs du sujet

Ce sujet revêt une importance capitale pour ce guide, car il définit la nature et l'identité de l'éducation inclusive et la distingue des autres mesures éducatives mises en œuvre jusqu'ici lors du travail avec des groupes d'enfants à besoins spécifiques.

Le document relatif à ce sujet vise à améliorer la connaissance de la nature de l'éducation pour l'inclusion et à la distinguer des autres formes de prise en charge éducative pour les personnes en situation de handicap, en particulier les enfants. La compréhension de la nature de l'éducation inclusive ne peut être complète par l'introduction de définitions, mais il est impératif de partager les principes et les éléments de cette éducation et les fondements sur lesquels elle a été élaborée.

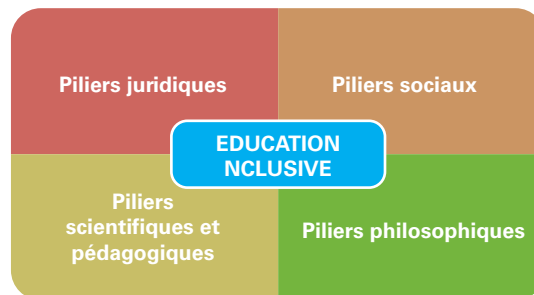
• Questions clés

Ce document tente de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les piliers sur lesquels repose l'éducation inclusive ?
- Quels sont les principes qui constituent la philosophie de l'éducation inclusive ?

Piliers de l'éducation inclusive

L'éducation inclusive repose sur un ensemble de principes et de bases. Quatre piliers de base peuvent être mentionnés :



Chacun de ces piliers est le résultat d'un processus historique d'engagement et de persévérance de diverses parties (organisations de défense des droits de l'homme, organisations internationales, organisation des Nations Unies, organisations de la société civile, scientifiques, hommes politiques et penseurs ...). Par conséquent, l'éducation inclusive a été une réponse au développement des besoins sociaux et sociétaux, au développement intellectuel lié à la philosophie et aux valeurs humaines et, parallèlement, à une accumulation cognitive qui a conduit à de nouvelles perceptions pédagogiques fondées sur de nouvelles représentations de l'apprentissage et de l'éducation.

• Piliers juridiques

Les mouvements humanitaires, les organisations de défense des droits de l'Homme et de la société civile ont contribué à l'adoption de nouvelles approches du droit à la scolarisation, et également à l'adoption de nouvelles approches concernant la philosophie d'inclusion des minorités et des groupes marginalisés, la justice sociale, le rejet de l'exclusion, la diversité, la citoyenneté et la coexistence.

L'éducation inclusive tire ses perceptions de ces slogans et principes qui ont rapidement eu un impact sur la publication des chartes et conventions internationales.

La Charte des droits de l'homme des Nations unies publiée en 1948 stipule dans son article 26 que «toute personne a droit à l'éducation». Le droit à l'éducation inclusive a fait son apparition parmi les vingt-deux règles d'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap, qui ont été établies par les Nations Unies en décembre 1993. L'une de ces règles stipule que : «Les personnes handicapées font partie de la société et ont le droit de rester dans leurs collectivités d'origine. Ils doivent recevoir l'assistance dont ils ont besoin dans le cadre des structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi et de services sociaux.» (Voir annexe)

• Piliers sociaux et économiques

Ces piliers renvoient à un besoin social fondamental: le besoin d'harmonie, d'équilibre et de sécurité, qui sont essentiels au développement. Une société qui vit les conflits et manque de cohésion, quels que soient les différents entre ses membres, ne peut disposer d'outils du progrès. L'éducation inclusive contribue à cette harmonie en aidant les enfants en situation de handicap et les enfants considérés comme «normaux» à accepter la différence et à coexister avec les autres. La citoyenneté qui prône que tout un chacun doit bénéficier des services de la patrie naît de cette relation tissée au sein de la classe à l'école et des interactions positives que l'acteur éducatif entretient lorsqu'il gère les projets éducatifs individuels avec un esprit de coopération.

Ce sentiment, qui repose sur de simples relations entre enfants, et parfois entre parents des enfants en situation de handicap et des autres parents, confère à la société une immunité contre les préjugés et les fausses représentations, ce qui la protège de l'extrémisme, de la discrimination et de l'agressivité.

La présence d'enfants ayant des besoins spécifiques dans les classes ordinaires est une éducation à la citoyenneté et à la vie en société avec des personnes différentes, et avec les mêmes droits. Cela prépare leur maturité, leurs attitudes et pratiques lorsqu'ils assumeront des responsabilités et un leadership, où ils seront moins stigmatisants, moins marginalisants, plus ouverts à l'inclusion.

Sur le plan économique, des études ont montré que l'éducation inclusive coûte moins cher. Enseigner à tous les enfants dans des classes ordinaires permet d'éviter les coûts d'aménagement de classes, écoles et centres spécialisés. Une étude réalisée au Canada a montré que l'absence d'enfants en situation de handicap au travail, par exemple, pourrait coûter à l'économie une perte pouvant atteindre 7,7% du produit intérieur brut.

• Piliers philosophiques

La jouissance des enfants de leur droit à la scolarisation dans des espaces normaux, sans distinction ni stigmatisation, est une question morale qui reflète le respect des valeurs nobles de l'humanité, y compris l'appréciation des personnes et de leurs potentiels, quelle que soit leur valeur.

L'éducation inclusive est également basée sur l'égalité, qui est l'une des valeurs morales et philosophiques fondamentales, sur la coopération, sur la coexistence et enfin sur l'équité.

L'éducation inclusive reste une philosophie qui croit en l'importance de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination: elle valorise le potentiel et les capacités des personnes ayant des besoins spécifiques, plutôt que leurs handicaps. C'est une philosophie positive qui encourage le développement, incite à l'effort et procure la confiance en soi.

• Piliers scientifiques et pédagogiques

L'une des bases pédagogiques et psychologiques qui constituent le fondement de l'éducation inclusive est de considérer que le succès du processus d'apprentissage n'est pas lié à l'individu, mais à la qualité et à la nature de la médiation éducative. Il n'y a personne qui soit incapable d'apprendre, mais il y a une médiation qui est incapable de trouver les techniques et les méthodes appropriées qui permettent, selon Vigotsky⁷, d'amener l'apprenant à passer d'une zone d'apprentissage acquis à une zone proximale. Et de cette zone, qui se transforme en une zone acquise, vers une troisième supérieure, et ainsi de suite.

Le fait que l'éducation inclusive se base sur le socioconstructivisme se manifeste également par le fait qu'elle confirme que la construction des apprentissages est le résultat d'interactions et de conflits, permettant ainsi aux différences d'être un outil utile pour un meilleur apprentissage.

⁷ <https://arlap.hypotheses.org/9712> ; Consulté le 5/10/2018

• Principes d'éducation inclusive

L'éducation inclusive est basée sur un ensemble de principes, dont certains sont susmentionnés dans le paragraphe : piliers philosophiques.

Parmi ces principes, on peut citer les suivants:

• Principe de l'école pour tous

Un principe qui met l'accent sur le droit de chaque enfant de trouver sa place dans l'école, indépendamment de son identité culturelle, sociale ou de sa santé. L'école doit également accueillir toutes ces diversités de situations et prendre ses distances du rejet et de l'exclusion.

• Le principe du droit à la qualité de l'apprentissage

L'éducation inclusive ne mise pas uniquement sur le droit d'apprentissage des enfants ayant des besoins spécifiques, y compris les enfants en situation de handicap, mais aussi sur le droit à un apprentissage de qualité, qui exige de grands efforts afin de ne pas inscrire ces enfants d'une manière formelle uniquement, mais leur permettre de bénéficier d'une éducation leur garantissant une exploitation maximale de leur potentiel et dans des conditions qui garantissent leur dignité.

• Le principe de l'équité

Ce principe diffère de l'égalité et repose sur la discrimination positive visant à garantir l'égalité des droits et non des circonstances, car si les points de départ sont différents, l'égalité dans les circonstances ne peut que conduire à des résultats différents (persistance de l'inégalité).

• Le principe d'adaptation de l'apprentissage et non d'adaptation de l'apprenant

C'est un principe qui repose sur le fait que l'enfant s'épanouisse à l'école grâce à son projet pédagogique personnel, qui lui permet de se développer selon son propre rythme de compréhension, d'apprentissage et de réussite.

• Le principe de la médiation sociale

Ce principe considère que la qualité de la médiation éducative et sociale est seule garante du développement de l'apprentissage et de la personnalité, c'est ainsi qu'elle constitue dans sa dimension pédagogique (enseignants et éducateurs) ou dans sa dimension sociale (familles, camarades de classe), le principal maillon du succès de l'inclusion.

Vivre ensemble, c'est faire ensemble. Et faire ensemble est essentiel car c'est l'expérience qui nous fait découvrir que vivre ensemble est non seulement essentiel mais également source de plaisir et de créativité. Si nous voulons apprendre certaines choses qui sont au cœur des valeurs telles que la participation, la solidarité et l'esprit de la communauté, sans nous donner la possibilité de les mettre en pratique, c'est artificiel et inutile.

Guide pour les familles et les ONG sur l'éducation inclusive	
Section 1	Éducation inclusive : fondements et principes
Axe 2	Le handicap et les types de handicaps
Sujet 4	Quelles sont les représentations et perceptions sociales à l'égard du handicap ?

Nature du sujet

Les représentations sociales du handicap constituent l'un des obstacles qui peuvent freiner une éducation inclusive réussie dans une société.

C'est pour cela que nous ne pouvons pas parler de mise en œuvre du projet inclusif, sans soulever le problème des représentations et des attitudes envers le handicap et le considérer comme une véritable coercition qu'on devrait changer.

Cette fiche thématique s'intéresse au danger de ces représentations, ainsi que l'importance d'être suffisamment armé de différents moyens dans la quête du changement qui est l'essence même l'éducation inclusive.

Étant donné que les représentations sociales du handicap résultent de la désinformation et des connaissances erronées concernant une personne handicapée, et comme les représentations sont la dynamo des pratiques, il est impératif de les corriger et de faire de même pour les pratiques qui sont des indicateurs de ce changement.

Objectifs du sujet

Le but de ce thème est de définir le concept de représentations et la manière dont elles sont formées par les gens afin de comprendre certains comportements, et en même temps de les changer pour permettre l'émergence de nouvelles représentations et tendances.

Ainsi, les objectifs de ce sujet peuvent être définis comme suit :

- définir le concept de représentation sociale et ses déterminants ;
- reconnaître la nature et les constituants des représentations sociales sur le handicap;
- connaître les implications de ces représentations, y compris leur impact sur l'éducation inclusive.

Questions clés

- Qu'est-ce que l'inclusion sociale ?
- Quelles sont les représentations sociales qui circulent autour du handicap ?
- Quel est l'impact de ces représentations sur les droits des enfants en situation de handicap et sur l'éducation inclusive ?

Le concept de représentations sociales

Les représentations sociales sont une forme de connaissance sociale formée collectivement par les membres d'un même groupe social ou culturel, et partagées pour former un mode de pensée, de jugement et d'interprétation des événements de la réalité quotidienne. Elles déterminent ainsi la relation de ce groupe avec le monde et avec l'autre.

Serge Moscovici, un théoricien des représentations sociales, les définit comme un moyen d'interpréter le monde et de comprendre la réalité quotidienne. C'est une forme de connaissance sociale que l'individu construit pour lui-même d'une manière quelque peu consciente en se basant sur ses expériences passées, ce qu'il vit actuellement et ce qu'il veut vivre dans le futur. En fin de compte, ces représentations orientent ses pratiques et ses comportements et ont donc trois dimensions: information, tendance, champ de représentation.

<p>L'information</p> <p>Ensemble des connaissances sur la question sociale</p>	<p>Attitude</p> <p>C'est la position vis-à-vis du problème social (négative ou positive)</p>	<p>Champ de représentation</p> <p>Il englobe la pratique de représentation avec sa charge émotionnelle et cognitive</p>
--	--	---

Les représentations jouent divers rôles et fonctions, notamment :

- la fonction de connaissance, qui permet l'intégration de nouvelles connaissances dans le cadre d'une pensée ancienne (assimilation et adaptation);

- la fonction d'interprétation et de construction de la réalité, lorsque l'individu ou le groupe interprète les données conformément à la tendance (modification des valeurs, justification, évitement des incohérences cognitives ...);
- La fonction d'orientation des comportements et des pratiques: les représentations jouent un rôle de déterminant de ce qui devrait ou ne devrait pas être fait.

Ainsi, les représentations sociales ne sont pas seulement des données mentales, c'est-à-dire un ensemble d'images mentales sur un sujet social, mais aussi des attitudes sentimentales et des pratiques réelles.

Représentations sociales sur le handicap

Pour expliquer le comportement humain, de nombreuses études dans le domaine de la psychologie sociale ont montré que dans la culture occidentale, on a tendance à prévaloir les caractéristiques de l'individu aux dépens des facteurs externes qui l'entourent. Cela justifie le fait que la plupart des approches qui ont traité le handicap ont suivi cette tendance, en se concentrant sur l'individu plutôt que sur son environnement⁸.

Ainsi, il n'est pas étonnant que l'approche médicale l'emporte dans l'imaginaire social, et que les gens, quand ils parlent d'une personne en situation de handicap, évoquent l'infirmité, la déficience et l'invalidité et non l'incapacité de l'entourage à s'adapter à ses propres besoins ou possibilités.

Cette représentation sociale, qui se justifie par la responsabilité et l'indépendance de l'individu, cache une position idéologique tacite qui se traduit par un manque de crédibilité de responsabilité de l'entourage.

On peut dire aussi que l'image d'une personne en situation de handicap dans l'imaginaire social est le produit d'un processus historique. Ainsi, l'image des personnes handicapées aujourd'hui est le résultat d'une série de mythes, d'événements et de perceptions qui se sont accumulés au fil des siècles (au XVII^e siècle, par exemple, tous ceux qui étaient différents des gens « ordinaires » et rejetés par la société, tels que les malades, les délinquants, les vagabonds et les handicapés. Dans la société musulmane et d'autres sociétés, le handicap a été associé à la colère divine, à la folie, au satanisme et à des erreurs morales liées toujours aux femmes).

De telles images mentales, produites par des conditions et des attitudes sociales anciennes, dominant encore dans de nombreuses sociétés. Elles sont interprétées de manières superstitieuses et étranges dans les sociétés sous-développées⁹ et épousent une tendance négative qui pousse à la prudence, à l'isolement, à la discrimination et à la stigmatisation.

Les effets de ces représentations sur les droits des enfants en situation de handicap et sur l'éducation inclusive

Ces représentations sont fondées sur des connaissances superstitieuses ou, au mieux, sur des informations erronées. Ainsi, sont créées des tendances et des attitudes négatives envers la personne dans une situation de handicap qui varient entre compassion et mépris (représentant le handicap et la déficience) ou l'aversion (représentant le mal), et qui influencent négativement son intégration dans la vie normale (école, emploi, services publics, etc.).

Le rejet et le mépris de la personne en situation de handicap du fait qu'elle est différente, font que la communauté se concentre sur son handicap et non sur ses capacités que l'entourage n'a pu développer, exploiter et investir mais plutôt a tout fait pour masquer et effacer.

Partant de ce constat, les représentations sociales restent l'un des obstacles de l'éducation inclusive pour les enfants ayant des besoins spécifiques, y compris les enfants en situation de handicap, car elles ne permettent pas de prendre en considération ces possibilités et ne permettent donc pas à ces enfants d'apprendre dans les mêmes espaces que les autres enfants considérés comme «normaux»¹⁰.

Par conséquent, comme cela sera souligné à de nombreux endroits dans ce guide, la mise en œuvre complète d'une éducation inclusive est tributaire du changement des représentations de la société, en particulier des éducateurs, des parents, des enseignants, des directeurs et des partenaires de l'école qui, à leur tour, n'échappent pas à ces perceptions sociales. Afin d'agir conformément à la logique de cette éducation, des mesures devraient être prises pour remplacer les représentations et l'idée de l'enfant «handicapé» par l'idée de l'environnement scolaire et familial réhabilitateurs.

8 Isabelle Ville: Identité, représentations sociales et handicap ; in: http://www.moteurline.apf.asso.fr/IMG/pdf/identite_hp_IV_48-52.pdf ; consulté le 6/10/2018

9 Idrissa Diop : Handicap et représentations sociales en Afrique Occidentale, in : <https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2012-2-page-19.htm> ; consulté le 6/10/2018

10 Une étude sur les attitudes des enseignants et du grand public envers les enfants autistes en France en 2011, 1 028 personnes âgées de 18 ans et plus et 325 enseignants a montré que 18% des enseignants et 29% seulement du grand public estimaient que ces enfants pourraient apprendre dans des classes ordinaires. Alors que la plupart d'entre eux ont estimé qu'ils doivent être placés dans des centres privés ou des hôpitaux.

Guide pour les familles et les ONG sur l'éducation inclusive	
Section 1	Éducation inclusive : fondements et principes
Axe 2	Le handicap et les types de handicaps
Sujet 5	Qu'est-ce que le handicap et quels sont les différents types de Déficiences ?

Nature du sujet

Les points de vue sur la nature, les caractéristiques, les manifestations, et l'impact du handicap sur les personnes en situation de handicap, en particulier les enfants, varient le plus souvent. Les définitions du handicap diffèrent selon la référence institutionnelle, scientifique ou éducative adoptées pour les établir.

La définition du handicap est également souvent associée à la nature de l'invalidité, en particulier lorsqu'elle se réfère à l'approche médicale, à la description de la nature de l'invalidité et de ses symptômes, aux déficiences associées ou aux capacités de la personne handicapée à surmonter ses symptômes et à être en mesure de mener ses activités quotidiennes.

La scolarisation de l'enfant en situation de handicap exige de tout acteur éducatif d'avoir une conception scientifique claire sur le handicap. Il doit connaître les différents types de handicaps et leurs déficiences afin de permettre à l'intervenant de fournir les services adaptés à la nature du handicap ainsi que les mesures d'inclusion scolaire appropriées.

• Objectifs du sujet

- Connaître les définitions liées au concept de handicap et déterminer leurs références.
- Connaître les types de handicap et les déficiences relatives et identifier les forces et les faiblesses qui leur sont associées.

• Questions clés

- Quelle est la définition du handicap et quelles sont les références des définitions présentées ?
- Quels sont les types de handicap et quelles sont leurs déficiences ?

Concept de handicap et références de ses définitions

L'enfant peut être reconnu en situation de handicap comme étant un «enfant qui a été exposé à un dysfonctionnement physiologique ou psychologique, ou aux deux, entraînant un handicap fonctionnel ou un handicap ayant affecté son potentiel, ses capacités physiques, sensorielles, mentales, de communication et interactives, et sa pratique normale de ses activités individuelles quotidiennes à l'école»¹¹

On sait qu'il existe plusieurs définitions du handicap et d'une personne en situation de handicap, qui varient et diffèrent en fonction des institutions ou des organismes qui les publient ou en fonction des approches adoptées. Le concept de handicap a été vu sous différents angles selon les chercheurs et les universitaires et selon leurs contextes philosophique, juridique ou socioéducatif. Nous pouvons résumer les définitions et les approches les plus importantes qui ont défini le concept de handicap dans le tableau suivant :

Handicap: Concept – Définitions – Approches			
Définition de l'organisation des nations unies ONU / 2006	Définition en fonction du processus de production du handicap PPH	Classification internationale des postes CIF / 2001	Classification internationale des invalidités CIH / 1980
Le handicap est une incapacité causée par un déséquilibre, une perte, une absence ou une perturbation des organes physiologiques, mentaux ou sensoriels de l'individu qui produit une incapacité fonctionnelle. Les barrières sociales peuvent aggraver les déficiences causées par le handicap.	Le handicap est lié à des causes et à des facteurs qui entraînent une déficience ou un changement partiel ou total d'un membre, ce qui entraîne une déficience physique, sensorielle ou mentale qui se traduit par une faible capacité à effectuer une activité.	Le handicap est causé par des problèmes de santé (maladie ou trouble) qui affectent la structure et les fonctions du corps, limitent l'activité de la personne et réduisent son potentiel de participation à l'environnement social.	Le handicap est une maladie ou un trouble qui entraîne la déficience de certains membres ou de leurs fonctions, produit une impotence fonctionnelle liée à ces membres et limite l'activité de l'individu et ses rôles vis-à-vis de la société.

¹¹ La plupart des composants et du contenu de ces schémas ont été adaptés du cadre référentiel de la scolarisation des enfants en situation de handicap du ministère de l'Éducation nationale. Direction des curricula, juin 2019, avec le soutien de l'UNICEF.

Approche médicale	Approche sociale	Approche liée aux droits de l'Homme
<p>Le handicap est un dysfonctionnement dans les fonctions physique, sensoriel ou mental qui engendre un manque de performances de l'individu. Ce déséquilibre a des causes et des conséquences organiques associées à des facteurs intrinsèques et extrinsèques. Cela nécessite une approche thérapeutique spécialisée</p>	<p>Le handicap n'est pas associé à une personne en situation de handicap mais plutôt à son environnement social, aux obstacles et aux barrières sociales dans les institutions et dans l'environnement social: manque d'accès aux écoles, aux facilitateurs et aux services scolaires et sociaux inclusifs</p>	<p>Cette approche considère l'enfant en situation de handicap en tant que personne souffrant d'un handicap mental et physique et qui est victime des attitudes négatives, des pratiques discriminatoires et le déni de droits fondamentaux tels que le droit à une scolarisation inclusive</p>

Types et caractéristiques des handicaps

Troubles du spectre de l'autisme¹²

Définition	L'organisation mondiale de la santé définit l'autisme comme un trouble du développement qui apparaît dans les premières années de la vie de l'enfant et conduit à un dysfonctionnement de la communication sociale. Ainsi, dès les premières années, un enfant autiste a du mal à répondre aux autres ou à percevoir leurs sentiments, c'est-à-dire avoir de l'empathie pour les autres. Cependant, il peut exprimer des capacités mentales parfois élevées et des aptitudes qui n'existent peut-être pas chez les enfants dits « ordinaires » (capacités visuelles, objectivité et une pensée très logique).
Quelques symptômes	<p>Le spectre de l'autisme est large et varié, cependant, un ensemble de symptômes restent communs entre tous ses aspects, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none">• La perturbation de la communication et non de la capacité linguistique. <p>Un autiste :</p> <ul style="list-style-type: none">• agit comme si les autres n'existaient pas. il ne leur répond que rarement. Il montre un manque d'intérêt pour ce qu'ils veulent• évite les interactions visuelles avec les autres• ne réagit pas aux apparences et aux signes d'émotions• manque d'intérêts envers les jeux de groupe• réagit moins à la douleur mais plus sensible aux stimuli acoustiques ou au toucher• a tendance à tisser des liens avec certaines choses ou certaines personnes et la prédominance de son attachement à elles.
Points forts (ses capacités)	<ul style="list-style-type: none">• Il peut s'entraîner sur certains comportements d'apprentissage.• Il peut s'entraîner sur certaines activités de groupe tel que le jeu.• Il peut facilement développer des processus mentaux complexes.
Ses besoins	<ul style="list-style-type: none">• A besoin d'un endroit spécialement aménagé et préfère avoir un endroit qui lui est propre.• A besoin de libérer ses énergies.• L'autisme peut être brisé en aidant l'enfant à gérer son comportement pour lui permettre de s'intégrer.• A besoin de développer l'estime de soi.

12 Ibid pp

Handicap mental¹³

Définition	Définition de l'Organisation mondiale de la santé : «Un état de l'arrêt de la croissance mentale ou d'une croissance incomplète qui se caractérise en particulier par un déséquilibre des habiletés qui apparaît au cours du cycle de croissance, et affecte le niveau général de l'intelligence, c'est-à-dire les capacités cognitives, linguistiques, motrices et sociales, et peut être accompagné ou pas d'un trouble psychologique ou sensoriel.
Quelques symptômes	<p>Niveau sensori-moteur</p> <p>Lenteur dans le développement des réactions volontaires ; apparition de problèmes au niveau de la vue ; difficulté à avaler des aliments et à produire un langage ; troubles du comportement moteur.</p> <p>* Niveau cognitif et mental</p> <p>Manque du pouvoir cognitif à reconnaître les personnes et les lieux ; difficultés à reconnaître les situations et à distinguer les données ; perturbation de la collecte, du stockage et de la récupération des informations ; difficultés dans la construction du langage (lexique / synthèse).</p> <p>* Niveau émotionnel.</p> <p>Grand potentiel d'inclusion sociale ; réponses émotionnelles fortes ; sensibilité excessive aux comportements négatifs d'autrui.</p>
Points forts (ses capacités)	<p>Évolution au niveau de performances sensori-motrices ;</p> <p>pouvoir de développement au niveau des processus mentaux de base : réception – réactions aux apprentissages – accomplissement de certaines tâches ;</p> <p>développement de nouveaux comportements à travers l'entraînement.</p>
Ses besoins	<p>Perturbations sensorimotrices ;</p> <p>troubles de la communication et d'échanges linguistiques ;</p> <p>difficultés dans la réalisation des opérations mentales complexes.</p>

13 On peut se référer au cadre référentiel pp

Infirmité motrice cérébrale invalidante¹⁴

Définition	L'infirmité motrice cérébrale (IMC) est la paralysie motrice dont l'origine est la paralysie cérébrale, une invalidité qui affecte le mouvement et la position du corps et qui résulte de lésions cérébrales subies avant la naissance, à la naissance ou au cours des cinq premières années de la vie de l'enfant. Le dysfonctionnement pourrait également atteindre les os, les nerfs ou les muscles.
Quelques symptômes	<p>* Niveau sensori-moteur</p> <p>La paralysie peut toucher tous les membres, peut être longitudinale ou inférieure et peut être une paralysie globale ;</p> <p>il peut y avoir des troubles moteurs associés ;</p> <p>perte de capacité à exécuter des fonctions physiques liées au corps et à d'autres activités de la vie.</p> <p>* Niveau cognitif et mental</p> <p>Ce handicap pourrait être associé à certains troubles mentaux ;</p> <p>la paralysie peut affecter l'expression communicative pour produire les sons et la parole ;</p> <p>certaines processus mentaux peuvent être affectés par un manque de développement.</p> <p>* Niveau émotionnel</p> <p>Changements brusques d'humeur ;</p> <p>prédominance des crises de peur et de convulsions dues à un handicap physique ;</p> <p>difficulté de paroles et expressions qui peuvent rendre la communication difficile.</p>
Points forts (Ses capacités)	<p>L'enfant peut utiliser les parties non endommagées de son corps, de ses muscles et de ses mouvements ;</p> <p>l'enfant peut développer ses apprentissages et son acquisition par le biais de moyens d'information et de l'entraînement ;</p> <p>l'enfant peut communiquer de manières innovantes.</p>
Quelques symptômes	<p>L'impact d'une lésion cérébrale sur les capacités motrices de l'enfant et ses aptitudes à produire des comportements ;</p> <p>l'incapacité de communiquer clairement et d'une manière compréhensible ;</p> <p>perturbation et lenteur dans la production de processus mentaux.</p>

¹⁴ Ibid PP :

Le handicap auditif¹⁵

Définition	<p>Déficience auditive</p> <p>Il s'agit des troubles sensoriels auditifs qui empêchent le système auditif de fonctionner ou qui réduisent la capacité de l'individu à entendre différentes voix. La déficience auditive va de la surdité légère ou modérée à la surdité profonde et aiguë. Cette invalidité est causée soit lors de l'accouchement, soit à cause de maladies contagieuses, de l'utilisation de certains médicaments ou de l'exposition à des sons aigus.</p>
Quelques symptômes	<p>Au niveau sensori-moteur.</p> <p>L'atteinte de l'audition est souvent liée au système auditif et phonatoire, en particulier la reconnaissance et la prononciation des sons à la réception ou à l'aide du dispositif auxiliaire.</p> <p>L'enfant malentendant peut réagir aux mots et aux sons entendus autour de lui uniquement, sauf que la capacité auditive peut ne pas répondre à certaines notes audio.</p> <p>Au niveau mental-cognitif.</p> <p>L'enfant malentendant ne souffre d'aucun trouble mental ni d'aucune déficience intellectuelle.</p> <p>Le non apprentissage du langage des symboles et le manque de formation sur certains processus mentaux peuvent avoir un impact négatif.</p> <p>Niveau affectif</p> <p>Prédominance des troubles émotionnels dus à l'incapacité de communiquer et d'échanger.</p> <p>L'enfant risque de s'isoler et de s'enfermer en raison du manque de compréhension de son style, ses demandes et ses désirs.</p>
Points forts	<p>L'enfant voit, observe, comprend les phénomènes de l'apprentissage et peut effectuer des opérations mentales</p> <p>L'enfant peut développer le langage des symboles pour interagir et apprendre.</p> <p>L'enfant peut utiliser les outils informatiques pour améliorer et développer ses apprentissages.</p>
Quelques lacunes	<p>Les déficiences auditives ou la surdité modérée à sévère affectent souvent l'acquisition de connaissances et d'apprentissage ou la production de sons de la parole et la construction de messages linguistiques.</p> <p>Le non apprentissage du langage des symboles peut avoir un impact négatif sur les interactions dans la classe.</p>

¹⁵ Ibid PP :

Le handicap visuel¹⁶

Définition	La déficience visuelle sont troubles associés à la fonction visuelle, souvent liés au degré d'acuité visuelle et au champ visuel. Différents niveaux de déficience visuelle sont souvent distingués : déficience visuelle intermédiaire, déficience visuelle aiguë et profonde, cécité semi-absolue et cécité absolue.
Quelques symptômes	<p>Au niveau sensori-moteur.</p> <p>Présence d'une vision déformée qui gêne la perception des dimensions du lieu et des détails des choses et des personnes, ce qui affecte les types de mouvement et crée des difficultés de mobilité et d'initiative comportementale.</p> <p>Avec une déficience visuelle, on a un faible potentiel de lecture des symboles, des lettres, des chiffres, des écritures et des difficultés à percevoir les couleurs.</p> <p>Au niveau mental-cognitif.</p> <p>Les déficiences visuelles n'ont aucun impact sur les capacités linguistiques et communicatives, ni sur l'utilisation des processus mentaux.</p> <p>Le processus d'apprentissage et d'acquisition est souvent affecté par l'incapacité de contrôler le domaine, les objets et les outils d'apprentissage.</p> <p>Niveau affectif</p> <p>Les relations de handicap émotionnel sont souvent caractérisées par l'harmonie en l'absence de discrimination négative.</p>
Points forts	<p>Forte confiance aux sens de l'audition et du toucher.</p> <p>Le grand succès dans l'utilisation de certaines capacités mentales en tant que pouvoir de la mémoire et pouvoir de conservation et de mémorisation.</p> <p>Grande capacité à bien communiquer et à interagir.</p>
Quelques lacunes	<p>Perturbation dans la gestion des situations d'apprentissage en cas de non maîtrise de la technique braille.</p> <p>L'incapacité d'interagir avec les composants physiques, sociaux, scolaires et de la rue.</p> <p>L'incapacité à saisir les détails des objets, des lieux, des personnes, des événements et des composants de l'espace.</p>

¹⁶ Ibid PP :

Troubles d'apprentissage¹⁷

Définition	<p>Les troubles d'apprentissage sont dus à un handicap ou à un retard dans un ou plusieurs processus mentaux de base, relatif(s) à l'utilisation de la langue orale ou écrite. Tels que la prononciation, la lecture, l'écriture, l'orthographe et le calcul. Cela peut être le résultat d'une perturbation de la pensée, de la compréhension, de la perception, de l'écoute et de la parole, et de la confusion des interprétations adoptées dans les calculs et autres.</p>
Types de troubles d'apprentissage	<p>La dyslexie</p> <p>C'est l'ensemble des troubles aigus et permanents relatifs à l'apprentissage de la langue écrite chez les enfants ayant une intelligence normale</p> <p>Ces troubles se manifestent à travers des erreurs de lecture, d'écriture ainsi que des difficultés d'attention.</p> <p>La dysorthographe</p> <p>Elle est déterminée par des troubles liés à la compréhension ou à l'application des règles d'orthographe dans l'écriture automatique ou orthographique.</p> <p>La dysgraphie</p> <p>Elle est déterminée par les troubles qui apparaissent comme un ralentissement marqué de la production écrite linéaire ou de la formation écrite de lettres et d'exercices écrits.</p> <p>La dyscalculie</p> <p>Elle est liée aux troubles de la capacité de maîtriser les compétences associées aux mathématiques (connaissance et écriture des nombres, effectuation des opérations arithmétiques, résolution de problèmes arithmétiques et géométriques).</p> <p>La dysphasie</p> <p>Tout trouble du développement de la parole et du langage au niveau de la réception, de l'expression, de l'échange et de la transmission d'informations, ou un trouble de la formulation et de la composition.</p> <p>La dyspraxie</p> <p>Trouble non spécifié caractérisé par un manque de contrôle des mouvements sensori-moteurs et des mouvements de la bouche, des jambes et des mains : le manque de coordination des mouvements visuels et cinétiques au niveau du comportement.</p> <p>Hyperactivité avec trouble de la mémoire et perte de concentration et d'attention</p> <p>Ce trouble est caractérisé par une impulsion comportementale fréquente, l'absence de perception centrale du lieu, des choses et des gens, l'incapacité d'écouter les instructions et d'achever des tâches, l'oubli et le non-respect des règles, ainsi que l'activité motrice excessive et aléatoire.</p>
Points forts (capacités)	<p>Les troubles d'apprentissage ne sont pas associés à un retard mental ou un manque de QI, sauf s'ils sont liés à un handicap mental grave ou modéré.</p> <p>L'enfant communique, échange et interagit et se conforme normalement aux règles de l'école et de la classe.</p> <p>L'enfant peut s'intégrer dans les processus d'apprentissage, si l'enseignant.e comprend ses problèmes et ses troubles et l'aide à les comprendre et à les surmonter.</p>



SECTION II
LES ACTIONS SOCIALES POUR
CHANGER LES REPRÉSENTATIONS ET
LES TENDANCES SOCIALES ENVERS
L'ÉDUCATION INCLUSIVE

Introduction

Cette section s'adresse principalement aux petites associations nouvellement créées ou n'ayant pas acquis une expérience suffisante dans le domaine de la sensibilisation et de la mobilisation. Mais les organisations et les associations expérimentées peuvent trouver dans cette partie quelques idées et sujets de réflexion, étant donné qu'ils sont en présence d'une question qui n'a souvent pas été débattue par le passé par de nombreuses ONG, parce que l'approche de l'inclusion est une approche émergente dans notre pays.

Si l'éducation inclusive exige des changements au niveau des connaissances, des représentations, des attitudes sociales ou au niveau des pratiques dans les établissements scolaires, dans les foyers et dans divers institutions, le travail au niveau de la communauté reste nécessaire, car les attitudes et les pratiques ancrées à partir de la désinformation ne sont pas faciles à changer d'une manière automatique.

Il est donc nécessaire d'accompagner ces législations sur l'éducation inclusive d'actions sociales de sensibilisation pour les modifier.

Cette section traite trois actions pouvant être gérées par des organisations non gouvernementales, car elles sont au cœur de leur travail. Ainsi, les fiches de cette section sont divisées en trois axes / sujets: la sensibilisation, la mobilisation sociale et le plaidoyer. Ce sont des procédures qui nécessitent une action sur le terrain afin d'influencer les attitudes, de changer les connaissances et de modifier les pratiques.

La section II est constituée de 7 fiches, dont 3 concernent les campagnes de sensibilisation et prise de conscience (axe 3), les 2 suivantes concernent la mobilisation sociale. Enfin les 2 dernières concernent le plaidoyer (axe 5).

Cette section vise à:

- sensibiliser les familles et divers intervenants dans les établissements d'enseignement à la nature de l'éducation inclusive en tant que droit des enfants ayant des besoins spécifiques;
- développer des outils efficaces pour travailler avec les partenaires dans le domaine de l'éducation inclusive;
- influencer les attitudes et les représentations de la société envers l'acceptation de l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- faire de l'éducation inclusive un projet communautaire;
- inciter les responsables à créer les conditions idoines au succès et la généralisation de l'éducation pour l'inclusion.

La section se compose de fiches qui ne visent pas à traiter toutes les questions liées au sujet, mais à présenter des idées générales pouvant également guider les lectures et les recherches.

Chaque fiche tente de répondre à 3 questions de base:

- quoi? (Nature des concepts et questions soulevées)
- pourquoi? (Justification et importance de la procédure)
- comment? (Suggestion de quelques techniques ou pistes à mettre en œuvre).

Guide pour les familles et les ONG thématiques sur l'éducation inclusive	
Section 2	Actions sociales pour changer les représentations et les attitudes sociales envers l'éducation inclusive
Axe 3	Sensibilisation sur la nature de l'éducation inclusive
Sujet 6	Comment convaincre les autres de l'importance de la sensibilisation pour une éducation inclusive ?

Nature du sujet

Il est important de convaincre les bureaux des associations, leurs membres et les sponsors de leurs activités, de sensibiliser à l'éducation pour l'inclusion, car il est important de noter que tout plan d'action de cette section requiert la pleine participation de tous les acteurs, et nécessite des efforts à long terme et une action systématique associant le travail avec les individus et avec des groupes de personnes.

L'éducation inclusive étant inhabituelle dans nos écoles, des campagnes de sensibilisation et de prise de conscience pour faire connaître sa nature et ses fondements sont essentielles.

Cette prise de conscience est également justifiée par le fait que l'éducation inclusive ne consiste pas uniquement à placer à l'école les enfants ayant des besoins spécifiques sur les mêmes bancs avec d'autres enfants, mais plutôt elle incarne un changement qualitatif dans les tendances, les attitudes et les représentations de la société à l'égard des enfants qui sont, d'une manière ou d'une autre, privés de droit à une scolarisation équivalente avec des techniques adaptées.

Objectifs du sujet

Les associations œuvrant dans le domaine du handicap et celles travaillant sur des enfants ayant des besoins spécifiques doivent :

- être conscientes de l'importance de la sensibilisation des parents, des enseignants et des élèves afin de modifier leurs attitudes et leurs représentations concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap.
- Connaître la nature et les spécificités de ces campagnes.
- Connaître la manière de les mener.

Questions clés

Cette fiche tente de répondre à trois questions:

- Pourquoi mener des campagnes de sensibilisation sur l'éducation inclusive et quelles sont leurs justifications et leur nécessité?
- Qu'est-ce qui peut distinguer une campagne de sensibilisation et de prise de conscience concernant la nature et des fondements de l'éducation inclusive?
- Comment peut-on mener une campagne de sensibilisation et prise de conscience sur l'éducation inclusive et la scolarisation des enfants en situation de handicap dans les classes normales?

Justification des campagnes de sensibilisation et de prise de conscience

L'éducation inclusive est un nouveau concept et une pratique différente de celle utilisée par les établissements scolaires de notre pays. Cette nouvelle conception pédagogique est en fait une maturité politique et pédagogique et une avancée dans le domaine des droits de l'homme. C'est une transformation qui nécessite la modification des représentations, des attitudes et des tendances qui sont liées non seulement à la capacité des personnes en situation de handicap d'apprendre dans des conditions normales, mais aussi aux principes de non-exclusion, de coexistence et d'égalité.

Ces valeurs, qui constituent les principes de l'éducation pour l'inclusion, ne sont pas assimilées avec le même degré de spontanéité et ne sont pas adoptées par tous les acteurs avec la même aisance. Ce qui nécessite des campagnes de sensibilisation et de prise de conscience afin de les connaître d'abord, de changer ensuite les attitudes et d'adopter enfin les pratiques compatibles.

L'organisation des campagnes de sensibilisation sur l'éducation inclusive par les organisations et les associations thématiques provient principalement de deux facteurs :

- Le premier facteur est que les préjugés sociaux envers les enfants en situation de handicap ont souvent tendance à considérer leur scolarisation comme n'étant ni un droit ni une nécessité. Ces préjugés ne se rencontrent pas seulement dans le grand public, mais également dans de nombreuses familles de ces enfants et dans un large groupe d'enseignants qui considèrent que certaines déficiences ne permettent pas d'apprendre, et encore moins d'être scolarisé dans une classe normale. Ce jugement qui prive cette catégorie d'un de ses droits peut parfois même aller

jusqu'à la priver de sa nature humaine surtout quand il s'agit des enfants en situation de handicap mental, notamment la vie sexuelle.

- Le deuxième facteur est lié au fait que l'éducation inclusive exige l'apprentissage de ces enfants dans des classes ordinaires. Ce qui est inhabituel puisque ces enfants ont jusqu'à présent été, soit exclus de toute éducation ou, au mieux, regroupés dans des classes d'intégration scolaire ou dans des centres médicaux spécialisés. De nombreuses personnes croyaient dur comme fer que l'inclusion de cette catégorie dans les classes ordinaires ne peut pas être bénéfique pour leur apprentissage, car ces classes n'ont pas été créées pour eux et une telle procédure occultera l'apprentissage des autres enfants.

Ces jugements reposent sur le manque de clarté de ces deux facteurs. Donc le manque de connaissances scientifiques sur le potentiel de l'enfant en situation de handicap et sa capacité à apprendre si une médiation ad hoc est disponible pour y parvenir, fait que beaucoup de personnes adoptent des attitudes et des tendances négatives.

Le manque également de connaissances concernant les fondements, les composantes, les principes et les pratiques pédagogiques et didactiques de l'éducation inclusive, a conduit de nombreuses personnes, y compris de nombreux parents et tuteurs de ces mêmes enfants, à ne pas être convaincus de l'utilité de les mettre avec d'autres enfants «normaux».

Une étude menée en France en 2011 a tenté de surveiller les attitudes et les tendances des gens à propos de l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les classes normales. L'étude comprenait 1028 personnes ordinaires âgées de plus de 18 ans, en plus de 325 enseignants. L'étude posait la question suivante : quelle est l'institution la plus adéquate pour la scolarisation de ces enfants ? Les réponses devaient porter sur le choix des institutions. Les résultats sont dans le tableau suivant:

Institutions adéquates pour la scolarisation des enfants en situation de handicap	Grand public	enseignants
Instituts socio-médicaux et centres médicaux éducatifs	62 %	68 %
Classes normales	29	18
Hôpitaux de jour	3	4
Hôpitaux de maladies mentales	0	0
Autres endroits	6	9
Aucune réponse	0	0

Catégories visées par les campagnes de sensibilisation

Parce que l'éducation inclusive nécessite la participation consciente de nombreux acteurs, la sensibilisation et la prise de conscience doivent tous les cibler, car chacun d'entre eux constitue un des maillons interdépendants d'une chaîne.



Les familles doivent prendre conscience du droit de leurs enfants à recevoir non seulement comme les autres enfants une éducation juste et équitable, mais également adaptée à la nature de chacun d'eux. Elles doivent également connaître la nature et les fondements de l'éducation inclusive, la défendre comme approche et œuvrer à modifier les attitudes et les représentations erronées concernant les capacités et les possibilités de leurs enfants et de leurs filles.

Les élèves des classes «normales» ont besoin d'une telle sensibilisation pour accepter leurs pairs, travailler et interagir de manière positive avec eux. Ils doivent accepter les différences et comprendre le principe de la coexistence qui établit les bases de l'éthique, de l'acceptation de l'autre et de l'appréciation de son potentiel.

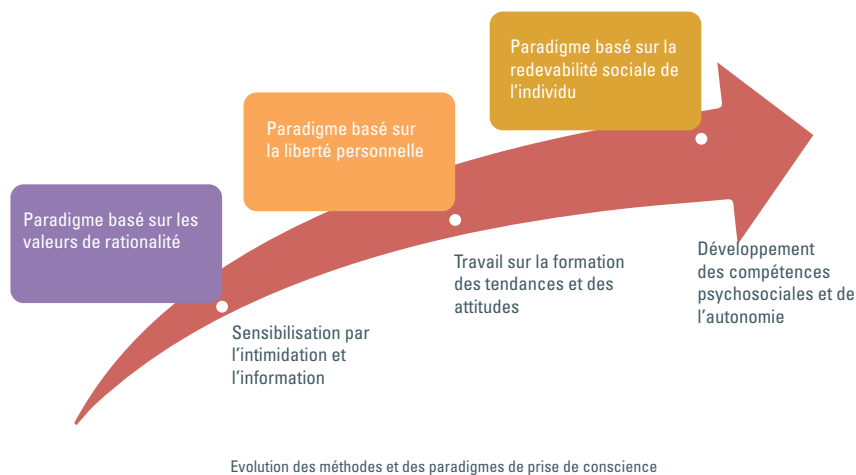
Les parents de ces enfants doivent également bénéficier de la sensibilisation pour aider leurs enfants à acquérir le principe d'acceptation de la différence et de la coexistence, car la famille joue un grand rôle dans leur formation chez l'enfant. Cette inculcation ne peut se faire que par la parole, mais également et principalement par l'action.

Les chefs d'établissement ont besoin, eux, d'une formation en matière d'inclusion scolaire, mais celle-ci peut aussi être améliorée par une sensibilisation et une prise de conscience, en particulier au début de sa mise en place. La même chose peut se faire avec les enseignants, en particulier ceux qui ne peuvent pas se débarrasser des convictions et des représentations établies ou des approches pédagogiques qui vont à l'encontre la philosophie de l'inclusion.

Nature des campagnes de sensibilisation et de prise de conscience sur les spécificités de l'éducation inclusive

- La nature de ces campagnes varie en termes de sujet, discours, techniques et moyens en fonction de la nature des catégories visées. Cependant, malgré ces différences, elles convergent toutes vers un même objectif: soutenir et participer à la réussite du projet d'éducation inclusive.
- Parents d'enfants en situation de handicap: ils doivent être convaincus plus que quiconque du droit de leurs enfants à la scolarisation dans des classes ordinaires. Ils doivent croire à l'importance de cette inclusion et de la capacité de leurs enfants à apprendre, ce qui ne représente pas un luxe, mais une nécessité vitale.

Cette conviction leur permettra d'inscrire leurs enfants à l'école, de les accompagner dans leur scolarisation et de veiller à leur réussite. Par conséquent, la sensibilisation des parents devrait se fonder sur l'information, cibler les représentations et les tendances et promouvoir le développement des compétences parentales. La meilleure façon de se faire pourrait être l'organisation d'ateliers de discussion et d'interaction et aussi la maîtrise des techniques de développement des compétences psychosociales. L'expérience a montré que cette méthode est plus efficace que la méthode consistant à se contenter de donner des informations ou la méthode d'intimidation en soulignant les risques de la non intégration ou encore le travail sur les tendances.



- Pour les autres enfants et leurs parents, les campagnes de sensibilisation peuvent viser principalement la prise de conscience de leur rôle à aider les enfants en situation de handicap et les autres enfants ayant des besoins spécifiques à l'inclusion et à mettre en évidence comment tout le monde y gagne.
- Cette conscientisation peut prendre la forme de conférences et de présentations, mais les expériences de K. Lewin ont montré que la meilleure façon de modifier les attitudes et les sentiments de réceptivité passe par la discussion au sein de petits groupes. C'est la discussion orientée au sein du groupe qui est capable de changer les attitudes et de créer et de consolider de nouvelles valeurs. Par conséquent, les associations sont tenues de ne point se contenter des méthodes basées sur le flot d'informations et sur les leçons de morale car ce sont deux procédés qui ne garantissent pas la consolidation des positions.
- Les enseignants des classes ordinaires et les chefs d'établissement peuvent également être ciblés, même si leur implication réelle dans le processus d'inclusion dépend également d'une formation spéciale dans le domaine de l'éducation pour l'inclusion.

Les campagnes destinées pour ces deux groupes peuvent être principalement axées sur la coopération familiale et la volonté de travailler ensemble pour faciliter la réalisation des objectifs.

Ce processus peut être mené par le biais de rencontres, de réunions et d'ateliers organisés par des associations au cours desquels des idées sont échangées, ce qui permet aux enseignants et aux chefs d'établissement de ne pas penser qu'ils sont seuls à faire face aux obstacles à l'éducation inclusive et ses enjeux.

Guide pour les familles et les ONG thématiques sur l'éducation inclusive	
Section 2	Actions sociales pour changer les représentations et les tendances sociales envers l'éducation inclusive
Axe 3	Sensibilisation sur la nature de l'éducation inclusive
Sujet 7	Techniques de sensibilisation et de conscientisation

Nature du sujet

Le processus de sensibilisation est un processus de communication interactive. Comme dans toute communication, le processus repose sur un ensemble d'éléments (émetteur, récepteur, message, moyens et canaux) et s'effectue selon une certaine méthode dominée par un style.

Cette fiche tentera de donner quelques idées sur deux des éléments les plus importants du problème de la sensibilisation et de la prise de conscience, où seront abordés les moyens et techniques qui peuvent être adoptés dans les campagnes.

Concernant les procédés, la discussion portera principalement sur trois méthodes : la méthode d'audience, la discussion en petits groupes (groupes restreints) et la méthode d'interactions individuelles. L'examen de ces méthodes vise à mettre en évidence leur nature, leur potentiel et leurs limites.

En ce qui concerne les techniques, certaines d'entre elles seront exposées et pourront être utilisées dans de telles campagnes qui viseront à changer de comportements en changeant d'attitudes.

L'importance du sujet

Les campagnes de sensibilisation reposent sur un ensemble de techniques et de méthodes. Ce sont des opérations ciblées et planifiées. Bien plus, elles doivent faire partie d'un plan stratégique intégré. En tant que tel, le choix de la méthode appropriée et de la technique permettant d'atteindre les objectifs est un élément clé de la réussite du processus.

Les campagnes de sensibilisation à l'éducation pour l'inclusion, qu'elles soient publiques, interpersonnelles ou en groupes restreints, constituent un ensemble de liens de communication dans lesquels des contextes cognitifs, émotionnels et psychoculturels sont présents. Il est donc important de prêter attention à tous ces aspects. Comme il est capital d'en faire de même pour la communication humaine, matérielle et technique permettant ensemble d'atteindre les objectifs.

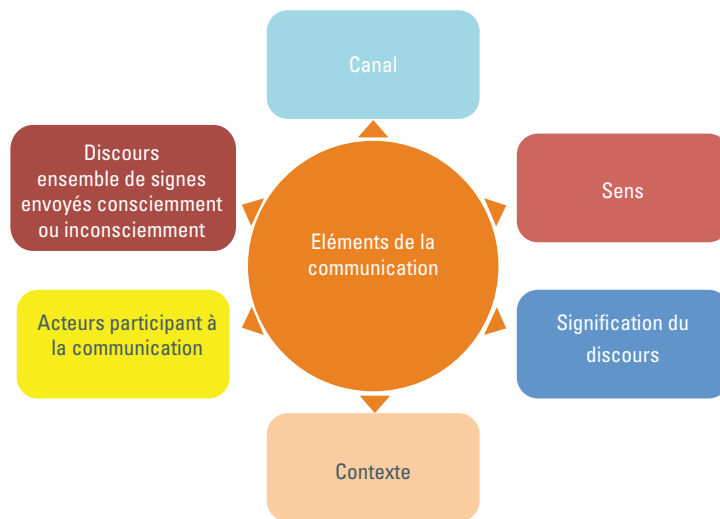
Questions clés

- Qu'est-ce que la sensibilisation et la conscientisation ?
- Quels sont les meilleurs moyens de mener une campagne de sensibilisation en faveur du projet d'éducation inclusive ?
- Quels sont les meilleurs techniques et moyens qui peuvent être utilisés dans ces campagnes pour atteindre leurs objectifs ?

Méthodes de campagne

La méthode de la campagne de sensibilisation n'est pas réduite à sa forme, elle ne doit nullement être réduite à une dimension technique non plus, mais plutôt, une philosophie qui consiste à se représenter le potentiel et le rôle de l'autre, le rôle du communicateur, le contexte et les objectifs du discours et la nature de la relation entre l'émetteur et le récepteur.

Par conséquent, lorsqu'on évoque une campagne de sensibilisation et de prise de conscience dans le domaine de l'éducation inclusive, il est nécessaire de réfléchir aux meilleurs moyens de faciliter la réalisation des objectifs. Penser de cette façon implique nécessairement une constitution d'une image exacte sur la nature des différentes composantes de la communication et des relations.



Méthode d'audience

Cette méthode consiste à s'adresser simultanément à un groupe important de personnes sur un sujet concernant l'éducation inclusive. Le discours peut être de nature humaine, morale, sociale, économique, pédagogique ou englobant toutes ces dimensions.

Cette méthode est basée sur les perceptions suivantes :

- les acteurs qui participent à la communication ne sont pas au courant du sujet de la réunion ou n'ont aucune attitude positive à son égard.
- le but de la communication est de donner des connaissances et des informations, d'influencer les attitudes ou de provoquer un changement de comportement.
- la nature du discours, sa forme et son contenu doivent être soignés au point d'omettre parfois sa compatibilité avec les besoins du public cible.
- l'expéditeur est supposé avoir l'expérience, les connaissances et les compétences nécessaires pour influencer sur le plan cognitif ou émotionnel (on choisit pour cela des spécialistes)
- le canal de communication est principalement un langage verbal ou écrit (brochures, dépliants, spots publicitaires, etc.).
- contexte : salles, programmes de radio ou de télévision, endroits où se trouve le public cible.
- les relations sont basées sur une sorte d'horizontalité et on tolère peu d'interactions.



Méthode d'interactions individuelles



Dans certains cas, la sensibilisation peut être obtenue par le biais de rencontres individuelles, lorsqu'un membre de l'association ou un spécialiste interagit avec une personne ciblée par ce processus (un membre de la famille d'un enfant en situation de handicap, un enfant «normal» ou un membre de sa famille ou un professionnel en éducation).

Cette méthode est basée sur une relation dans laquelle les deux parties échangent les rôles de l'expéditeur et du récepteur. Le feed-back joue un rôle important dans la gestion de la communication.

Une telle méthode est utilisée pour traiter des cas particuliers qui soulèvent des problèmes individuels, notamment l'incapacité des membres de la famille ou de l'un d'entre eux d'assister à des réunions de sensibilisation, ou que la situation de l'enfant impose une manipulation particulière, ou également des difficultés dans la communication normale, ce qui nécessite une réunion séparée.

"Les seules connaissances utiles sont celles qui modifient le comportement de la personne, et il est nécessaire que celle-ci les découvre elle-même et les fasse siennes"

Carl Rogers

Pour réussir de telles réunions, l'association ou son animateur responsable de la sensibilisation devraient évoquer un certain nombre d'éléments, notamment :

- choisir le bon moment et le bon endroit pour communiquer ;
- pratiquer une écoute efficace ;
- apprécier l'autre et respecter son potentiel, quel que soit son niveau ;
- ne pas émettre de jugements de valeur ;
- partir de ce qu'il sait et investir son expérience ;
- exploiter le feed-back pour modifier la communication ;
- prêter attention aux expressions non verbales, à la fois personnelles ou celles de l'allocataire, pour en faire une lecture ;
- choisir quelles discours doivent être communiqués ;
- adapter le discours en fonction de l'âge et du niveau de l'allocataire.

*Étapes de changement de comportement
(modèle de Prochaska)
De l'information au changement de comportement, et du changement de comportement en partenariat
Stade de pré-contemplation
stade de la réflexion sur le comportement et le début de la réflexion sur sa transformation
Préparation au changement:
commencer par dresser un plan de changement de comportement (définition d'objectifs, identification des moyens, etc.)
Stade d'exécution
Stade de consolidation*

Discussion en groupes restreints

Selon cette méthode, il est impossible de modifier correctement les attitudes et les pratiques par le biais de discours publics ou même d'interactions interpersonnelles, car les attitudes et les tendances se forment au sein des groupes, et par conséquent, leur modification est donc plus facile au sein du groupe (la même perception de la méthode de traitement au sein du groupe de Karl Rogers).

Les groupes restreints sont le domaine dans lequel la structure sociale de l'individu est formulée.

K. Lewin, le père de la dynamique des groupes, a estimé que les interactions face à face au sein d'un groupe facilitent les influences sociales. Cela a été démontré par son expérience de changement des habitudes alimentaires des Américains pendant la Seconde Guerre mondiale à la suite d'une pénurie de viande.

L'expérience de Lewin a montré que la méthode de la conférence avait donné très peu de résultats: seules 3% des femmes au foyer avaient changé leurs habitudes alimentaires (cœur, foie, etc.) après avoir assisté à une conférence. Toutefois, ce pourcentage a atteint 32% après une discussion de groupe sur l'importance et l'utilité de la nutrition. Lewin a interprété ce résultat comme un facteur décisionnel devant le groupe. Cette décision oblige l'individu et gèle tous les comportements alternatifs : l'effet de gel.

Les changements dans les attitudes et les pratiques concernant l'inclusion scolaire (être convaincu de la nécessité d'inclure les enfants en situation de handicap dans des classes ordinaires et l'accompagnement de leur scolarité, accepter la différence au sein de la classe et interagir positivement avec un ami de classe en situation de handicap, accepter que ses propres enfants soient placés dans une même classe avec des enfants à besoins spécifiques, les enseignants et les chefs d'établissement doivent être convaincus de l'éducation inclusive...), peuvent-être effectués au sein de groupes restreints, qui seront par la suite un facteur de changement sur une plus grande échelle. Il serait facile pour un individu d'accepter les principes de l'éducation inclusive au sein du groupe, plus qu'il ne le sera s'il était seul ou passif au sein d'un public. Le groupe restreint diminue en effet le sentiment d'hésitation¹⁸.



¹⁸ http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2012/03/20/cercle_44784.htm consulté le 25/9/2018

Guide pour les familles et les ONG thématiques sur l'éducation inclusive	
Section 2	Actions sociales pour changer les représentations et les attitudes sociales envers l'éducation inclusive
Axe 3	Sensibilisation sur la nature de l'éducation inclusive
Sujet 8	Étapes de la campagne de sensibilisation sur l'éducation inclusive

Lors d'une réunion du Bureau d'association, les membres, convaincus de sa nécessité et de son urgence, un point a été mis à l'ordre du jour, il concerne la planification d'une campagne de sensibilisation à l'éducation inclusive.

Au cours de la discussion initiale, une série de questions ont été soulevées:

- Où commencer?
- Comment allons-nous terminer la campagne? Et quand?
- Qui s'occupera de quoi?
- Qu'est-ce qui va suivre et comment allons-nous nous assurer que la campagne a atteint ses objectifs?

Ces questions constituent le cœur de la planification, processus important dans le travail des associations.

Nature et importance du sujet

Cette fiche aborde la question de la planification d'une campagne de sensibilisation aux fondements de l'éducation inclusive. On étalera les différentes étapes de ces campagnes et on analysera les différents procédés engagés au cours de chaque phase.

L'importance d'évoquer les étapes de la campagne de sensibilisation et de prise de conscience des catégories ciblées émane de l'importance et de la planification de l'ingénierie d'intervention sociale. Et puisque promouvoir l'éducation inclusive est à la base promouvoir des connaissances et des savoir-faire pour opérer un changement dans les attitudes et les tendances, l'ingénierie de cette promotion, avec la flexibilité qui s'impose, constitue un des facteurs de réussite.

Le changement des tendances et des attitudes reste très sensible et, par conséquent, l'attention portée à toutes les questions abordées dans le contexte de la campagne et de son fonctionnement est une condition nécessaire pour atteindre les objectifs envisagés.

Étapes de la campagne de sensibilisation

Dans une campagne de sensibilisation, on peut parler de trois phases interdépendantes, à savoir la phase de planification, la phase de gestion et de mise en œuvre et la phase d'évaluation.

Étape de planification

C'est la première étape de l'élaboration d'une feuille de route. Cette étape est une référence pour les deux étapes restantes, car elle pose les jalons et décrit les normes de mise en œuvre et d'évaluation.

La phase de planification doit commencer par une question fondamentale liée au thème de la campagne: que doivent savoir les bénéficiaires sur les caractéristiques de l'éducation inclusive, ses composantes, ses fondements, les conditions de sa pratique ainsi que sur les attitudes et les comportements à adopter?

L'ingénierie d'intervention dans un groupe social quelconque doit invoquer les grandes questions suivantes :

- *Quels sont leurs besoins en matière d'intervention (connaissances, compétences, accompagnement, moyens...?)*
- *Quels sont, par conséquent, les objectifs à atteindre pour répondre à ces besoins?*
- *Quel contenu sera présenté? Par quelle méthode et par quels moyens?*
- *Quels résultats ont été réalisés?*

*«Si on me donnait une heure pour résoudre un problème de ma vie, je donnerais 40 minutes pour étudier ce sujet et 15 minutes pour l'examiner à nouveau et 5 minutes pour le résoudre»
 f Albert Einstein
 1879- 1955*

C'est cette question qui détermine la référence à la prise de conscience, c'est-à-dire le plafond devant être atteint par le groupe cible. En d'autres termes, l'identification des besoins en matière de prise de conscience reste le résultat de la différence entre les connaissances, les attitudes et les pratiques du public visé avant la campagne et ce qu'ils devraient posséder. Cette différence est leur besoin qui devrait être comblée.

Besoin = potentiel du public cible - ce qu'ils devraient avoir comme possibilités

La connaissance de cette différence passe par l'étude de la réalité, qui peut aller d'une étude scientifique sérieuse, à une réflexion analytique basé sur l'expérimentation et la vie un certain moment avec certains individus et parfois sur l'introspection.

Les conclusions comparent ce que devraient-être les connaissances, les tendances et les pratiques pour réussir le projet (volume et qualité des connaissances, degré d'orientation, qualité de la pratique).

La différence enregistrée est traduite en objectifs définis comme des priorités de la campagne.

La définition des objectifs constitue la locomotive du reste des déterminants, à savoir le contenu, la qualité des discours, les outils de persuasion et les formes d'animation à adopter.

A cette préparation cognitive, s'ajoute une préparation matérielle à travers la définition du lieu (salles ou espaces), la préparation des moyens (exposés et interventions, dépliants ou publications, invitations écrites, téléphoniques ou autres), équipements, répartition des tâches (animation, la conduite des débats et sessions, réception, organisation...).

La maïeutique de Socrate ne vise pas à triompher de l'interlocuteur en compensant ses positions par des positions convaincantes.

La méthode socratique est utile pour distinguer une connaissance erronée d'une autre correcte.

L'individu déduit ses propres conclusions en se basant sur une autoréflexion, avec l'aide de la personne persuasive.

L'accès au changement d'attitude est beaucoup plus facile lorsque la personne est convaincue de la nécessité d'un tel changement.

Étape de gestion et de mise en œuvre

Cette étape constitue la phase de la mise en œuvre des tâches et activités planifiées.

La nature de cette étape varie en fonction de la nature de la méthode utilisée (communication avec un large public, interaction interindividuelle, discussion au sein d'un groupe restreint).

- En utilisant l'approche grand public, des conférences et des présentations sont souvent utilisées, et certaines interventions peuvent être suivies par des discussions et questions du public. Dans ce cas, il est conseillé de présenter le sujet, les objectifs de la session et le programme avant l'exposé ou les interventions. Dans ce cas, on peut utiliser la communication verbale ou l'utilisation du rétroprojecteur. On peut également opter pour la présentation de modèles ou de témoignages.
- Dans la prise de conscience à travers l'interaction interindividuelle, que ce soit à travers des réunions ou à travers le porte-à-porte, il faut personnaliser le discours et partir du statut et de la situation de l'allocutaire. Après l'introduction, il est souhaitable de soulever le problème et de le pousser à parler et à exprimer sa position et à extrapoler ses connaissances et ses positions avant de le pousser à réfléchir sur ses convictions et la nécessité de les changer à travers leur mise en question. L'approche générative est le meilleur moyen d'amener une personne à se réviser. Il faut simplement connaître les techniques pour briser ces dures convictions en évitant d'embarrasser l'allocutaire ou générer chez lui une attitude agressive, car le contraire accroîtrait chez lui l'attachement à défendre sa position et à se protéger. La méthode de discussion au sein de groupes restreints nécessite une préparation spéciale qui commence par le choix de l'animateur compétent et d'un rapporteur. Au début, pour briser la glace, on présente les membres du groupe. Ensuite on présente les objectifs et la méthodologie de la réunion. Puis on entame la discussion par une présentation. La discussion est gérée par l'animateur qui gère également le temps, résume les interventions et oriente la discussion vers les objectifs escomptés.



- Un jeu de rôle, étude de cas, analyse et discussion de documents ou prise de paroles sont autant de technique qui peuvent remplacer une réunion classique. On peut également avoir recours à plusieurs moyens et techniques (flp chirt, métaplan...).
- La réunion est clôturée par une présentation des conclusions par l'animateur. Les bénéficiaires peuvent aussi présenter leurs conclusions, qui peuvent être prises comme un engagement devant les membres du groupe, pour adopter les attitudes et les pratiques souhaitées.

Étape d'évaluation

Cette phase n'est pas sans signification. C'est le moment de reconnaître dans quelle mesure les objectifs fixés sont atteints. Plus les objectifs sont clairs, plus les procédures d'évaluation seront simples et efficaces.

L'évaluation peut prendre plusieurs formes, comme elle peut utiliser plusieurs outils différents.

Les évaluations peuvent avoir un caractère de suivi (collecte de données et d'observations pour identifier l'avancement du projet ou de la campagne afin d'intervenir à temps pour corriger ce qui doit être corrigé), et peuvent prendre la forme d'une évaluation intermédiaire ou sommative.

Évaluer dans quelle mesure les objectifs sont atteints, dans le domaine de la prise de conscience de l'éducation inclusive, pose cependant une difficulté concernant la question de savoir s'il y a ou non, évolution dans les attitudes. Car, comment pouvons-nous être sûrs que le public visé a réellement changé de tendances ?

C'est une problématique qui a toujours été soulevée dans le domaine de la psychologie sociale, parce que le sujet des attitudes est l'un des domaines de cette science. Si cela peut être étudié scientifiquement à travers les échelles d'attitudes, l'action collective peut se tourner vers l'observation et la surveillance à travers trois processus :

- Déterminer les attitudes à modifier ;
- Identifier un ensemble de pratiques réflexives pour chacune de ces tendances ;
- Notez dans quelle mesure ces pratiques existent chez l'individu ou les individus ciblés.

Enfin, il convient de noter que l'évaluation se déroule en quatre étapes :

- définition des objectifs de suivi et d'évaluation ;
- planification de la collecte des données ;
- analyse des données ;
- formulation des conclusions.

Supposons que nous voulions organiser une campagne de sensibilisation des parents d'enfants en situation de handicap, afin de contribuer efficacement au succès du projet d'éducation inclusive.

Nous devons d'abord connaître les besoins de ces parents en termes de connaissance de la nature et des principes de cette éducation, du droit de leurs enfants à apprendre dans une classe ordinaire et du fait qu'ils ont une attitude positive à l'égard de leur scolarisation comme étant un droit et une nécessité, et s'engager enfin à les inscrire et à les accompagner pendant leur apprentissage pour réussir.

Dans la réalité, on peut trouver que ces parents connaissent l'importance de l'éducation inclusive et ses fondements. Ils peuvent être convaincus de la nécessité de leur apprentissage, mais doutent de leur capacité à le faire dans une classe ordinaire, et donc ils ne sont pas très chauds pour le faire.

Dans ce cas, le besoin devient les deux derniers points (conviction de la capacité des enfants et de l'enthousiasme à les inscrire et à les suivre). Ceci est ensuite traduit en objectif(s) de la campagne.

Guide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 2	Actions sociales pour changer les représentations vis-à-vis de l'éducation inclusive
Quatrième axe	Mobilisation collective pour l'éducation inclusive
Sujet 9	Nature de la mobilisation collective autour de l'éducation inclusive

Nature et importance du sujet

Ce sujet est lié à l'opération de la mobilisation collective autour de l'éducation inclusive. C'est un processus d'une grande importance pour le développement de politiques et de procédures associées à ce domaine. Si cette éducation est un projet sociétal visant à réaliser les principes de justice, d'égalité et d'acceptation de la différence, la mobilisation de la société qui l'entoure en assurera la durabilité et la pérennité, tout en le développant et l'enrichissant pour répondre aux besoins et aux attentes de la population.

La société civile, en particulier les organisations de défense des droits de l'Homme et les sociétés thématiques travaillant sur le handicap, peut jouer un rôle majeur dans ce développement et peut constituer un outil pour assurer la qualité du projet et le respect des principes d'éducation inclusive, reconnus au niveau international.

Ces organisations et associations, de par leur nature même, peuvent constituer une force de proposition à cet égard. Elles peuvent également jouer un rôle pour que les communautés et la société s'engagent dans le projet à travers leurs contributions et la facilitation de l'application de ses activités.

Le projet d'éducation inclusive est un projet citoyen qui ne devrait pas se limiter à adopter des lois ou des mémorandums ou à produire des outils et des moyens, mais qu'une mobilisation globale de la société devrait suffire à atteindre ses buts et objectifs.

Signification de la mobilisation collective

Il s'agit d'une mesure permanente réunissant un groupe de partenaires ou une population sur une affaire sociale particulière qui constitue un enjeu collectif.

Cette action vise la formulation collective d'une stratégie axée sur l'amélioration de la qualité de la vie. Tous les concernés qui y participent sont des acteurs qui se renforcent mutuellement.

La mobilisation collective traduit le sentiment communautaire en ce sens qu'elle est capable d'apporter des changements au profit d'une cause à laquelle on croit, et ce à partir de trois sentiments de base.

La mobilisation collective est une action commune dans le même temps et avec le langage commun pour une cause clairement définie.

- En tant que spécialiste de ses besoins, de ses aspirations et de ses rêves (elle est propriétaire de l'affaire),
- Ses capacités, aptitudes et compétences lui permettent de réussir dans son cas.
- Elle connaît l'utilité de l'interaction et de l'action de manière collective.

Ainsi, la mobilisation collective est l'unification des ressources et des efforts pour changer ou atteindre un objectif collectif.

La mobilisation collective, processus dynamique évolutif, est en définitive une combinaison d'un moteur et d'une force motrice²².

<p>Moteur</p> <p>Le moteur pose un défi et l'opportunité de bouger. Il peut être une menace pour le milieu ou une conviction forte. Le moteur peut être une occasion d'améliorer une situation tout comme il peut être une crise menaçant la vie de la communauté.</p>	+	<p>Force motrice</p> <p>De nombreuses personnes ou membres d'un groupe agissent et décident d'agir collectivement.</p> <p>Prise de conscience que leur présence collective donne du sens à leur action. Mettre à la disposition de la communauté les capacités, les aptitudes et les compétences de chaque personne.</p>	=	<p>Processus évolutif dynamique</p> <p>Mobilisation</p>
---	---	---	---	---

Ce processus évolutif dynamique vise essentiellement ce qui suit :

- Promouvoir des discours pour changer les représentations erronées (par exemple, l'incapacité des enfants ayant des besoins spéciaux à apprendre, l'inefficacité de leur éducation dans des classes ordinaires, l'incapacité des enfants ordinaires à apprendre en présence des enfants en situation de handicap).
- Inciter la population à soutenir le projet et encourager son efficacité en termes de continuité et de développement (encourager les parents et les enfants en situation de handicap à la scolarisation, encourager les enfants ordinaires et leurs parents à accepter les différences et la coopération, encourager les enseignant.e.s et les administrateur.trices à la réussite du projet)

• La mobilisation collective pour l'éducation inclusive est une affaire collective

L'éducation inclusive concerne toutes les composantes de la société, qui sont appelées à faire réussir le projet. Mais les familles d'enfants ayant des besoins spéciaux ont besoin de plus de succès et, par conséquent, ce sont ces familles, encadrées des associations de défense des droits de l'homme et des associations thématiques qui constituent le noyau dur de ces campagnes.

Plus les familles et les associations travaillant dans le domaine du handicap sont fortes, plus leurs réponses agissantes et leur volonté sont fortes. Ce noyau solide constituera un point central autour duquel d'autres personnes s'intéresseront, directement ou indirectement, au service des principes humains ou d'une philosophie dans la vie.

Il faudrait que la population et les leaders soient

- *regroupés autour du moteur qui est l'affaire de l'éducation inclusive*
- *très motivés pour établir des relations entre eux afin de mener de grandes actions en variant de méthode de travail.*
- *prêts à planifier et à réaliser des activités communes*
- *capables de s'impliquer dans un projet commun*
- *capables d'accepter les différences entre les gens.*

En fin de compte, la mobilisation collective pour l'éducation inclusive est une action visant à assurer qu'un nombre important de la population et des dirigeants (les leaders d'opinion, les penseurs, les politiciens, les économistes et les personnes religieuses ...) s'engagent dans un plaidoyer, l'acceptent et le défendent.

Le succès de la mobilisation collective sur l'éducation inclusive, nécessite

- **Coordination et mise en réseau :** la coordination entre associations et organisations facilite les processus et les campagnes de mobilisation. À ce propos, il est possible de choisir des formes de coordination appropriées, qu'elles soient temporaires ou permanentes, telles que fédérations, réseaux, alliances et comités.
- **Respect de la différence,** les personnes qui forment le noyau dur devraient croire qu'il s'agit d'une affaire de tous et que toutes les opinions, au service de cette cause, sont les bienvenues. Ce respect de la différence et la tentative de la réconcilier est ce qui permet à ce noyau de fonctionner en tant que communauté.
- **Valorisation de la contribution de chacun :** les individus diffèrent par leurs capacités et leurs aptitudes, ainsi que par leur degré d'enthousiasme pour la question. D'où la différence de degré et de qualité des contributions des uns et des autres. De ce fait, il est nécessaire de prendre conscience de cette diversité, d'encourager chaque contribution et de la mettre en valeur, sans sous-estimer aucune initiative en faveur de l'éducation pour l'inclusion. Encourager et accueillir chaque initiative ou contribution et l'intégrer dans le pouvoir cinétique confère à la mobilisation son caractère dynamique et collectif.
- **Éviter tout ce qui peut entraver la communication :** l'esprit de la communauté nécessaire pour défendre la philosophie du projet de l'éducation inclusive et changer les orientations et les pratiques à son propos requiert que tous les acteurs aient accès à l'information sur tous les aspects du projet. Cet accès à l'information et à la communication entre les communautés ne se limite pas à la possession de nouvelles, mais également à la communication, et il est nécessaire de s'éloigner de tout ce qui peut créer de multiples interprétations, préjugés ou sensibilités.
- **Impliquer tous les membres du noyau dur** aux différentes étapes de la mobilisation.
- **Lors de diverses réunions,** il est préférable de poser des questions plutôt que de fournir des réponses et de laisser la décision au groupe de trouver collectivement la réponse appropriée.

Guide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 2	Actions sociales pour changer les représentations et les attitudes vis-à-vis de l'éducation inclusive
Quatrième axe	Mobilisation collective pour l'éducation inclusive
Sujet 10	Étapes de la mobilisation collective autour de l'éducation inclusive

Discussion de cas

Cas à étudier

Une association œuvrant dans le domaine du handicap a lancé un appel à un groupe d'organisations et d'associations similaires les invitant à une réunion pour examiner la possibilité de mener une campagne de mobilisation sociale sur l'éducation inclusive.

Quelques représentants des associations invitées étaient présents et la réunion a duré plus de quatre heures, sans prendre de décision.

Certains ont accusé l'association invitante de vouloir dominer, tandis que d'autres s'interrogeaient encore sur la faisabilité de la réunion et même sur le but de la coordination. D'autres se sont plaints du fait que le débat restait infertile, car l'État fait déjà ce que certains veulent entreprendre, Il n'y a donc pas besoin de gaspiller effort et possibilités. D'autres interventions enfin ont mis en garde contre le fait que ce qu'envisageait cette association n'était pas légal du fait d'être en dehors de la connaissance de l'autorité.

Cette situation pose toute une série de problèmes qui pourraient entraver les efforts des organisations de la société civile pour se mobiliser en faveur d'une éducation inclusive.

Dans de nombreux cas, ces problèmes sont dus à l'incapacité d'ajuster les étapes de la mobilisation et de respecter leurs divers moments en raison du fait que la mobilisation est un processus dynamique évolutif, fondé sur un ensemble de principes et d'éléments mentionnés dans le sujet précédent.

Sauter certains moments ou ne pas respecter les éléments de l'emploi conduit sans aucun doute à l'échec de la réalisation des objectifs souhaités malgré l'existence de bonne intention et de bonne volonté.

La mobilisation réussie repose sur un travail en commun dans les différentes étapes, un consensus sur les décisions et l'adoption collective du moteur, ainsi que sur la non exclusion de toute personne pouvant contribuer à la réalisation du processus.

Il vaut mieux gagner la confiance de tout le monde que de créer des adversaires. Autrement dit, la mobilisation autour de l'éducation inclusive est un moyen d'appeler tout le monde à mettre ses capacités, ses potentiels et ses ressources au service de la cause de cette éducation pour réussir, en modifiant les perceptions, les idées fausses et les attitudes erronées à l'égard des enfants en situation de handicap, de leur potentiel et de leur capacité d'apprendre dans les classes normales, sans avoir aucun effet négatif sur leurs pairs.

Étape de préparation

C'est une des étapes importantes vu qu'elle constitue un préambule au cours duquel les susceptibilités sont écartées, les partenariats établis, les objectifs et les perspectives clarifiés et les règles déontologiques du travail en commun mises en place. En fin de compte, c'est la clarté de la nature du moteur et le renforcement de la confiance, conditions indispensables à une action commune.

Dans le cas présenté ci-dessus, l'expérience manquait d'un ensemble de facteurs déterminants pour bien préparer son succès, et donc des deux paramètres mentionnés, à savoir la clarté de la vision concernant la nature du moteur et le manque de confiance.

Depuis le début, le principe de la coopération fait défaut. L'assemblée était convoquée par une association particulière, alors que l'invitation était censée être faite au nom d'une commission ou d'une coordination. La nécessité de lancer une consultation entre un groupe de parties prenantes (organisations et acteurs liés à la question de l'éducation pour l'inclusion) afin de former un comité de coordination ou un comité préparatoire.

L'étape de préparation doit prendre en considération les points suivants :

- Identification précise de la nature du moteur (cas) et la conviction de la nécessité d'agir.
- Nature de la catégorie visée par la mobilisation en convenant de sa qualité et de sa zone géographique, ce qui aidera à définir les caractéristiques des discours et la qualité et la quantité des moyens à utiliser.
- Nature du noyau dur moteur : faut-il se limiter aux personnes présentes ou étendre le choix à d'autres dont la contribution peut être bénéfique au projet ?
- Identifier les partenariats potentiels (ministère de l'éducation nationale, académies, directions régionales, organisations internationales, partenaires économiques, dirigeants de communautés locales et religieuses, médias, etc.).

Pour réaliser la mobilisation collective autour de l'éducation inclusive, on peut s'appuyer sur un ensemble d'outils dont :

- *publicité sur les chaînes de radio et de télévision, les médias imprimés*
- *et électroniques*
- *réseaux sociaux et sites électroniques*
- *sermons du vendredi*
- *colloques, conférences*
- *activités de la vie scolaire*
- *périodiques et affiches*
- *sessions de formation*
- *...*

Ces identifications permettront par la suite les actions suivantes :

- Préparation de la réunion du noyau dur étendu : accord sur le règlement, projet de plan d'action
- Réunion du noyau dur : validation du programme de la mobilisation à partir des données collectées
- Préparation du budget et du matériel de la mobilisation.
- Demande d'autorisation auprès des autorités.
- Répartition des tâches.
- Etablissement du dispositif de suivi et d'évaluation

Étape de réalisation

- Commencer par mise en œuvre du plan d'action
- Formation des inscrits
- Coordination continue
- Gestion des activités
- Gestion des outils
- Dépassement des contraintes
- Résolution des conflits
- Maîtrise du temps
- Suivi de la réalisation

Comme dans tous les projets, il y a trois étapes essentielles dans chaque mobilisation

- *étape de préparation*
- *étape de réalisation*
- *étape d'évaluation*

Étape d'évaluation

La phase d'évaluation est appropriée pour identifier et examiner les résultats du processus sous tous ses aspects. C'est une étape qui répond à la question de ce qui a été réalisé sur la base des objectifs initialement fixés et des critères qui leur ont été assignés (nombre d'activités, nombre de bénéficiaires, type d'attitudes nouvelles, changements survenus ...). On peut parler de trois types d'évaluation.

- Évaluation continue, réalisée à travers le suivi direct des activités. C'est une évaluation qui permet d'intervenir à temps pour modifier ce qui pourrait s'écarter des objectifs escomptés.
- Évaluation périodique pouvant être effectuée à la fin de chaque étape du projet de mobilisation.

- Évaluation globale/finale, effectuée à la fin de l'ensemble du projet.

Ces diverses évaluations peuvent être basées sur des outils appropriés pouvant se présenter sous l'une des formes suivantes :

- Grille d'observation
- Echelles d'attitudes
- Questionnaires
- Grilles d'impressions
- Réunions de prise de parole
- Ateliers de débat
- Groupes de discussion
-

Les différents résultats obtenus sont analysés et discutés en fonction de critères définis lors de la phase de préparation et des rapports sont établis pour enregistrer les différents résultats.

FGuide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 2	Actions sociales pour changer les représentations et les tendances vis-à-vis de l'éducation inclusive
Cinquième axe	Plaidoyer pour l'éducation inclusive
Sujet 11	Plaidoyer : concept et justifications

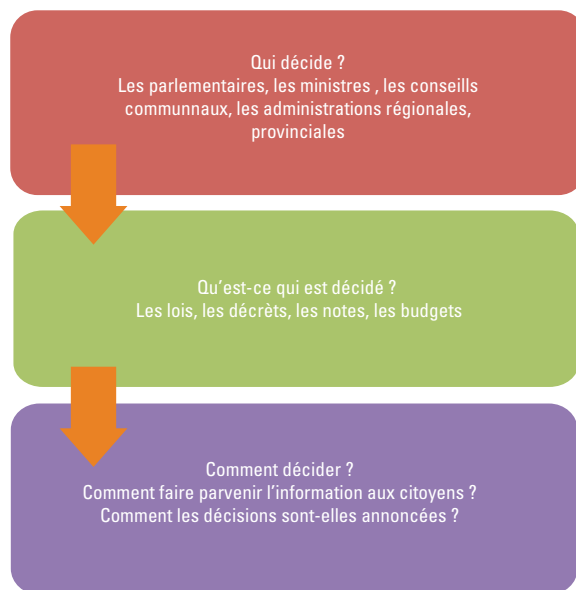
Présentation

Le plaidoyer constitue un facteur essentiel dans l'action de la société civile et des acteurs sociaux pour défendre, établir et renforcer l'éducation inclusive. On peut dire que la sensibilisation et la mobilisation sociales servent le plaidoyer et en ouvrent la voie. Si la sensibilisation concerne principalement ceux qui sont directement impliqués dans cette éducation, la mobilisation doit s'étendre à des groupes qui peuvent être enthousiastes à propos de cette affaire, la soutenir et la développer.

Alors que le plaidoyer reste le point culminant de tout cela en faisant pression sur les décideurs pour qu'ils adoptent des lois et modifient les politiques afin de mettre en œuvre les principes d'éducation inclusive et de fournir les conditions appropriées pour incarner ses constituants et ses principes et la protection des droits des personnes ayant des besoins spéciaux.

Ainsi, nous pouvons constater que le plaidoyer ne peut être fructueux que si les personnes directement impliquées sont convaincues de l'affaire (elles ont été conscientisées et sensibilisées) et que la société se mobilise derrière elles pour les soutenir et faire de la question un fait social et non pas simplement un problème de classe (et c'est le rôle de la mobilisation collective).

Qu'est-ce que le plaidoyer ?



Le plaidoyer est un ensemble d'activités structurées et ciblées conçues pour influencer les politiques et les activités des dirigeants politiques afin d'apporter des changements positifs et durables.

Le plaidoyer nécessite donc une compréhension des relations de pouvoir (qui décide, à quel niveau et qui peut exercer des pressions) afin d'engager et d'influencer les parties au pouvoir en vue de provoquer le changement escompté.

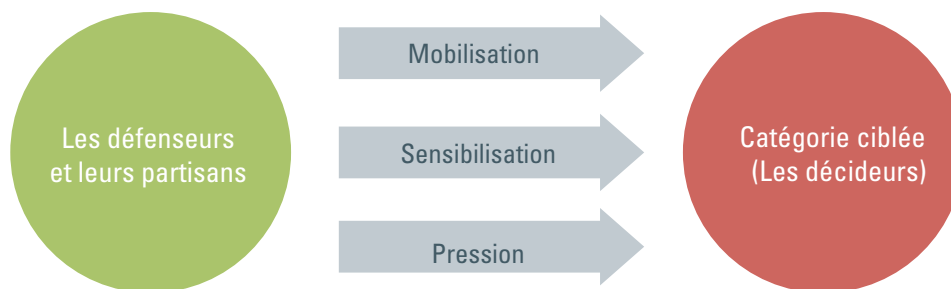
Le plaidoyer est donc un ensemble d'actions destinées aux décideurs dont l'objectif est de soutenir les changements dans les politiques et les programmes¹⁹.

Les défenseurs peuvent être des ONG, des instituts de recherche, des universités ou des groupes de réflexion. Ce plaidoyer se fait par le biais de réunions au plus haut niveau, local, national ou international. On peut également avoir recours à divers moyens, notamment les médias et les pétitions, les correspondances et autres.

Le plaidoyer en faveur de l'éducation inclusive est conforme aux objectifs envisageables par divers partenaires (réseau, fédéral, bloc, coalition ...peut être formulé sous la forme d'une stratégie qui comprend la mobilisation des efforts pour sensibiliser les décideurs au droit des enfants ayant des besoins spéciaux et plus particulièrement les enfants en situation de handicap à une scolarisation normale dans des classes ordinaires avec les autres enfants « normaux ».

¹⁹ Centre international de formation de l'OIT : Module Plaidoyer, sensibilisation et travail en réseau ; Turin, 2010, site web: <http://gender.itcilo.org/cms>, P. 5.

Il s'agit aussi de faire pression sur les décideurs pour mettre en pratique les gains de l'éducation inclusive et les renforcer par la promulgation de lois, de réglementations et pour prendre des décisions administratives et éducatives, allouer des ressources financières et fournir des possibilités et configurations logistiques permettant d'atteindre la qualité d'apprentissage.



Justifications du plaidoyer

Il convient de noter d'abord que le plaidoyer est une composante de l'éducation inclusive en tant que projet communautaire qui promeut l'égalité, l'équité et la justice sociale dans le domaine de la scolarisation. C'est une composante de l'activisme de la société civile qui vient appuyer d'autres utilisations technologiques, pédagogiques et administratives.

Le choix par le ministère de l'approche en matière d'inclusion scolaire devrait s'appuyer sur la vigilance d'acteurs sociaux organisés pour approfondir le projet ainsi que pour le développer et le renforcer. Il ne suffit pas de prendre la décision de suivre la bonne voie ou d'évoluer dans le sens des attentes croissantes de la population à la suite d'une prise de conscience croissante. D'autant que l'adoption de l'éducation inclusive n'est pas seulement liée à des procédures techniques, mais principalement à des tendances, des attitudes et des représentations, dont certaines ne sont pas fermement établies par certains prestataires. Le besoin de plaidoyer est en fait un besoin de soutien social et d'engagement pour développer et transmettre les besoins et les attentes des groupes cibles de ce projet.

Il s'agit d'une mesure importante pour les deux parties (défenseurs et décideurs locaux et nationaux), car elle permet aux premiers d'exprimer leurs besoins et leurs attentes afin de modifier, corriger ou renforcer les principaux cadres du projet et ses contextes juridiques, organisationnels et autres. C'est important pour les décideurs, car cela leur donne la possibilité de savoir ce que l'autre veut, ce qui les implique positivement dans toute décision qui pourrait être prise en conséquence.

Leadership dans le plaidoyer

Le plaidoyer appelle à un plan stratégique intégré qui ne soit pas basé sur le conflit et le désir d'exceller de l'autre, mais sur la philosophie de contribution, de responsabilité, de complémentarité et de coopération. Changer les politiques et les lois n'est pas une tâche aisée, cela nécessite de ce fait beaucoup d'expérience et de connaissance sur le domaine de l'éducation inclusive dans ses dimensions juridiques, pédagogiques, économiques, morales et autres. Le succès du plaidoyer exige que le leadership soit caractérisé par un ensemble de caractéristiques parmi lesquelles

- Conviction de la justice de l'affaire, sa logique, sa nécessité, son adhésion et sa considération comme prioritaire.
- Excellence dans la flexibilité du travail et changement de tactiques lorsque les objectifs ne peuvent être atteints, sans changer de finalité.
- Abnégation et générosité dans l'intérêt de la cause sans calculs subjectifs.
- Ouverture de l'esprit et capacité d'évoquer diverses données et d'explorer des possibilités.
- Réflexion créatrice et pensée critique positive qui permettent de dépasser les faits réels et d'imaginer le changement souhaité dans les politiques et les programmes.
- Endurance psychologique devant les conflits et habileté de les gérer et de trouver des moyens de les résoudre.
- Capacité de négocier en tant que compétence de base permettant de convaincre l'autre en possédant des informations, mais aussi une connaissance de l'acte et une connaissance de l'être.²⁰

Les groupes du plaidoyer peuvent

- aider à définir les meilleures politiques publiques dans le domaine de l'éducation inclusive
- garantir que le gouvernement assume ses responsabilités envers les citoyens.
- exprimer les intérêts des enfants en situation de handicap et de leurs familles.
- mobiliser les citoyens pour qu'ils contribuent au projet afin qu'il devienne un projet communautaire.

FGuide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 2	Actions sociales pour changer les représentations et les attitudes vis-à-vis de l'éducation inclusive
Cinquième axe	Plaidoyer pour l'éducation inclusive
Sujet 12	Plaidoyer : étapes et outils

Nature du sujet

Cette fiche aborde certains des éléments associés au plaidoyer pour une éducation inclusive et des outils pouvant être utilisés à différentes étapes.

La stratégie de plaidoyer est souvent discutée, ce qui signifie qu'elle va au-delà d'un ensemble d'activités sporadiques dans lesquels les rôles et les tâches sont répartis entre les acteurs. C'est un processus complexe et non linéaire dans lequel il existe beaucoup de prise, de réaction, de progression et de régression dans une vision intégrée et coordonnée qui permet à l'autre cible d'être convaincu de ce qui est soulevé et de croire en la faisabilité de ce qui est mentionné, et les efforts deviennent ainsi productifs.

En général, une action stratégique peut être définie comme «l'art et la méthode» qui déterminent les méthodes les plus efficaces à suivre à moyen et long terme, compte tenu du milieu extérieur (contraintes et possibilités) et le potentiel personnel. Une bonne stratégie doit être durable, productive et stimulante.
 Alain Fernandez : La stratégie de l'entreprise en pratique, In : <https://www.piloter.org/strategie/index.htm>
 Consulté le 20/9/2018

Focus Un tableau récapitulatif des composants du plaidoyer					
Approche	Acteurs Organisateurs	Catégorie visée	Objectifs	Stratégie	Évaluation des résultats
Plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> • ONG • Universités • Établissements de recherche 	Établissements publics <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs 	Changements des politiques et des programmes Fourniture des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Concentration sur les décideurs capables d'atteindre les objectifs de plaidoyer • Réunions de haut niveau • Rencontres publiques (colloques, manifestations, marches légales, pétitions) 	Indicateurs de processus de projet Analyse de la presse et réseaux de communication Recherche Sondage d'opinions

Étapes du plaidoyer

Il y a trois phases de base, chacune impliquant une action. Cependant, cette limitation ne doit pas signifier que le processus du plaidoyer est de nature linéaire. La nature de la flexibilité et le principe de la négociation exigent parfois un recul pour réorganiser ou revoir les grandes lignes ou parfois renforcer la position et la mobiliser.

Les plus grands moments de cette stratégie peuvent être identifiés ainsi :

- Définir les principes
- Planifier les activités
- Réaliser et gérer les activités.

• Étape de définition des principes

- Former le leadership avec ce que cette formation exige de coordination entre différentes parties en s'appuyant sur des compétences qui présentent les caractéristiques déjà mentionnées.
- Déterminer la problématique à fond après avoir étudié tous ses aspects, ce qui nécessite le recours à des études ou des recherches ou à leur réalisation. Ce point nécessite également l'utilisation d'expertise provenant de différents aspects du sujet.
- Préparer les réponses possibles à la problématique. Les groupes cibles du plaidoyer ne s'intéressent pas à la problématique mais aux solutions raisonnables qui faciliteront le travail des dirigeants, et les négociations. et lui donneront une position de force dans ces négociations.
- Identifier des partenaires fiables et ceux qui peuvent constituer des outils de pression ou fournir une assistance artistique, technique, matérielle ou morale.
- Identifier le groupe cible qui sont les décideurs impliqués dans la question de l'éducation inclusive et qui peuvent contribuer à l'évolution des lois, des réglementations ou des politiques relatives à ce domaine, y compris la politique financière (ressources approuvés).
- Il est possible de parler d'une catégorie initiale de ceux/celles qui prennent les décisions directement et une catégorie secondaire de ceux/celles qui font pression sur la première catégorie (électeurs, syndicats, partis politiques, médias...)/

La stratégie de communication est un plan intégré d'activités internes et publiques, destiné à rendre compte des objectifs escomptés, des initiatives prises ou à soutenir.

Le plan de communication propose des discours clairs, cohérents et utiles.

Il identifie les parties cibles et les moyens utilisés et ajuste les outils d'évaluation des résultats.

• Étape de définition des principes

- Développer une stratégie de communication qui inclut des objectifs clairs, spécifiquement pour la catégorie visée, les étapes, les ressources disponibles, les discours de base (une telle stratégie peut être un outil de plaidoyer pour une éducation inclusive.)
- Élaborer un plan de travail : activités et mouvements, calendrier, méthodes, moyens (préparation d'un fichier intégré comprenant des données, des statistiques, des comparaisons et des persuasions).
- Budget : étude de coûts, sources budgétaires et plan de gestion financière.
- Ressources humaines : répartition des rôles, sélection des utilisateurs à impliquer, rassemblement de bénévoles ...

Que signifie le discours ?

C'est une expression concise et convaincante se rapportant à la question du plaidoyer qui exprime ce qui doit être réalisé, pourquoi et comment. Le discours ayant pour but d'inciter à l'action, il est nécessaire de faire appel à cette action auprès de la catégorie initiale.

• Étape de réalisation du plan

- Collecter des ressources matérielles (argent, biens matériels tels que des espaces, des équipements, etc).
- Gérer les activités programmées : communications, négociations, réunions, séminaires, déclarations
- Gérer les ressources humaines : motivation, gestion des conflits, harmonie et coordination.
- Assurer le Suivi et l'évaluation : suivi pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Évaluation en collectant et en analysant des données relatives au degré de réalisation des résultats attendus.



SECTION III
LE SOUTIEN SOCIOÉDUCATIF ET
L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE
POUR UNE ÉDUCATION INCLUSIVE

Présentation

Le soutien socioéducatif et l'accompagnement pédagogique pour une parentalité positive

Cette section traite des procédures de soutien et d'accompagnement des familles d'enfants en situation de handicap.

Le soutien socio pédagogique à la parentalité positive couvre un large éventail d'actions et de services basés sur l'accès des parents à un ensemble de ressources, de connaissances et d'informations leur permettant de pratiquer leur rôle de façon positive pour contribuer largement à l'intégration de l'enfant et à son développement. Cependant, ce soutien doit être distingué des services matériels et des équipements pouvant être fournis aux familles afin de répondre à leurs besoins quotidiens et professionnels. Ainsi ce soutien couvre-t-il tout ce qui peut aider les parents à jouer un rôle actif dans l'éducation et l'apprentissage de leurs enfants en situation de handicap, avec la sensibilisation nécessaire.

Avec la conscience nécessaire de ces rôles, la connaissance et la capacité d'exercer et d'être capable d'auto-analyse objective de ces pratiques parentales.

Comme indiqué au début, l'éducation inclusive nécessite parfois des changements fondamentaux dans les représentations, tendances, attitudes et pratiques en matière d'éducation et de communication. Par conséquent, aider les parents et la fratrie à changer certaines de leurs représentations, attitudes et pratiques, en conformité avec les fondements et les principes de l'éducation inclusive est au cœur du soutien socio pédagogique afin d'acquérir de nouvelles compétences pour parvenir à une parentalité positive.

Le soutien socio pédagogique se distingue par :

- *Il s'adresse principalement aux parents*
- *ses activités visent effectivement le bien-être de l'enfant et /ou ses activités visent des parents.*
- *Les programmes cherchent à développer les compétences parentales*

L'éducation inclusive est également un projet complexe dans lequel les contributions de nombreuses parties doivent répondre à leurs exigences et à leurs contrôles et à leur tête les parents qui devraient être suffisamment sensibilisés dans ce domaine pour que leur contribution soit en harmonie avec les autres parties prenantes (enseignant.e.s, administrateurs/trices, spécialistes, etc.).

Cette harmonie et ces contrôles nécessitent de couper avec de fausses représentations, d'adopter de nouvelles attitudes, des pratiques plus positives et d'acquérir des compétences parentales capables de concrétiser le projet d'inclusion de leur enfant dans la vie scolaire normale. De tels changements doivent être fondés sur des activités caractérisées par du tact et des principes andragogiques. Cela sera détaillé dans les fiches suivantes. Toutefois, il est déjà possible d'affirmer que de tels impacts, qui peuvent être encadrés par des organisations, des associations ou des institutions publiques, dans les classes parentales, ou par d'autres moyens, devraient être caractérisés par les éléments suivants :

- Éviter de prêcher et de guider et compter sur la participation des parents.
- Ne pas être contraignant, mais se fier à la conviction des parents, ce qui nécessite une sensibilisation afin de convaincre de l'utilité de ces activités (campagnes de conscientisation et de sensibilisation).
- Éviter la discrimination et se baser sur le respect du potentiel de chaque personne.
- Partir des expériences des parents, de leur potentiel et de leurs connaissances (philosophie de l'andragogie).
- Le domaine de ces activités n'est pas de nature thérapeutique.
- Miser sur le développement des compétences parentales, liées au travail de suivi de l'école de l'enfant au lieu de se concentrer sur les connaissances ou compétences dispersées, ce qui peut permettre une parentalité positive, consciente, adaptative et créative.

FGuide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 3	Soutien socio pédagogique et accompagnement de la famille
Sixième axe	Parentalité positive et compétences parentales
Sujet 13	Parentale positive et l'enfant en situation de handicap

Questions clés

- Qu'est-ce que la parentalité ?
- Quels sont les points de naissance positifs ?
- Qu'est-ce qui affecte la nature de la parentalité ?

Concept de parentalité

Le concept de parentalité est parmi les concepts les plus utilisés ces dernières années. La raison de cette récurrence peut être attribuée à la prise de conscience de l'importance de l'éducation parentale dans une société en continuel changement. Cependant, de nombreuses études (y compris J.P. Pourtois) ont abordé l'impact des transformations du XXe siècle dans le domaine d'éducation familiale qui a perdu, avec l'émergence de l'école contemporaine, son rôle de vecteur du savoir. De même que les transformations du système de valeurs ont fait perdre à l'éducation beaucoup de repères, ce qui a créé une crise dans l'éducation parentale et conduit nombre de familles à abandonner leur rôle ou du moins à être laxistes dans leur rôle de reconnaissance du handicap. Cette triste situation a amené de nombreuses études à s'interroger sur la parentalité dans la nouvelle perspective sociétale, ses rôles et sa capacité à surmonter la crise²³

Mais malgré les critiques occasionnelles de ce relâchement de l'autorité parentale, d'autres études ont souligné, en revanche, l'importance de ce rôle parental en tant que rôles, dans la réalisation de la santé physique et psychologique qui constituent les piliers de l'apprentissage.

Ainsi, autant que la parentalité ait le pouvoir d'influencer le comportement de l'individu et l'importance de bâtir sa personnalité, autant que divers problèmes psychologiques, sociaux et de santé sont liés à cette parentalité et à ses pratiques éducatives qu'elles soient directes (conscientes) ou implicites à travers les modèles de comportement fournis aux enfants ou par des canaux émotionnels et relationnels.

Cependant, il convient de noter que la définition de la parentalité est multiple. Les différenciations varient selon les approches théoriques (approche analytique, approche sociale, approche sociologique, approche socio pédagogique ...) ²³

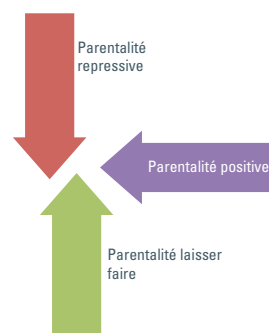
On peut dire, malgré toute cette multiplicité de définitions, que le concept de parentalité fait référence à l'un des déterminants : L'ensemble des caractéristiques du parent en tant que père ou mère (Petit Robert) ou comme une fonction du parent (ensemble de tâches), en particulier aux niveaux juridique, moral et socioculturel (Larousse)

Le comité national de soutien à la parentalité ²³ la définit comme l'ensemble de façons dont les parents vivent en tant que parents, dans la dimension de cette vie physique, psychologique, morale, juridique, culturelle ou sociale. C'est le lien entre un adulte et un enfant au sein d'une famille qu'elle qu'en soit la structure avec comme objectif d'assurer pour cet enfant les soins, la protection, le développement et l'éducation. Ce genre de relations impose un ensemble de rôles, de droits et de devoirs à exercer pour le plus grand bien de cet enfant au sein d'une association créée par la loi, l'autorité parentale.

Caractéristiques de la parentale positive

Il est difficile de fournir des recettes prêtes sur la nature et les caractéristiques de la parentalité positive. La littérature qui a travaillé sur ce domaine s'est principalement limitée à discuter de certaines directives générales qui peuvent changer en fonction de la nature des contextes et des caractéristiques de la personnalité de l'enfant, de ses besoins, de ses relations et de son passé. Les critères de la parentalité positive peuvent changer d'un enfant en situation de handicap à un enfant « normal ». Cette proportion augmente en fonction de l'âge et du sexe de l'enfant ou de l'adolescent.e. Et ainsi de suite.

Ce qui peut être considéré comme positif dans une situation peut devenir autrement dans un autre cas. Mais une telle exagération ne doit pas nous faire oublier certaines des caractéristiques générales de la parentalité positive. On peut dire que le concept de positif est ici attendu entre deux pôles contradictoires, à savoir le laisser faire et la parentalité répressive.



Le premier est une sorte d'abandon des rôles incombant aux parents, notamment la satisfaction de certains besoins fondamentaux tels que la protection, l'éducation et la santé. Les parents de ce type sont considérés comme obsolètes ou ne possèdent pas les compétences requises pour l'éducation ou croient simplement que leur éducation est la meilleure.

Nous retrouvons une telle méthode chez certains parents d'enfants en situation de handicap qui considèrent que rien ne peut être fait et que la situation est sans espoir et abandonnent tout. La parentalité répressive est caractérisée par l'autoritarisme au degré d'étranglement, une parentalité qui ne comprend pas et qui ne fait pas preuve de souplesse, qui ne croit pas à la communication interactive et ses discours sont unilatéraux. Cette parentalité considère que la discipline est la méthode d'éducation et que la prédication constante est l'instrument et que l'obéissance est la voie à suivre.

Les deux types ne peuvent que conduire à des résultats négatifs : l'autorité, le contrôle et la traçabilité parentaux excessifs aboutissent à une personnalité agressive ou soumise. Et la négligence dans l'exercice des rôles parentaux et la chute dans l'anarchie engendre une personnalité chaotique et hagarde du fait que l'éducation parentale ne leur a pas donné les orientations nécessaires. La parentalité positive demeure donc la façon dont les parents gèrent leurs relations avec leur enfant, sans excès ni négligence. Une éducation qui part du principe que l'enfant a la capacité d'apprendre autant que possible, s'il dispose de la médiation pédagogique appropriée et que l'enseignant.e. doit toujours exercer une pensée réflexive dans sa pratique.

Parmi les piliers de la parentalité positive, on peut citer les suivants :

- Accepter l'enfant avec toutes ses caractéristiques et lui manifester de l'amour ce qui est de nature à lui donner un sentiment de sécurité et de confiance.
- Respecter l'enfant en tant qu'individu distinct et non comme un moyen pour réaliser des souhaits ou des fantasmes.
- Comprendre les besoins, les caractéristiques et le potentiel de l'enfant.
- Bon diagnostic de la taille de ses lacunes actuelles et conscience des possibilités de son développement futur.
- Valoriser les capacités de l'enfant et partir de là au lieu d'elles au lieu de dépendre de ses lacunes.
- Recherche de canaux de communication positive avec l'enfant et son adéquation avec sa nature.
- Communiquer sans cris ni représailles.
- Pratiquer régulièrement l'écoute efficace.
- Valoriser en permanence l'estime de soi chez l'enfant en l'encourageant, car le sentiment d'échec engendre l'échec et limite l'insistance sur le développement et le succès
- Renforcer l'autonomie de l'enfant et le sentiment de responsabilité à la place de l'obéissance aveugle et de la subordination.

La parentalité idéale n'existe pas. Il suffit que les parents essayent d'intégrer et d'adopter ces convictions et de réfléchir de manière critique à leurs pratiques. Ils peuvent parfois se tromper à un moment donné, mais le plus important est le désir de progresser, de corriger et d'apprendre des erreurs.

Qu'est-ce qui affecte la nature de la parentalité ?

Diverses influences façonnent la parentalité que nous exerçons. Certains de ces facteurs sont liés à ce que nous avons appris de différents canaux (L'éducation parentale que nous avons reçue et que nous nous retrouvons en train de reproduire car elle nous a servi de modèle, les connaissances que nous tirons de la vie, des médias ou des avis des autres). Il y a aussi des variables externes qui façonnent nos parents et que nous devrions connaître. Combien de ces facteurs sont le nombre d'enfants, leur sexe, leur âge, la nature des relations conjugales, l'environnement de travail, les circonstances et la nature du logement familial ...D'autres facteurs peuvent être inconscients et au cours de la pratique éducative apparaît l'enfant refoulé en nous et qui nous suit à l'âge adulte. Des facteurs inconscients déterminent certaines de nos attitudes et pratiques en tant que parents parce que nous éduquons avec toute notre personnalité, nos connaissances, mais aussi nos sentiments, notre contrat, nos complexes, nos attentes, nos tendances et nos attitudes.

À partir de là, la contribution de la parentalité dans l'éducation inclusive est la première action pour le changement de tous ces constituants. Une éducation inclusive de la part de la famille ne peut avoir lieu que si la parentalité est positive au sens déjà défini. L'éducation inclusive fit changer et la parentalité positive est la capacité d'accepter ce changement. Cette compatibilité nécessite de couper avec les formes spécifiques d'éducation autoritariste et anarchique ou d'intimidation. Rompre avec ces déterminants nécessite d'abord de se réconcilier avec soi-même en termes de conscience des principes fondamentaux, de contrat, de projections malsaines, d'attitude négative envers l'enfant que ce soit au niveau de la conviction de son potentiel ou de l'attente de son développement.

Se débarrasser de la négativité impose l'élimination des effets négatifs de l'environnement. Les parents sont donc tenus d'élever l'estime de soi de leur enfant. Ils doivent avoir une appréciation positive d'eux-mêmes et se débarrasser de tout sentiment de manque ou de ressentiment à l'égard de leur statut.

Guide des parents et des associations sur l'éducation inclusive	
Section 3	Soutien socio pédagogique et accompagnement de la famille
Sixième axe	Parentalité positive et compétences parentales
Sujet 14	Compétences parentales et éducation inclusive

Nature du sujet

Cette fiche mettra l'accent sur les compétences parentales requises pour pouvoir participer activement à l'éducation inclusive. Il a été noté dans les fiches précédentes que cette éducation concerne tout le monde, qu'il s'agit d'un projet communautaire et que, par conséquent, les familles sont les parties les plus impliquées dans ce projet. Et leur participation active peut être réalisée du fait qu'elles sont dotées d'un ensemble de compétences nécessaires à l'accompagnement efficace de l'enfant dans son école. Cette fiche tente donc de définir ce que l'on entend par compétences parentales, puis de proposer certaines compétences nécessaires pour contribuer avec succès à la réalisation de l'éducation inclusive. Et enfin, comment développer ces compétences pour parvenir à une parentalité positive.

Questions clés

- Quelles sont les compétences parentales ?
- Quelles compétences les parents devraient-ils avoir pour réussir leurs activités parentales et répondre aux exigences de l'éducation inclusive ?
- Comment développer ces compétences ?

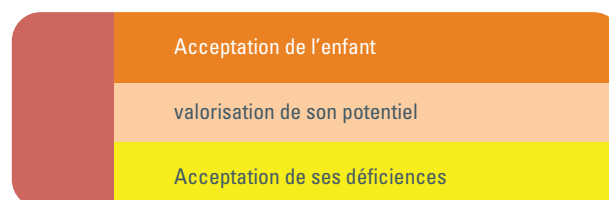
Concept de compétences parentales

La compétence est considérée comme un ensemble de capacités interconnectées. C'est pour un individu «l'habileté de mobiliser ses propres ressources (savoir, savoir-faire, outils), en vue de faire face à un problème donné» (Mandon Nicole). La mobilisation signifie qu'un individu a un problème qu'il peut choisir et utiliser pour résoudre un problème ou un ensemble de problèmes similaires. Ainsi, la compétence parentale est la somme de la capacité du père ou de la mère à choisir ses connaissances, ses avantages et ses moyens, ainsi que des moyens mis à sa disposition pour résoudre un problème qu'il rencontre et emploie en tant que parent. La plupart des rôles des parents consistant à résoudre les problèmes de leurs enfants (Santé, éducation, psychologique, social ou économique ...), ils sont tenus d'avoir nécessairement les compétences définies ci-dessus pour une parentalité efficace. Pour l'enfant en situation de handicap, il existe des problèmes supplémentaires et différents des enfants «normaux». Outre les problèmes généraux rencontrés par la plupart des parents, les problèmes proviennent du handicap. Il est donc impératif que ces familles disposent de capacités supplémentaires pour résoudre ces problèmes supplémentaires. L'accent sera mis dans cette fiche sur les compétences supplémentaires qui devraient être fournies pour une parentalité positive tenant compte des éléments de l'éducation inclusive.

Il y a bien sûr des compétences parentales générales auxquelles il faut ajouter des compétences supplémentaires relatives à l'éducation de l'enfant en situation de handicap et qui nécessite des capacités supplémentaires. Parmi les compétences générales qui devraient être disponibles pour chaque parent, on peut citer : comprendre la nature développementale de l'enfant, communication adéquate et gestion des relations, gestion des sentiments et des émotions, compréhension des changements et des innovations.

• Attitude positive envers l'enfant

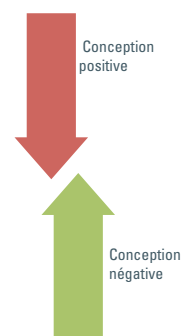
Cette compétence consiste en un ensemble de capacités qui à leur tour sont déclinées en un ensemble de performances et d'actions. Parmi les capacités de cette compétence, on peut citer les suivantes :



Cette compétence est centrée sur les représentations et les convictions, liées au potentiel de l'enfant en situation de handicap, mais aussi liées à d'autres capacités en rapport avec les attitudes face à ces capacités. Nous ne pouvons pas parler de parentalité positive sans avoir des attitudes positives de notre enfant malgré les lacunes ou les carences qui peuvent être rencontrées. Quel que soit son handicap, il doit avoir des possibilités sur lesquelles nous devrions nous concentrer plutôt que sur le handicap.

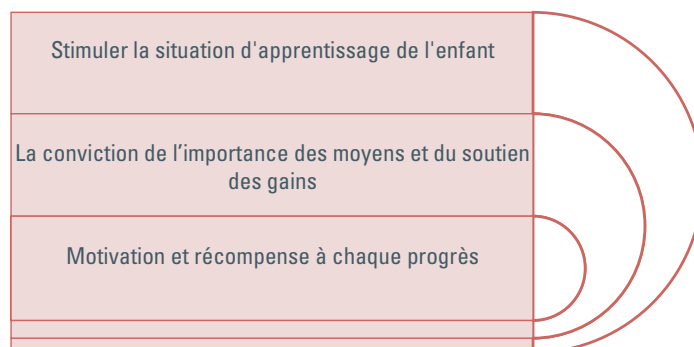
L'éducation positive est constructive et dépend donc de la perception positive des choses, car les perceptions négatives ne peuvent permettre l'ambition du changement. L'éducation inclusive ambitionne le changement non seulement chez l'enfant en situation de handicap mais aussi dans la famille, l'école et l'environnement social en général.

L'éducation inclusive exige également la conviction de la possibilité de changement, et donc de la patience, de l'endurance et du non-désespoir. Ce sont des caractéristiques importantes qui permettent aux pratiques constructives positives de s'éloigner du désespoir et de la tension qui se reflètent sur la relation avec l'enfant avec le risque de le contaminer par le facteur de la contagion.



• Adhésion effective dans la scolarisation de l'enfant

Une gamme de capacités peut être identifiée dans cette compétence, mais les plus importantes peuvent être déterminées selon le diagramme suivant.



La parentalité positive en relation avec l'éducation inclusive est une initiative active et non lucrative. La famille est tenue, en relation avec la scolarisation de son enfant, d'adhérer au projet en motivant son enfant à apprendre et en mettant à sa disposition quelques-unes des possibilités nécessaires à sa scolarisation et à la création d'un climat positif à travers sa motivation et l'encouragement en tant que mécanismes essentiels pour tout apprentissage. Il ne suffit pas de demander aux enseignant.e.s des classes inclusives d'incarner l'équité et l'égalité de tous les apprenant.e.s de la classe (« normaux » et enfants en situations de handicap) eu égard à l'encouragement et à la participation, mais nous devrions faire la même chose, d'autant plus que le foyer donne plus de temps à l'enfant.

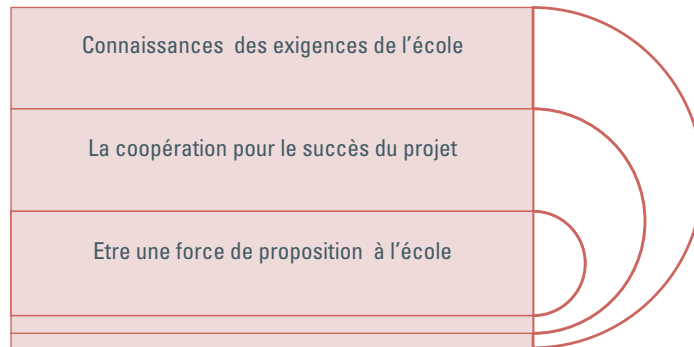
On constate que cette compétence se rapporte principalement à l'action avec l'enfant autour de son parcours scolaire et le renforcement de ses acquisitions à l'école. Les actions associées aux capacités de cette compétence sont très importantes, car de nombreuses familles considèrent que ce que l'enfant peut recevoir à l'école sera suffisant et négligent que la maison peut être un espace pour renforcer et améliorer son apprentissage. Il n'est pas nécessaire que les outils à la maison soient sophistiqués, car on peut utiliser des choses de la nature ou des meubles de maison parfois. Comme il n'est pas nécessaire que les opérations de soutien et de renforcement prennent la forme de leçons didactiques, mais simplement parfois des jeux et diverses formes de communication, comme moyen d'améliorer ce que l'enfant a reçu à l'école. Il suffit que de telles interventions soient significatives et reposent sur la coordination et la coopération avec l'école.

• Coopération avec l'école

Il a souvent été souligné que l'éducation inclusive était un projet communautaire, un projet d'entreprise, qui nécessitait une collaboration entre différentes parties.

La famille ne peut être coopérative et positive que si les parents disposent de la compétence de coopération. C'est une compétence nécessaire qui permet la coordination et l'échange d'informations entre les différents acteurs ayant une relation éducative avec l'enfant et permet également d'éviter les discordances dans les pratiques.

La coopération de ces parties n'est pas toujours aisée. Trop souvent, certains facteurs entravent l'action, parmi lesquels le manque de connaissance des attentes de l'autre, le manque d'engagement, le manque de confiance, les perceptions négatives ou les attitudes envers l'autre, ou l'incapacité de communiquer. Par conséquent, la coopération avec l'école, en tant que compétence, suppose des capacités permettant un ensemble de réalisations signalant la parentalité positive. Parmi ces capacités, on peut citer les suivantes:



On remarque que ces capacités sont réparties entre le cognitif (connaissances des exigences des enseignant.e.s et de l'école en matière de capacité de coordination et de coopération), l'éthique (capacité de coopérer, de s'engager et d'assumer des responsabilités) et procédural (influence en faisant des propositions positives au lieu de la critique négative et l'attentisme)

Guide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 3	Soutien socio pédagogique et accompagnement de la famille
Sixième axe	Parentalité positive et compétences parentales
Sujet 15	Comment développer les compétences parentales ?

Nature du sujet

Parler du développement des compétences parentales nécessaires pour une implication positive dans l'éducation inclusive nécessite de savoir comment développer, renforcer et évaluer ces compétences.

C'est l'un des ateliers des organisations de la société civile travaillant avec les familles d'enfants en situation de handicap, qui fait partie de ses fonctions en tant qu'acteurs. C'est aussi un sujet qui peut faire l'objet d'une auto-réflexion de ces familles afin de faire preuve de prévoyance dans leurs pratiques parentales et de leur volonté de participer activement au projet inclusif de l'établissement et d'exercer son rôle complémentaire et interactif avec les autres intervenants inclusifs.

Constituants de l'andragogie de M. Knowles

- *Besoin de connaissance*
- *Perception de soi*
- *Rôle de l'expérience*
- *Désir d'apprendre*
- *Orientation de l'apprentissage vers la résolution de problèmes*

C'est pour cela que cette fiche tentera de traiter certaines des procédures pouvant être utilisées pour développer ou améliorer les compétences mentionnées dans la fiche précédente.

Questions clés

- Quel rôle pour les organisations de la société civile dans le développement ou l'amélioration de ces compétences ?
- Comment peuvent-elles y contribuer et de quelle manière ?
- Comment les parents peuvent-ils développer leurs compétences pour une étude approfondie ?

Rôle des organisations de la société civile dans le développement des compétences parentales

Les organisations de la société civile jouent un rôle déterminant dans l'encadrement des familles ayant des enfants en situation de handicap. Et si de nombreuses associations ont été créées par des parents et tuteurs de ces enfants ou de leur propre initiative, la contribution de ces organisations et associations à la fourniture d'une gamme de services aux familles et à leurs enfants est également un fait qui s'impose de lui-même.

Comme dans toutes les familles, les parents d'enfants en situation de handicap ne reçoivent aucune formation académique ou professionnelle sur la manière de pratiquer leur parentalité de manière positive. C'est ainsi que nous constatons que le plus souvent, en fonction de leur niveau culturel, ces familles ont recours à tel ou tel moyen pour développer leurs connaissances. Leur compétence est ainsi la résultante dynamique et interactive dans le temps mais aussi l'accumulation d'expérience entre trois composants : parent – enfant – environnement.

Cette autonomie dans l'établissement, la construction et le développement des compétences des parents n'empêche pas les institutions de la société civile de jouer, en fonction de leurs capacités et de leurs stratégies, un rôle dans la sensibilisation à certaines pratiques qui devraient être entreprises par rapport à l'enfant en situation de handicap, mais cette sensibilisation n'est souvent pas destinée à cibler la construction de compétences, c'est-à-dire un groupe de capacités interdépendantes pouvant produire des résultats (des performances).

C'est ainsi que dans leur contribution dans l'éducation inclusive les organisations de la société civile et les associations thématiques, peuvent aller au-delà du niveau de conscientisation et de sensibilisation des familles au niveau de leur composition, ce qui permettra de développer les compétences parentales nécessaires pour une éducation inclusive. Ce rôle est déterminé, comme signalé à plusieurs reprises dans ce guide, par les exigences de l'éducation inclusive, focalisées sur l'évolution des connaissances, des représentations et des attitudes ainsi que des comportements et des pratiques éducatifs.

Méthodologie de la formation

Pour que les interventions d'organisations et d'associations dans ce domaine soient efficaces, il est souhaitable que les sessions, cours ou activités de formation prennent en compte un éventail de données, y compris la nature du public cible.

Quel que soit le niveau d'éducation, il faut garder à l'esprit que ces bénéficiaires sont des parents qui ont accumulé une expérience qui, à leurs yeux, est considérée comme réussie malgré toutes les autocritiques qu'ils peuvent exprimer. C'est pour cela que les principes de l'andragogie devraient être fortement présents.

Les données suivantes peuvent également être considérées.

- Valoriser les capacités et les possibilités acquises et partir des expériences.
- Reconnaître que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant.
- S'appuyer sur la participation effective des parents à diverses discussions en évitant les exposés tout prêts et laisser la place à des discussions et à des ateliers et à l'expression de propositions.
- Ne pas imposer des vues, mais travailler sur l'orientation de manière constructive ou générative. Plus les idées émanent des bénéficiaires, plus grandes sont les chances de les adopter et de les enraciner.
- Éviter les discussions et les retours des jugements de valeur ou de discrétion, parce que cela crée de l'aliénation et réduit la motivation.
- Être convaincu que les formateurs sont plus des animateurs et des médiateurs que des experts.
- Rester à l'écart de toute approche thérapeutique de la formation, car les séances visent à renforcer la construction des compétences parentales et non à traiter des phénomènes ou des comportements qui peut sembler inapproprié.

Le succès de ces activités, qui visent à doter les parents des compétences parentales sous la forme d'une éducation inclusive, en plus des compétences parentales générales, devrait également être caractérisé par la diversité et la créativité afin de pouvoir répondre à différents goûts, tendances et besoins.

Les séminaires et les ateliers de formation peuvent être combinés avec des modèles innovants pour échanger les idées, tels que les clubs de parents, le théâtre ciblé, les rencontres de concertation, les réunions de prise de parole, des voyages de formation et discussion, discussions de films et autres.

Développement personnel des compétences parentales pour l'éducation inclusive

Les parents, parallèlement aux diverses configurations que peuvent fournir les organisations de la société civile, peuvent travailler sur leur propre composition et développer leurs compétences en fonction de leurs propres méthodes.

L'évolution des techniques modernes d'éducation et de communication et l'émergence de nouvelles méthodes d'obtention d'informations peuvent aider à soutenir l'auto-formation, en particulier pour les parents dont les conditions ne le permettent pas. Ce développement de soi peut se faire par le biais de lectures de soi qui forment des piliers pour former l'aspect cognitif des compétences mentionnées. Certaines techniques associées au domaine de la sophrologie peuvent aider à acquérir certaines techniques physiques pour renforcer certaines de ces compétences parentales. Les techniques de visualisation positive de respiration et de relaxation peuvent, par exemple, permettre de réaliser cela de manière positive des techniques de visualisation, de respiration et de relaxation positives. De même les exercices de l'estime de soi peuvent constituer un moyen de valorisation de soi, ce qui se reflète positivement sur la compétence de l'acceptation de l'enfant, par exemple.

Cependant, être dans des groupes de pairs est un meilleur moyen : cela donne plus de conscience et de motivation au changement, surtout si la prédominance du groupe est son esprit positif qui se transmet aux individus.

Se retrouver avec l'autre semblable (parents d'enfants en situation de handicap) permet l'échange d'expertises, d'expérience et de souffrance avec toute la fluidité. Cela permet également de ressentir le lien qui manque à beaucoup de parents. Cela favorise également le sentiment de confiance qui manque à beaucoup de parents dans cette catégorie. Ce sentiment d'esprit est important et nécessaire pour donner de l'espoir et créer un esprit de défi et de changement positif.

Sophrologie

C'est une méthode basée sur la prononciation qui utilise des techniques qui affectent le corps et l'esprit en même temps. Elle combine des exercices avec respiration, relaxation musculaire et méditation positive. Toutes ces techniques permettent le confort, une bonne connaissance de soi et les défis des problèmes quotidiens.

Guide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 3	Soutien socio pédagogique et accompagnement de la famille
Septième axe	Projet familial et éducation inclusive
Sujet 16	Nature du projet familial inclusif

Nature du sujet

Si la parentalité positive est une attitude positive et des pratiques visant à développer la personnalité d'un enfant, qu'il soit «normal» ou en situation de handicap, permettant ainsi de développer son potentiel et de répondre logiquement à ses besoins fondamentaux, qu'ils soient biologiques, matériels, psychologiques, ou psychosociaux, l'un de ses piliers serait également d'avoir une perspective prospective.

La réponse aux besoins actuels ne se limite pas au moment présent, mais à une extension pour l'avenir car nous n'élevons pas cet enfant et le préparons seulement aux exigences du présent, mais aussi pour préparer l'avenir. C'est pour cela qu'on ne peut pas envisager une perception de l'avenir de manière appropriée, à moins qu'il y ait un projet familial dans lequel l'enfant est placé de manière à s'épanouir et se réaliser. Le plus souvent, on ne pense pas aux enfants pour eux-mêmes, mais seulement pour compléter leurs parents (preuve de la fécondité de la mère ou du père, consolidation des piliers du mariage, obsession de la continuité de la filiation...). Il en résulte souvent que l'enfant passe au second plan ou à la marge des projets familiaux. La parentalité positive qui constitue l'une des conditions de la réussite de l'éducation inclusive nécessite un équilibre des forces au sein de la famille et par conséquent le projet complet doit contenir parmi ses composantes de base l'inclusion de l'enfant dans la vie actuelle et future.

Questions clés

- Qu'est-ce qu'un projet familial d'inclusion ?
- Comment élaborer un projet familial d'inclusion ?

Nature du projet familial d'inclusion

Qu'est-ce que le projet ?

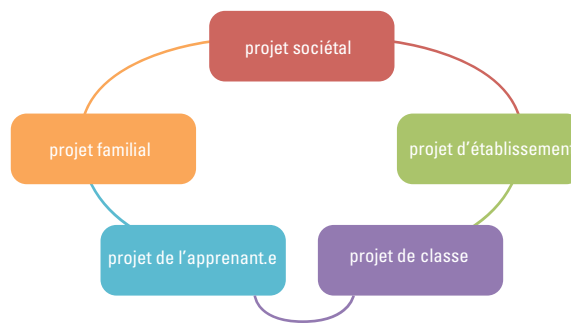
Le projet est un processus unique centré sur un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées, qui sont inscrites dans un calendrier (début et fin) et qui visent la réalisation des objectifs délimités par des contraintes spécifiques (temps, coût, ressource²¹.)

Chaque projet se distingue par ce qui suit :

- Chaque projet est caractérisé par l'unité de ses activités, l'harmonie et l'interdépendance.
- Chaque projet est une structure unique et est donc caractérisé par la nouveauté et partage un ensemble de caractéristiques avec d'autres projets.
- Chaque projet a un début et une fin, peu importe sa durée. S'il n'y a pas de fin, cela signifie qu'il a été abandonné après son initiation.
- Chaque projet a des objectifs qui ont été établis au début et constituent la référence de toutes ses actions, activités et évaluations.
- Chaque projet se caractérise par le manque de certitude quant à la réalisation de ses objectifs, malgré la nécessité de déterminer les taux d'échec et de les sensibiliser.
- Enfin, chaque projet doit faire face à des contraintes qui doivent être connues des propriétaires.

²¹ <http://ressources.auneg.fr/nuxeo/site/esupversions/abf767af-234b-48ff-b2ec-2488500bc4ef/co/definition.html> ; Consulté le 27/9/2018

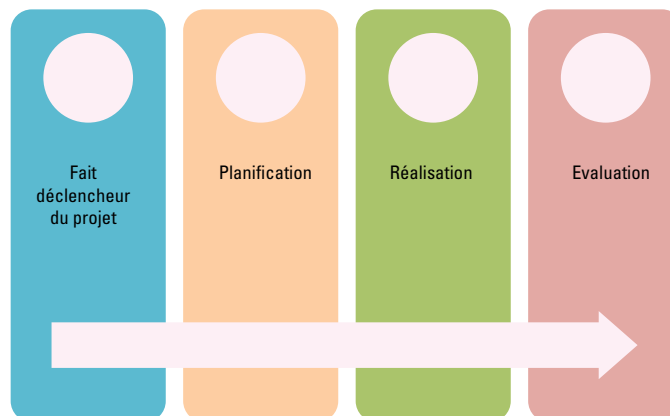
• Pourquoi un projet familial d'inclusion ?



Le projet familial fait partie du projet global d'éducation inclusive

Il a déjà été démontré que l'éducation inclusive est un projet communautaire et qu'il s'agit d'un projet d'institution à l'école. C'est aussi un projet de classe et un projet individuel pour l'apprenant.e. À son tour, la famille ne doit pas sortir de cette voie et doit formuler un projet interne lié à l'apprentissage inclusif des enfants. Ainsi, nous pouvons parler du projet familial d'inclusion à la suite des considérations suivantes :

- La famille et son enfant sont les premiers à s'engager dans une éducation inclusive. Les parents qui s'appuient sur des principes parentaux positifs devraient donc s'engager activement dans cette éducation et en être les premiers éducateurs.
- Les pratiques parentales doivent être méthodologiques et loin d'être improvisées, mais sans une copie conforme des pratiques didactiques des enseignant.e.s (la maison ne peut être une école). Donc la formulation d'un projet familial d'inclusion peut réaliser cette approche en définissant des objectifs, des activités limitées dans le temps, des outils, et des évaluations.
- La coopération de la famille avec l'école ne devrait pas se faire à travers des procédures ponctuelles et temporaires, mais dans le cadre d'une approche intégrée de la planification structurelle, de sorte que la contribution soit au niveau du projet de la classe et du projet individuel de l'apprenant.e et tout ce qu'ils demandent en termes de ressources, de possibilités et de soutien.
- En raison du temps que l'enfant en situation de handicap passe à la maison, cet espace temporel et spatial devrait être un domaine qui stimule un apprentissage qui l'aide à acquérir des connaissances et des compétences scolaires. Cette stimulation peut prendre des formes issues principalement de la vie de famille (investir le dynamisme de la vie de famille pour l'apprentissage scolaire).



Étapes du projet

• Élaboration du projet familial d'inclusion

La famille, individuellement ou sous la supervision d'une association ou de tout organisme concerné, formulera son propre projet d'inclusion, afin de contribuer au succès du projet pédagogique individuel de l'enfant et du projet d'établissement. Les parents peuvent s'inspirer de modèles d'élaboration de projets.

Pour formuler le projet familial, les déterminants suivants doivent être d'abord invoqués

- La nature du stade de développement de l'enfant, ses capacités et ses aptitudes
- La nature du handicap, son degré et ses contraintes
- La nature et les caractéristiques de l'éducation inclusive
- Les exigences physiques, cognitives et de compétences de l'école.
- La nature du projet pédagogique individuel de l'enfant.

L'introduction de ces déterminants permettra de construire un projet familial harmonieux avec le projet individuel de l'enfant que les parents sont censés connaître s'ils n'ont pas déjà contribué à sa formulation avec les enseignant.e.s.

La famille adopte ensuite son projet en fonction des éléments suivants :

L'élément déclencheur : admission de l'enfant dans une classe inclusive.

Les objectifs

- Objectifs généraux : les objectifs de l'éducation inclusive (objectifs du projet pédagogique individuel).
- Objectifs spécifiques : relatifs aux activités de la famille (Stimuler l'enfant à apprendre, accompagnement sa scolarité, soutien des apprentissages scolaires...)

Les activités

Diverses actions et activités liées aux objectifs (activités liées à l'enregistrement, acquisition d'outils d'adaptation, activités de soutien telles que services paramédicaux, soutien et rations de soutien, activités de loisirs visant à enrichir le capital culturel de la maison, en soutenant des activités parallèles).

• Moyens et outils

- Moyens humains : parents, fratrie, spécialistes paramédicaux, assistant.e.s enseignant.e.s, pairs ...
- Moyens financiers : allocation des ressources matérielles en fonction des programmes et activités programmés.
- Moyens techniques : jeux éducatifs appropriés, matériel didactique, mobilier de la maison, ...
- Méthode : sessions de programmation, visites d'installations, sessions, voyages, jeux, accompagnement, réunion entre pairs, ...

• Les contraintes

Identifier les différents défis et contraintes pouvant être rencontrés lors de l'achèvement du projet (physiques, techniques et cognitifs).

• Les partenaires

Organisations et associations thématiques, enseignant.e.s, spécialistes ...

• L'évaluation

Suivi de la réalisation des activités, évaluations périodiques, évaluation du degré d'atteinte des objectifs du projet, évaluation de l'impact du projet sur les apprentissages de l'enfant.

Guide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 3	Soutien socio pédagogique et accompagnement de la famille
Septième axe	Projet familial et éducation inclusive
Sujet 17	Accompagnement des familles par les associations pour l'éducation inclusive

Nature du sujet

Ce sujet traite du soutien de la famille dans la réalisation de son projet relatif à l'inclusion scolaire de son enfant. De nombreuses familles, quel que soit leur potentiel matériel et culturel, ont besoin d'être soutenues par d'autres personnes ayant une expérience suffisante dans le domaine du handicap, de l'éducation ou des traitements paramédicaux. Soutenir et accompagner la famille est l'une des actions que les associations thématiques ou les institutions de l'État peuvent prendre pour les aider à surmonter les difficultés auxquelles leur projet d'inclusion est confronté. La discussion sur ce sujet peut avoir un double objectif : permettre aux familles d'identifier les besoins qu'elles peuvent exprimer et aux associations de penser à création de domaines de soutien et d'accompagnement.

Quelques formes de soutien pour les familles d'enfants en situation de handicap

- Séance d'écoute
- Espaces d'accueil
- Médiation familiale
- Soutien pédagogique
- Éducation familiale
- Contrats pour accompagnement

Questions clés

- Qu'est-ce que l'accompagnement ?
- Pourquoi l'accompagnement ?
- Comment doit être l'accompagnement ?

Le concept d'accompagnement

Le nombre d'études sur le concept d'accompagnement a augmenté à la fin des années 90. Bien que ce concept soit largement utilisé, il pose des difficultés au niveau de l'identification et c'est souvent difficile de tracer une ligne de démarcation entre celui-ci et d'autres concepts tels que soutien, assistance, éducation, formation et conseil. On peut donc dire que malgré cet usage social, le terme reste loin d'être stable en termes de signification et d'emploi²².

Cependant, en général et même en référence au concept français d'accompagnement, le terme fait référence à deux composants, à savoir «être avec» et «direction vers.» Les deux composants signifient que le compagnon doit être avec une autre personne et se diriger vers un but. Ainsi, différentes significations données à

l'accompagnement montrent que les deux parties n'ont pas le même niveau de connaissances et de compétences associé au domaine de l'accompagnement, l'un étant dans le besoin et l'autre assistant.

L'accompagnement est une nouvelle approche par rapport à l'assistance et au soutien, car il est basé sur la prise en charge de

l'accompagnateur et lui donne la liberté de choisir. Mais en même temps, il s'agit d'un processus continu, contrairement à d'autres formes de soutien initialement seulement intermittentes ou caractérisées par un contrôle total.

L'accompagnement reconnaît également les capacités et le potentiel de l'autre, et le fait que les décisions qu'il peut prendre ne nécessitent parfois que la confiance en soi et la consultation. L'expérience montre que plus les décisions émanent d'une conviction personnelle, plus l'obligation de passer à l'action n'est grande. Ainsi, l'accompagnement se fait avec l'appui d'un spécialiste, d'une association ou d'une institution pour donner aux parents ce coup de pouce dont ils ont besoin pour réussir leur projet familial. C'est un processus qui repose sur la nécessité de marcher ensemble pour atteindre des objectifs communs. L'écoute, l'aide, la réception et le temps sont des éléments importants du processus d'accompagnement, explique Paul Maela²³.

Nous concluons que l'accompagnement est différent de l'assistance car celle-ci fait référence au caractère volontaire et parfois au caractère humanitaire, alors que l'accompagnement renvoie au professionnalisme, à la planification, à l'utilisation de moyens d'évaluation et surtout à la responsabilité²⁴.

Après l'annonce du handicap d'un enfant, la famille entre en période de deuil psychologique dont la mère souffre le plus à cause de son choc de n'avoir pas donné naissance à l'enfant « complet » imaginé. La famille passe par quatre moments dans ce deuil : le stade du traumatisme, le stade de la dépression, le stade de la compatibilité et le stade de l'acceptation. Certaines familles ne peuvent pas complètement abandonner le stade de dépression, qui est fondamentalement incertain pour l'avenir.

22 Maela Paul : « Accompagnement » ; in Recherche et Formation, 62 | 2009, P-P. 91- 108 ; <https://journals.openedition.org/rechercheformation/435> ; consulté le 29/9/2018
23 http://a.pdc.free.fr/IMG/pdf/_Le_concept_d_accompagnement_MAELE_PAUL.pdf
24 http://a.pdc.free.fr/IMG/pdf/_Le_concept_d_accompagnement_MAELE_PAUL.pdf

Pourquoi l'accompagnement ?

Cette donnée présente les caractéristiques d'accompagnement comme des pratiques étendues dans le temps, non seulement pour donner des conseils, mais aussi pour suivre le rythme continu selon un schéma combinant le projet de la famille participante et le programme de la partie intervenante (association ou spécialistes).

Cette continuité est imposée par deux choses :

- Certaines familles vivent dans un deuil pathologique continu résultant de la déclaration du handicap. Les parents, en particulier les mères, se répercutent à tous les moments essentiels du deuil de leur enfant (rejet ou dépression). Et le début de la scolarisation de l'enfant constitue une explosion de ce deuil.
- Certaines familles peuvent avoir des compétences parentales pour l'inclusion scolaire. Elles peuvent avoir tous les éléments de soin, d'attention et d'acceptation, mais elles peuvent manquer de capacités de faire réussir le projet d'éducation inclusive de leurs enfants. Cette incapacité peut être liée à un manque de connaissance et de connaissance de l'action ou à la gravité de l'incapacité.

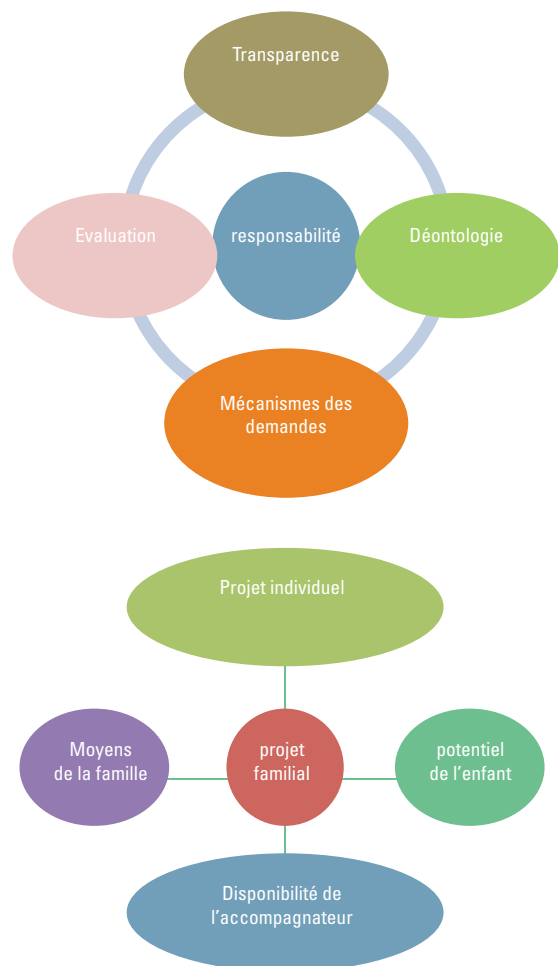
Ou bien cela peut être dû à la gravité de l'invalidité, de sorte que l'accompagnateur est tenu de prendre compte au préalable du passé, du présent et de l'avenir.

Comment doit être l'accompagnement pour une éducation inclusive ?

Nous ne parlerons pas ici des autres domaines d'accompagnement (médical, psychologique, économique, etc.), mais nous nous contenterons de l'aspect lié aux tâches et au rôle de la famille dans la réalisation des objectifs de l'éducation inclusive pour son enfant. Nous avons déjà souligné que la famille doit avoir un projet intégré et réfléchi pour aider son enfant à s'intégrer dans une classe ordinaire et à atteindre les objectifs de son projet individuel. Il est donc important que son accompagnement dans la construction et la réalisation de son projet demeure un fait important.

Que l'accompagnateur soit une institution, une association ou un spécialiste, l'accompagnement doit être réparti sur trois moments essentiels et peut être divisé en trois moments fondamentaux.

- Moment de la construction du projet familial : le projet est planifié conjointement, où le projet pédagogique individuel de l'enfant, la nature et le potentiel de l'enfant et le potentiel de la famille, ainsi que les possibilités de l'accompagnateur (institution, association, spécialiste) Par concertation, les rôles et le mode de fonctionnement sont déterminés.
- Moment de la réalisation du projet : l'accompagnement est réalisé à travers la mise en œuvre des activités du projet en fonction de la répartition des rôles. Pendant cette période, l'accompagnateur sera attentif aux activités des parents en faveur du projet pédagogique individuel de leur enfant. Les activités d'accompagnement varient entre la réception, les séances de soutien, les séances de discussion, l'information, les visites à domicile et l'engagement direct avec l'enfant en tant qu'activités d'appui pédagogique...
- Moment d'évaluation du projet : les diverses activités doivent être immédiatement évaluées afin d'avoir un feedback fiable pour procéder aux corrections et aux remédiations nécessaires des lacunes décelées. Le projet peut également être évalué conjointement à différentes étapes.
- Ne pas se limiter dans cette évaluation aux résultats et à l'évolution de l'enfant, bien que cela représente l'objectif essentiel, mais on devrait également évaluer la satisfaction des parties (accompagnateur, et accompagné) en raison de la l'impact de cette satisfaction sur la continuité et l'intégrité du projet



Guide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 3	Soutien socio pédagogique et accompagnement de la famille
Huitième axe	Redevabilité sociale et éducation inclusive
Sujet 18	Redevabilité sociale et contrat avec l'établissement d'enseignement

Nature du sujet

Le succès réel de toute démocratie ne dépend pas seulement d'élections démocratiques et d'une participation intensive au scrutin, mais également de l'esprit de cette démocratie dans diverses institutions, organisations et groupes plus restreints. L'une des manifestations de cet ancrage est la capacité des citoyens à différents niveaux de l'administration publique, d'établir une redevabilité sociale qui leur permet d'exprimer directement leurs besoins, leurs attentes et leurs attitudes et permet aux dirigeants, d'autre part d'identifier ces besoins, d'informer de leurs politiques et de gérer les projets eu égard aux besoins réels de la population.

Cette fiche vise à introduire le concept de redevabilité sociale en tant que forme de pratique démocratique au sein de l'institution où les administrateurs/trices, les enseignant.e.s, les parents et les apprenant.e.s deviennent réactifs et interactifs de manière positive en vue de faire réussir le projet d'établissement qui englobe et interagit avec les autres projets dans les différents domaines (projets de classe, projets individuels pour les élèves et projets familiaux d'inclusion).

L'importance d'aborder cette question est que l'éducation inclusive a davantage besoin de ce type de partenariat actif et positif entre les différentes partenaires et intervenants au sein de l'établissement dans un climat empreint de l'esprit de responsabilité de responsabilité et de redevabilité constructive entre les partenaires

Questions clés

- Quel est le concept de redevabilité ?
- Quels sont les fondements et les techniques de la redevabilité ?

Concept de la redevabilité sociale

La redevabilité sociale est une forme d'implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques à travers la participation à la prise de décision, directement ou indirectement et ce à travers une surveillance et une discussion constructives, en informant la direction des besoins d'une part, et en créant un feedback chez les responsables, qui doivent être à leur écoute. Mais aussi en fournissant les informations nécessaires aux citoyens afin qu'ils suivent les projets avec conscience et constituent des forces de proposition.

Cette approche permet aux demandeurs de services et aux fournisseurs d'analyser des situations et des problèmes et de trouver des solutions pour les résoudre, dans le but d'améliorer les performances de l'établissement.

Bovins considère que la redevabilité sociale est une relation entre un prestataire de services publics et des bénéficiaires, dans laquelle l'acteur est tenu d'expliquer et de justifier ses pratiques. Les bénéficiaires peuvent poser des questions et se prononcer sur de telles pratiques, alors que l'acteur est obligé d'assumer la responsabilité des résultats obtenus²⁷.

Dans le domaine scolaire, et tout particulièrement au niveau de l'éducation inclusive, toutes les parties prenantes et tous les interlocuteurs clés deviennent des partenaires et des responsables. C'est l'essentiel des objectifs de la responsabilité et de l'éducation inclusive à la fois.

Il a déjà été souligné que l'éducation inclusive exige des changements importants au niveau des tendances et des attitudes. Ainsi que l'incorporation de nouvelles connaissances facilitant la capacité de pratiques inclusives. Ces transformations requises des établissements d'enseignement ne peuvent constituer un espace permanent de surveillance et de contrôle du ministère, des académies ou des directions provinciales. Il est également difficile de contrôler par des visites séparées. Il reste le contrôle des parents et des institutions de la société civile qui sont en mesure de le faire car ils sont toujours présents dans le statut de l'éducation. Or, cette surveillance deviendra inefficace si elle ne repose pas sur une approche de partenariat plutôt que sur une redevabilité sociale horizontale plutôt que verticale. Une telle relation horizontale permet non seulement la responsabilité et l'échange d'informations entre les familles et les associations en matière d'éducation inclusive et les représentants du ministère (chefs d'établissement et responsables locaux), mais prévoit aussi une coopération collective pour trouver des solutions et partager les responsabilités.

À la lumière de ce qui précède, on peut conclure que la redevabilité sociale au sein d'un établissement éducatif inclusif repose sur trois éléments fondamentaux.

- Des responsables administratifs et éducatifs (responsables, chefs d'établissements et enseignant.e.s) ont le devoir de communiquer et d'informer les autres parties (parents, organisations de la société civile, élèves, s'ils le peuvent).
- Les autres partenaires expriment leurs préoccupations et font part de leurs réactions aux responsables sur la réalité du terrain.
- Les responsables doivent agir et informer les autres partenaires

²⁵

La redevabilité sociale au sein des établissements d'enseignement diffère des autres dans d'autres domaines de la politique ou de l'économie : elle ne peut être qu'horizontale, c'est-à-dire participative, dans laquelle il n'existe aucun pouvoir et où il existe une coopération et un partenariat.

Fondements et techniques de la redevabilité sociale dans les établissements d'enseignement

La redevabilité sociale associée à l'éducation inclusive ne peut pas être limitée à cette dernière, mais peut également inclure les conditions de scolarisation en général. Toutefois, dans sa partie relative aux politiques et procédures de garde d'enfants en situation de handicap, il peut inclure certaines questions telles que les facilités accordées à ces enfants (installations d'accès, gestion des méthodes adaptatives, équipement scolaire adaptatif, adaptation de calendriers, formation des cadres ...).

La redevabilité sociale s'appuie sur un ensemble de principes qui devraient constituer la base des contrats conclus entre les différents partenaires au sein de l'établissement ou dans la relation avec les responsables locaux, régionaux ou nationaux.

Le respect de ces principes contribue à réduire les divergences de visions ou de s'écarter de la redevabilité sociale. Parmi ces principes généraux, on peut citer ce qui suit :

- Le principe de transparence : Il concerne la transparence des décisions et des activités liées à l'éducation inclusive. Qu'il s'agisse d'un établissement d'enseignement ou de décisions provinciales, régionales ou nationales, les responsables doivent mener à bien le processus d'information et la communication à travers le développement des données à la disposition des parties concernées en les clarifiant et en les expliquant pour en faciliter la compréhension.
- Le principe de respect de la déontologie : Il est imposé que chaque comportement se caractérise par le respect des valeurs d'intégrité, d'équité, d'honnêteté et d'absence de démagogie.
- Principe de reconnaissance de l'intérêt de toutes les parties : la redevabilité sociale ne vise pas à contrôler ou à vaincre l'autre, mais à faciliter sa responsabilité vis-à-vis du projet d'éducation inclusive.
- Principe du respect de la légalité : personne n'est au-dessus de la loi
- Principe du respect des droits des Humains : principe qui devrait être une approche de l'emploi, car l'enseignement des enfants en situation de handicap dans les classes normales ne devrait pas être pris dans une perspective de charité, mais plutôt comme un droit humain de ces enfants internationalement reconnus.

Il faut signaler que la redevabilité sociale est constructive dans le domaine de l'éducation inclusive et nécessite de ce fait de sensibiliser et de former à ses fondements et ses principes mais aussi d'être accompagnée au début .

La redevabilité sociale dépend d'un ensemble de techniques, notamment :

- Les réunions
- Les colloques
- Les rencontres
- Les correspondances
- Les notes ...

Ancrage du rôle des associations des parents et tuteurs/trices

Campagnes de sensibilisation visant à encourager la scolarisation et à soutenir l'éducation des filles, en particulier dans les zones rurales.

Améliorer la qualité des services éducatifs et d'alphabétisation.

Élargir la base des bénéficiaires de l'éducation non formelle et s'occuper des enfants ayant des besoins spéciaux

Contribuer à l'organisation d'activités de soutien à l'éducation et à la création de méthodologies dans les établissements et développer l'expérience des classes intégratives.

Note ministérielle n° 3 du 4 janvier 2006

²⁵ https://www.unicef.org/evaldatabase/files/Rapport_Final_UNICEF_RSCC_BurkinaFaso_2016-009.pdf ; consulté le 25/9/2018.

Guide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 3	Soutien socio pédagogique et accompagnement de la famille
Huitième axe	Redevabilité sociale et éducation inclusive
Sujet 19	Rôle de l'association des parents et tuteur/trices dans la réussite de l'éducation inclusive

Nature du sujet

Cette fiche est consacrée au rôle de l'association des parents et tuteur/trices dans la réussite de l'éducation inclusive au sein de l'établissement scolaire.

La législation a défini le rôle de cette association dans le processus éducatif et son importance dans la réussite des projets d'établissement scolaire. Il est certain qu'au niveau de la réalité, la dynamique de ces associations peut varier selon diverses variables, notamment la structure de leur bureau, l'implication de ses adhérents dans le soutien de ses projets, son potentiel, le contexte dans lequel elle œuvre ... Mais dans l'ensemble, l'association des parents et tuteur/trices d'élèves peut être considérée comme un outil efficace pour renforcer la relation entre la maison et l'école.

L'éducation inclusive est une éducation de changement où l'association des parents et tuteur/trices d'élèves peut être constructive ou contraignante, tout dépend du niveau de conscience des parents et notamment ceux/celles ayant des enfants « normaux » eu égard à l'utilité et l'efficacité de cette éducation non seulement pour les enfants à besoins spécifiques mais aussi pour leurs propres enfants. D'où la nécessité de débattre du rôle de l'association des parents et tuteurs/trice dans la réalisation des objectifs du projet inclusif de l'établissement, mais aussi les objectifs des autres projets inclusifs (projet individuel, projet familial).

Questions clés

- Comment l'association des parents et tuteurs/trices d'élèves peut-elle influencer sur l'activation des principes de l'éducation inclusive ?
- Quel rôle peut-elle jouer dans différents projets de l'établissement ?

Impact de l'association des parents et tuteurs/trices d'élèves sur le changement des attitudes envers l'éducation inclusive

L'association des parents tuteurs/trices d'élèves est une structure qui représente les parents d'élèves appartenant à l'établissement d'enseignement. Elle constitue de ce fait, pour les parents, un espace, pour défendre les intérêts de l'enfant et la réalisation des objectifs de sa scolarisation. C'est En même temps, un espace de rencontre et d'échange d'expériences éducatives familiales entre parents, et enfin un outil de coordination entre le foyer et l'école.

L'expérience a montré que chaque fois qu'il y a une coordination positive entre la famille et l'école, les résultats de l'enfant sont positifs. Le partenariat de l'Association dans la mise en œuvre des projets de l'établissement reste donc très important. Les attitudes des parents peuvent influencer sur la politique de l'association. Par le biais de rencontres, de d'assemblées générales et de correspondances entre le bureau de l'association et ses membres, certaines attitudes sont déterminées et les revendications, activités et contributions de l'association sont également décrites.

Certes, il existe une loi régissant le fonctionnement des associations de parents d'élèves et les priorités des élèves et unifiant sa philosophie générale, mais chaque association a sa propre personnalité, qui est le produit de l'interaction de ses membres ou du moins des personnalités des membres de son bureau.

Comme l'éducation inclusive est basée sur des connaissances mais aussi sur des tendances et des attitudes et pratiques des différents acteurs, les tendances, attitudes et pratiques de l'association et de ses membres peuvent influencer sur la relation avec le projet d'éducation inclusive soit en le faisant réussir soit en entravant le processus.

L'association des parents et tuteurs/trice comprend non seulement les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux, mais également tous les enfants de l'établissement. Comme le nombre de parents d'enfants ayant des besoins spéciaux est minoritaire, beaucoup de travail les attend pour convaincre les parents des enfants « normaux » que la présence des enfants en situation de handicap dans les mêmes classes avec leurs enfants ne constitue nullement une entrave à un apprentissage naturel et que de toute façon, il s'agit là d'un droit de tous les enfants. Et l'inclusion ne peut être que positive pour tous.

*Ancrage du rôle des associations des parents et tuteurs/trices
Campagnes de sensibilisation visant à encourager la scolarisation et à soutenir l'éducation des filles, en particulier dans les zones rurales.*

Améliorer la qualité des services éducatifs et d'alphabétisation.

*Élargir la base des bénéficiaires de l'éducation non formelle et s'occuper des enfants ayant des besoins spéciaux
Contribuer à l'organisation d'activités de soutien à l'éducation et à la création de méthodologies dans les établissements et développer l'expérience des classes intégratives.*

Note ministérielle n° 3 du 4 janvier 2006

Cette conviction devrait commencer par les membres du même bureau pour la transmettre au reste des parents, par les différents moyens possibles, y compris ceux mentionnés dans les campagnes de sensibilisation et la mobilisation collective autour de l'éducation inclusive.

(Sujets : 7, 8,9).

Les différentes réunions, séminaires et contacts qui peuvent être organisés avec les parents devraient contribuer à changer leurs attitudes et leurs idées fausses au sujet des enfants ayant des besoins spéciaux.

Le rôle des associations de parents dans l'élaboration de divers projets d'inclusion

En fonction des rôles qui lui sont assignés, l'association de parents et tuteurs/trices peut jouer plusieurs rôles dans des projets d'éducation inclusive au niveau de l'établissement, déjà identifiés dont le projet individuel de l'apprenant.e, le projet de classe, le projet d'établissement et le projet familial.

• Projet pédagogique individuel

L'association de parents peut contribuer à l'élaboration de projets individuels proposés par des enseignant.e.s. En tant que défenseur des intérêts des élèves, elle peut être attentive à ce qui peut violer leur droit de bénéficier de conditions favorables à l'école. Elle a également pour rôle «d'assurer la continuation des apprentissages des apprenant.e.s et de réduire les abandons, tout en suivant les résultats à travers le contrôle continu et en présentant le soutien et la remédiation nécessaires à ceux/celles qui en ont besoin au moment opportun »(Note n° 3 du 4 février 2006)

• Projet de la classe inclusive

L'Association peut contribuer à la réussite du projet en participant aux différents conseils de l'établissement dont elle est membre (à l'exclusion des conseils d'enseignement). Cette assistance consiste à réfléchir à la recherche de solutions susceptibles d'aider à mener à bien le projet de la classe. Cela se fait également en incitant les parents à créer les bonnes conditions et à soutenir les enseignant.e.s.

• Projet de l'établissement inclusif

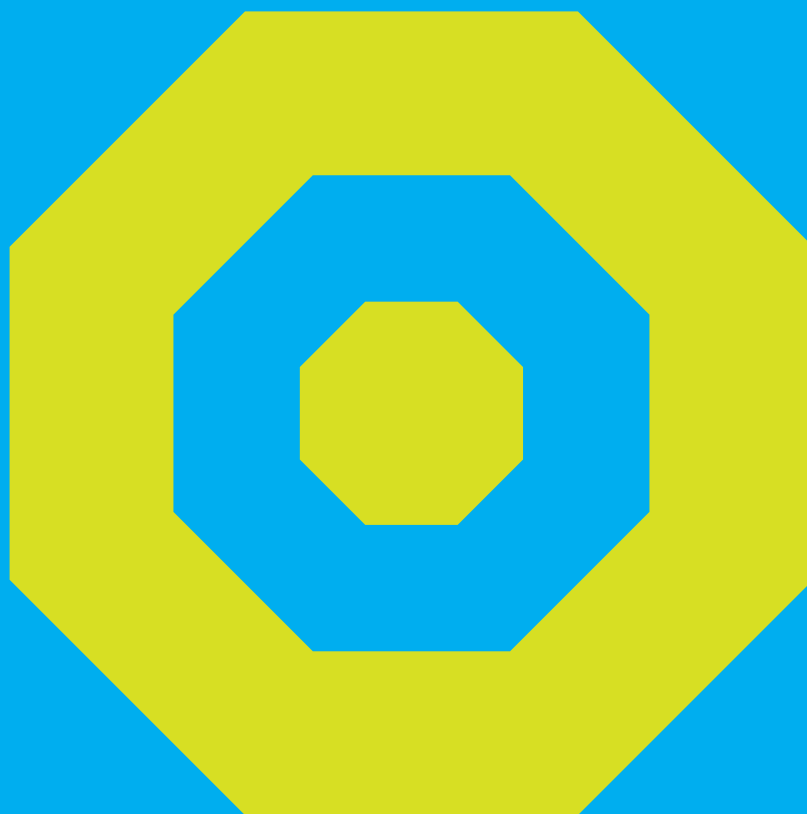
Parmi les tâches mentionnées dans la note indiquée plus haut, il a été fait référence à la participation de l'association à la gestion directe d'établissements d'enseignement public, du fait qu'elle est membre du conseil de gestion, du conseil pédagogique et des conseils de classes, ce qui lui permet de contribuer aux efforts visant à élever le niveau de performance des établissements et surtout au niveau de l'analyse du programme du plan d'action annuel des différentes activités de l'établissement. Il s'agit aussi d'assurer le suivi de ce plan et de valider le rapport général relatif à la gestion administrative, financière et comptable de l'établissement. Ce plan d'action doit parrainer l'éducation inclusive en tant que composante des activités de l'établissement.

• Projet familial d'inclusion

L'association joue un rôle important dans l'encadrement des familles, ainsi que dans la coordination entre les parents dans l'intérêt de leurs enfants. Les parents d'enfants en situation de handicap et le reste des enfants ayant des besoins spéciaux ont davantage besoin de soutien et d'accompagnement. Cet accompagnement peut prendre la forme d'une sensibilisation/conscientisation à l'importance de la scolarisation de l'enfant ou d'un soutien psychologique visant l'acquisition de la confiance en soi ou bien encore d'un soutien cognitif en aidant à acquérir des informations pour atteindre les objectifs du projet familial d'inclusion, voire son élaboration et sa gestion. Ce soutien peut prendre plusieurs formes : écoute, accueil, débat, ateliers de travail, classe des mères...

Cependant, ce soutien ne doit pas aller dans le sens de créer une dépendance entre les parents, mais plutôt constituer un outil de changement et de réorganisation des compétences parentales de manière à éviter la susceptibilité et à respecter la dignité de la famille.

SECTION IV
SUIVI ET ÉVALUATION DES PROJETS
DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE



Présentation

L'éducation inclusive n'est pas simplement une procédure ou des mesures séparées, mais plutôt une approche globale et complexe. En d'autres termes, il s'agit d'un projet communautaire intégré associant des institutions de l'État et des organes et structures communautaires. Comme tout projet, l'éducation inclusive repose sur trois grands axes interdépendants : la planification, la gestion et l'évaluation.

L'évaluation du projet d'inclusion, quels que soient son niveau (national ou régional, institutionnel, trimestriel, individuel ou familial) est une mesure nécessaire permettant de connaître le degré de réalisation des objectifs tracés en fournissant des informations en retour sur les réalisations pour identifier les forces et les faiblesses de la mise en œuvre ou de la planification.

Ainsi, on peut dire que l'évaluation affecte les différents aspects du projet et de ses étapes, y compris l'étape d'évaluation elle-même en termes de validité des outils d'évaluation, normes et conditions de passation conduite, etc.

Cette quatrième section d'un seul axe vise à fournir des données relatives aux procédures pouvant être consultées par les associations ou les familles pour évaluer les différents aspects de l'éducation inclusive, y compris le projet sociétal qui sera présenté par la première fiche.

La deuxième fiche portera sur la nature de l'évaluation parallèle du projet d'éducation inclusive qui peut être réalisée par un réseau ou une coalition d'ONG. Une telle évaluation permet de faire entendre la voix et les dispositions de la société civile, permettant ainsi aux responsables d'obtenir un retour d'information facilitant le développement et la promotion du projet.

Guide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 4	Suivi et évaluation des projets de l'éducation inclusive
Neuvième axe	Évaluation des organisations de la société civile des projets de l'éducation inclusive
Sujet 20	Évaluation des associations de leurs projets relatifs à l'éducation inclusive

Nature du sujet

Lorsqu'on parle d'évaluation de projet, il s'agit de poser des questions sur les résultats des produits du projet, les outputs. Ces résultats peuvent être jugés sous différents formats, allant des impressions subjectives à l'évaluation objective basée sur la mesure.

Parmi les différentes approches pouvant être utilisées pour évaluer les projets réalisés par les associations, une question reste inchangée : quels sont les résultats ?

La fiche suivante tente d'examiner toute une gamme de questions liées à l'évaluation du projet (concept, techniques, domaines, etc.).

Questions clés

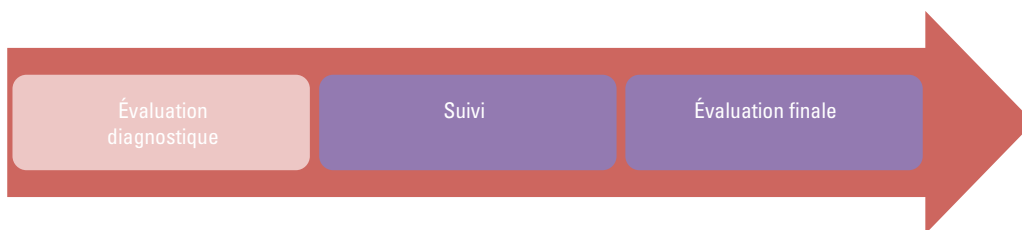
- Qu'est-ce que l'évaluation et quelle est la différence entre évaluation et suivi ?
- Comment réaliser un projet associé à des services liés à l'éducation inclusive ?
- Comment peut-on remédier aux points faibles d'un projet ?

Suivi et évaluation

Ces deux concepts sont souvent distingués, bien qu'ils soient liés, mais le premier fait tellement partie du second que certains l'appellent l'évaluation du parcours ou l'évaluation des performances.

Le suivi est l'ensemble des actions systématiques pour formuler des jugements et des estimations sur le déroulement d'un projet en collectant des données et des indicateurs sur les différentes activités en cours. Ainsi, nous ne pouvons parler de suivi qu'après le démarrage des activités du projet. Le suivi permet de voir dans quelle mesure les réalisations progressent vers les objectifs mais aussi de voir de près les activités et les ressources matérielles et humaines.

L'évaluation, elle, est un processus organisé basé sur les résultats obtenus soit à la fin du projet, soit à la fin de chaque étape (évaluation par étapes). En amont de la planification du projet, l'association peut effectuer une évaluation diagnostique pour faire l'état des lieux sur la réalité du terrain du projet pour définir les priorités et les objectifs envisagés. Ainsi, le processus de l'évaluation peut être tracé comme suit.



Comment évaluer un projet lié à l'éducation inclusive ?

L'évaluation des projets est souvent confiée à des experts, à des spécialistes ou à des tiers, dans un souci d'objectivité et de précision. Toutefois, l'association peut procéder à une évaluation personnelle ou à une assistance en faveur d'une famille ayant un enfant en situation de handicap pour évaluer son projet inclusive.

L'évaluation d'un projet est basée sur les critères suivants :

- La pertinence du projet par rapport à la problématique de l'éducation pour l'inclusion et ses objectifs et sa validité.
- L'efficacité du projet est la mesure dans laquelle ses activités permettent d'atteindre les résultats et les objectifs d'efficacité souhaités, tels que le changement de tendances, d'attitudes et de pratiques.
- L'impact du projet, c'est-à-dire ses implications générales, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, positives ou négatives.
- Cohérence des composantes du projet, à savoir l'existence de l'interdépendance et de l'unité de ses composantes.
- Pérennité de l'impact, c'est-à-dire dans quelle mesure le projet est capable d'assurer une continuité d'amélioration, d'efficacité ou de changement dans le temps, de sorte que les résultats ne soient pas uniquement liés au stade actuel.

L'évaluation d'un projet d'inclusion familiale ou d'un projet d'association thématique dans ce domaine devrait tenter de déterminer dans quelle mesure les résultats sont atteints sur la base de ces cinq critères.

Pour parvenir à un jugement objectif qui permette une capacité d'adaptation et une gestion appropriée, l'évaluation doit utiliser des outils valides.

Les outils appropriés varient en fonction de la nature du projet et de son étendue, notamment : grilles d'évaluation, formulaires, échelles des tendances, interviews, étude de documents et de rapports, visites sur le terrain, grilles d'observation ...

Remédiation aux points faibles d'un projet

L'évaluation n'est ni une fin en soi ni un moyen d'ajustement. Mais elle est principalement un outil qui permet d'avoir un feedback et de connaître ainsi ce qui a été réalisé ou non réalisé ainsi que les facteurs qui déterminent les résultats. Ces connaissances doivent être motivées pour intervenir afin de modifier et de corriger ou au moins de tirer parti des erreurs futures à éviter dans d'autres projets. La modification et le traitement peuvent affecter diverses composantes du projet, des objectifs à l'évaluation elle-même. Ainsi, il peut s'avérer que les objectifs étaient très élevés et que le potentiel subjectif ou le contexte dans lequel le projet a été réalisé (le projet de l'association ou le projet familial d'inclusion) ne permettent pas de réaliser les résultats escomptés. Ce qui nécessite un ajustement, une adaptation et une réduction des objectifs au niveau quantitatif ou qualitatif (nombre d'activités, de bénéficiaires ou d'impacts et leur qualité ...) La traçabilité ou les évaluations intermédiaires peuvent indiquer que les moyens utilisés sont insuffisants ou inadéquats, que la gestion des activités est inappropriée ou que les critères d'évaluation eux-mêmes ne sont pas valides. Dans tous ces cas, les composants défectueux ou dépourvus de la pertinence nécessaire doivent être examinés.

Guide des parents et des associations sur d'éducation inclusive	
Section 4	Suivi et évaluation des projets de l'éducation inclusive
Neuvième axe	Évaluation des organisations de la société civile des projets de l'éducation inclusive
Sujet 21	Rapports des évaluations parallèles sur le projet de l'éducation inclusive.

Nature de la question

Le sujet de cette fiche se rapporte à un autre niveau d'évaluation, qui a pour autres objectifs principalement d'exercer des pressions sur les gouvernements pour obtenir de nouveaux gains dans le domaine de l'éducation inclusive. La présentation d'un rapport sur une évaluation parallèle des rapports présentés par les gouvernements constitue une manifestation démocratique qui permet à toutes les parties, y compris les organisations non gouvernementales, de faire entendre leur voix et qui peuvent avoir des points de vue différents ou compléter le point de vue du gouvernement, le tout dans l'intérêt du projet d'éducation inclusive. Les organisations non gouvernementales intéressées par l'éducation pour l'inclusion peuvent présenter leurs rapports sur l'affaire, comme elles peuvent contribuer aux rapports publics, aux côtés d'organisations intéressées par d'autres domaines des droits humains ou spécifiquement des droits des enfants ayant trait à l'éducation inclusive.

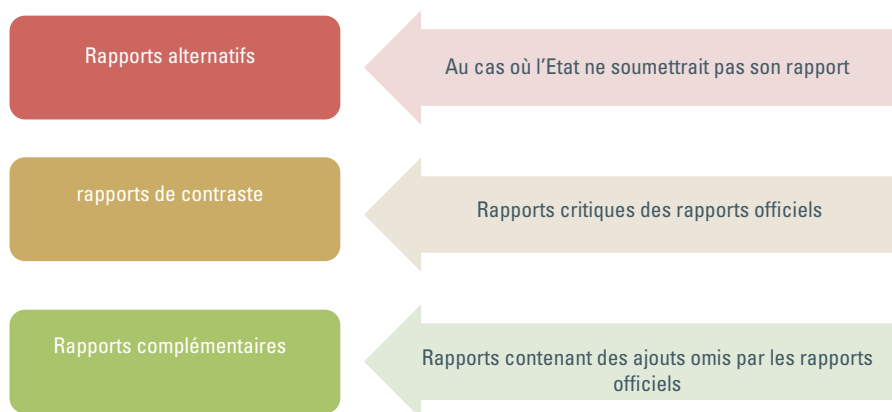
Questions clés

- Qu'est-ce qu'un rapport d'évaluation parallèle sur l'éducation inclusive ? Quels sont ses objectifs ?
- Comment un rapport parallèle peut-il être formulé par des organisations non gouvernementales ?

Rapports des évaluations parallèles

Des rapports parallèles ou non officiels sont souvent produits par des organisations de la société civile et soumis à l'ONU, aux organismes régionaux ou provinciaux concernés par le sujet du rapport et chargés de la protection des accords internationaux ou régionaux. Ces rapports alternatifs peuvent également être soumis aux conseils nationaux (conseil national des droits de l'Homme, conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ...)

Ces rapports constituent souvent une forme de critique des pratiques nationales, fondée sur le contenu des conventions et décisions internationales, mais de tels rapports non officiels peuvent prendre différentes formes.



Vu que l'éducation inclusive fait partie des droits mentionnés dans la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et qui est entrée en vigueur à partir de 2006, l'application de ce droit incombe à l'Etat et aux institutions nationales chargées des droits de l'homme et les organisations de la société civile. Chacune de ces parties devrait évaluer ce qui a été accompli et ce qui n'a pas été réalisé dans le domaine de l'éducation inclusive 28.

Ces rapports créent du dynamisme et permettent aux organisations internationales, aux institutions nationales des droits de l'homme de l'éducation et de l'enseignement de présenter des recommandations au gouvernement en vue de développer son action dans le domaine de l'éducation inclusive, de renforcer ses composantes et de respecter le droit de tous les enfants ayant des besoins spéciaux à l'éducation dans des écoles normales.

Les rapports parallèles élaborés par des organisations non gouvernementales ne constituent pas un acte hostile au gouvernement, mais contribuent plutôt au développement de l'éducation pour l'inclusion en tant que projet communautaire et viennent promouvoir des campagnes de sensibilisation qui ont été mentionnées dans la deuxième section de ce guide.

Rédaction d'un rapport parallèle

L'élaboration d'un rapport parallèle dans le domaine des droits de l'homme, y compris le droit à l'éducation inclusive, peut être individuelle et intégrée dans des rapports généraux parallèles (droit à l'éducation, les droits de l'enfant ou les droits en général).

Cette formulation passe par une série d'étapes dont nous pouvons déterminer les plus importantes dans ce qui suit.

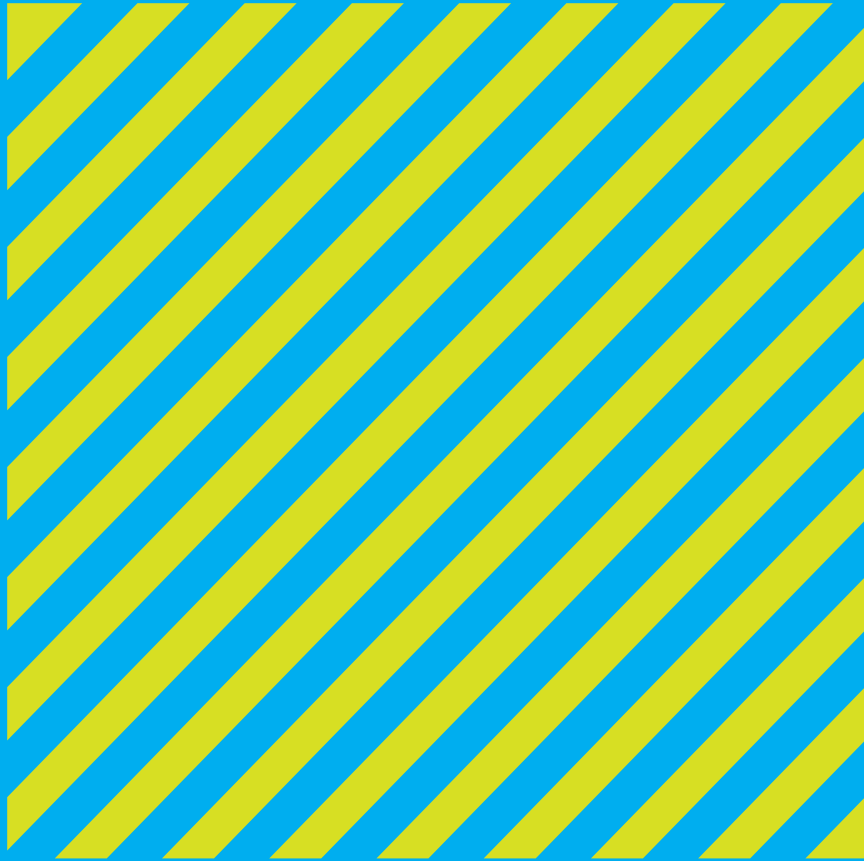
- Constituer un comité de rédaction du rapport qui doit comprendre le plus grand nombre de membres d'organisations et associations œuvrant dans le domaine de l'éducation pour l'inclusion et dans des domaines connexes tels que les droits des personnes handicapées, le droit à la scolarité, les droits de l'homme et les droits des enfants.
- Demander au gouvernement de fournir au comité de rédaction du rapport son rapport officiel. Conformément à cela, les procédures énoncées dans ce rapport seront examinées et les faits fournis concernant l'état de l'éducation inclusive.
- Recueillir suffisamment d'informations sur le terrain, étudier les rapports et mener des communications pour contrôler le plus grand nombre possible de faits honnêtes et établis.
- Préparer des questions à adresser au gouvernement et auxquelles le comité de rédaction devrait répondre.
- Établir un dialogue entre les membres du comité et les représentants du gouvernement sur des questions qui n'étaient ni ambiguës ni non convenues.
- Le Comité adopte les observations finales.
- Rédaction du rapport
- Présenter le rapport aux organismes chargés de superviser l'application des chartes ou des conseils nationaux compétents.
- Mobilisation sociale et plaidoyer pour corriger les lacunes du thème des observations.
- Suivi du dossier et rédaction des rapports sur sa procédure.

Rédaction du rapport

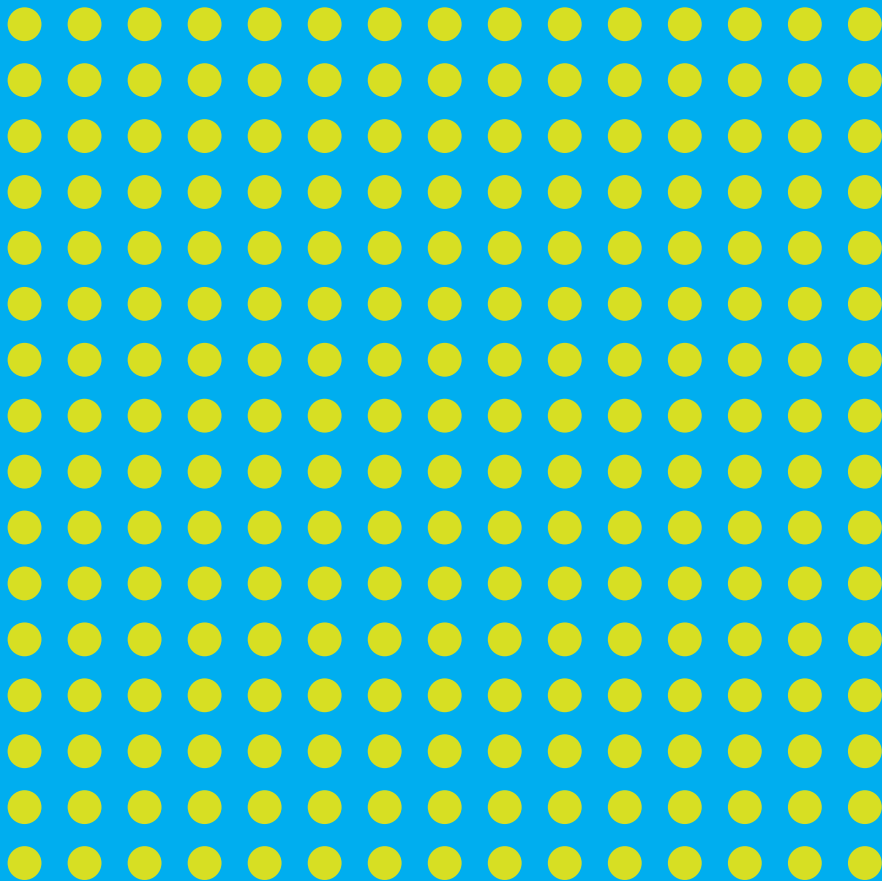
Le processus est simple et il existe de nombreux modèles, et il est possible de trouver des ressources permettant une bonne rédaction. Il est possible de signaler, dans le rapport, l'état de l'éducation pour l'inclusion dans le pays. Certaines expériences d'autres pays peuvent être mentionnées à des fins de comparaison. Ainsi que certaines observations formulées dans des rapports pertinents antérieurs formulés par d'autres comités. Ainsi, le rapport pourrait inclure une analyse des lacunes dans la mise en œuvre de la philosophie de l'éducation inclusive et des recommandations pour modifier et corriger le déséquilibre. #

Bibliographie

- Béatrice Lamboy : soutenir la parentalité : pourquoi et comment ? in : Médecine & Hygiène |« Devenir » 2009/1 Vol. 21 | pages 31 à 60
- Centre international de formation de l'OIT : Module Plaidoyer, sensibilisation et travail en réseau ;Turin, 2010 , site web: <http://gender.itcilo.org/cms>
- Christine Barras et J. Pierre Pourtois: Développer les compétences éducatives des familles en situation de précarité, EMPAN, 2005/4 N° 60, PP. 65-73
- Groupe de partenaires associatifs et institutionnels : Guide méthodologique destinés aux Porteurs de projets sur le soutien à la parentalité ; Limosin ; novembre 2015
- Handicap International & Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (Burkina Faso), Manuel de formation des enseignants en éducation inclusive, 2012
- Isabelle Ville: Identité, représentations sociales et handicap ; in: http://www.moteurline.apf.asso.fr/IMG/pdf/identite_hp_IV_48-52.pdf ; consulté le 6/10/201
- Josée Latendresse : La mobilisation , le moteur de l'action, centre 1.2.3 Go ! (in : <https://rqvvs.qc.ca/documents/file/mobilisation-moteur-d-action.pdf>) consulté le 18/9/2018
- Julienne TSANGUEU SEPOU : Les techniques du plaidoyer, in : http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/6_Techniques_plaidoyer.pdf ; consulté le 20/9/2018
- Marco Di Duca : Accompagnement de parents d'un enfant en situation de handicap : l'engagement des professionnels dans la construction d'un foyer bien traitant ; in [https://www.cairn.info/revue-dialogue-2006-1-page-UNICEF & CSEFRS](https://www.cairn.info/revue-dialogue-2006-1-page-UNICEF-&CSEFRS), Tous à l'école, Moyen-Orient et Afrique du nord, Initiative
- mondiale en faveur des enfants non scolarisés. Résumé du rapport national sur les enfants non scolarisés, Mars 2015. UNESCO, Combattre l'exclusion, in : TESSA, Un guide pour la formation des enseignants en éducation inclusive au Togo, 2015
- UNESCO, Institut de statistique de l'UNESCO (UIN), Données pour les objectifs de développement durable, 2017.



ANNEXE



المرجعيات الحقوقية والتشريعية

تقديم

تشكل قضية الإعاقة في إطار منظومة الأمم المتحدة مجالا قائما بذاته. وذلك منذ أوائل الألفية الثانية. ولقد انخرطت المملكة المغربية في منظومة حقوق الإنسان الكونية وصادقت على جل الاتفاقيات والعهود الدولية والبروتوكولات الملحق بها. كما ترجمت إرادتها هاته بالتنصيص عليها في دستور 2011. وأصبحت الاتفاقيات الدولية كما صادقت عليها المملكة. تسمو على التشريعات الوطنية. ووجب العمل على ملاءمة هذه التشريعات. مع ما تتطلبه تلك المصادقة.

كما دخل المغرب في مسارات قطاعية متعددة من أجل إعمال حقوق الإنسان وحمايتها. عبر مسلسل تدريجي متنوع الأشكال والمجالات. على المستويات الدستورية والتشريعية والسياسية والقانونية والتربوية لحماية حقوق الإنسان والنهوض بثقافتها. ومن ضمنها ما يتعلق بحقوق الأطفال في وضعية إعاقة.

ويشكل الأشخاص في وضعية إعاقة محط اهتمام عدد من النصوص المؤسسية التي تهدف إلى النهوض بإدماجهم الاجتماعي والاقتصادي ويتجسد ذلك من خلال نصوص:

- مؤسسية تحث الدول على الارتقاء بالإدماج المدرسي للأطفال في سن التمدرس;
- قانونية تنظيمية وتعليماتية مذكرات توجيهية تحدد شروط استقبال وتعليم الأشخاص في وضعية إعاقة.

الاتفاقية الدولية المتعلقة بالأشخاص في وضعية إعاقة: تمت المصادقة عليها في 13 دجنبر 2006 من طرف الجمعية العامة للأمم المتحدة. وفتح باب التوقيع عليها في 30 مارس 2007.. كما نصت الاتفاقية. من خلال البروتوكول الملحق بها. على إرساء آلية لتقديم الشكاوى الفردية للجنة الدولية التي تسمح للأفراد بتقديم طلبات مباشرة إلى اللجنة المكلفة بمتابعة أعمال الاتفاقية.

• صادق المغرب على هذه الاتفاقية والبروتوكول الاختياري في 14 أبريل 2009 وصدر في ظهير رقم 143081 المنشور بالجريدة الرسمية بتاريخ 2 غشت 2011. وتشكل الاتفاقية ميثاقاً كونياً لحقوق الإنسان. ملزماً للدول الأعضاء عند المصادقة عليه. ويتعين على هذه الدول أن تقوم باحترام وحماية هذه الحقوق وأن تضع قيد التنفيذ التدابير المنصوص عليها في الاتفاقية.

• في المادة 4 من الاتفاقية تم تحديد التزامات البلدان الأعضاء. ويتعلق الأمر أساساً باعتماد إطار تشريعي منسجم مع الاتفاقية. التي تشكل القاعدة القانونية التي تسمح بحاربة التمييز على أساس الإعاقة وتفعيل الحقوق السياسية والاقتصادية والاجتماعية والثقافية كما نصت عليها الاتفاقية.

• تُعرف الاتفاقية مفهوم التمييز على أساس الإعاقة. ومفهوم "الترتيبات التيسيرية المعقولة و" التصميم العام" في (المادتان 1 و 2).
• تحدد المبادئ العامة في المادة 3.

• تشخص الالتزامات المترتبة على الدول الأعضاء في المواد 5,6,7,9 و 10.

• تفصل الحقوق الأساسية ذات الطابع الإلزامي في المواد من 11 إلى 30.

• تلتفت النظر إلى أهمية جمع المعطيات والبيانات في المادة 31

• دور التعاون الدولي في المادة 32.

• تحدد هيئات التنفيذ والرصد على المستوى الوطني في المادة 33.

• تنص الاتفاقية على خلق لجنة عالمية للتتبع والرصد المادة 34

• تضع آلية لإجاز تقارير دورية المواد 35, و 40

- معالجة الأوضاع الهشة لفئات من النساء والأمهات، وللأطفال والأشخاص المسنين ووقايتهم؛
- إعادة تأهيل الأشخاص الذين يعانون من إعاقة جسدية، أو حسية-حركية، أو عقلية، وإدماجهم في الحياة الاجتماعية والاقتصادية، وتيسير تمتعهم بالحقوق والحريات.
- تعزيز دور المجتمع المدني في النهوض بحقوق الأشخاص في وضعية إعاقة.
- **الرؤية الاستراتيجية لإصلاح التعليم -2015 2030:** الهادفة إلى تحقيق تكافؤ الفرص والإنصاف والجودة والارتقاء الفردي والمجتمعي والتدبير الجيد لعملية الإصلاح التعليمي والتربوي في شموليتها وهي أسس، وخيارات كبرى ناظمة للإصلاح، تقدم خارطة طريق بمداخل نسقية وبرافعات للتغيير المستهدف، وتواكب خديبات ورهانات جديد المنظومات التربوية، ونصت الرفاعة الرابعة من الرؤية الاستراتيجية على: تأمين الحق في ولوج التربية والتكوين للأشخاص في وضعية إعاقة، أو في وضعيات خاصة
- يعتبر المجلس أن كسب هذا الرهان يقع في صميم الإنصاف والعدالة الاجتماعية. لذلك، يدعو إلى قيام الدولة، لاسيما السلطات الحكومية المكلفة بالتربية والتكوين، بواجبها تجاه الأشخاص في وضعية إعاقة، أو في وضعيات خاصة، في ضمان الحق في التعليم والتكوين الجيدين ضمن مختلف مكونات المدرسة، من خلال مخطط عمل يتضمن ما يلي:
- 1 إدماج الأطفال المعاقين في المدارس لإنهاء وضعية الإقصاء والتمييز. أخذاً بالاعتبار نوعية الإعاقة، مع توفير المستلزمات الكفيلة بضمان إنصافهم وتحقيق شروط تكافؤ فرصهم في النجاح الدراسي إلى جانب أقرانهم.
- 2 تربية وتكوين الأشخاص في وضعية إعاقة، أو في وضعيات خاصة، من خلال:
 - وضع مخطط وطني لتفعيل التربية الدامجة للأشخاص في وضعية إعاقة، أو في وضعيات خاصة، على المدى القريب، يشمل المدرسين، والمناهج والبرامج والمقاربات البيداغوجية، وأنظمة التقييم والدعامات الديدككتيكية الملائمة لمتنوع الإعاقات والوضعيات، على أن يتم تفعيل هذا المخطط على المدى المتوسط؛
 - تكوين مدرسين متمكنين من التربية الدامجة، وإدراجها ضمن برامج التكوين المستمر للأطر التربوية، وتوفير مساعدين للحياة المدرسية؛
 - تكييف الامتحانات وظروف اجتيازها مع حالات الأشخاص في وضعية إعاقة؛
 - تعزيز الشراكة مع القطاع الحكومي المكلف بالصحة ومع المجتمع المدني، قصد إحداث وحدات صحية متعددة الاختصاصات، لتشخيص وتتبع حالات الإعاقة بين المتعلمين والمتعلمات، وتمكينهم مما يلزم من رعاية طبية؛
 - الانفتاح على شراكات أكاديمية مع مؤسسات أجنبية في سياق إرساء تكوينات في هذا المجال. بمؤسسات جامعية مغربية من قبيل كلية علوم التربية.
- 3 إدماج محاربة التمثلات السلبية والصور النمطية عن الإعاقة في التربية على القيم وحقوق الإنسان، وفي الإعلام بمختلف أنواعه وقنواته.:
- عملاً على وضع إطار تنظيمي وبنوي للإدماج المدرسي للأطفال المعاقين يوفر له المرجعية الضرورية ويضمن له مكانته كعملية عادية في إطار المنظومة التربوية الوطنية، قامت الوزارة بإصدار مذكرات وزارية وتوقيع اتفاقيات للشراكة ودوريات مشتركة مع شركائها من أجل إعطاء الحق لجميع الأطفال ذوي الإعاقات الخفيفة والمتوسطة في التسجيل بالمدرسة العمومية بالأقسام المدمجة والعاية نذكرها كالتالي:
- المذكرة الوزارية عدد 10 بتاريخ 16 فبراير 1998 حول إجراءات تنفيذ الباب الثالث من المرسوم التطبيقي رقم 2.97.218 الصادر في 18 من شعبان 19 1418 دجنبر 1997 للقانون رقم 05.81 المتعلق بالرعاية الاجتماعية للمكفوفين وضعاف البصر، والقانون رقم 07.92 المتعلق بالرعاية الاجتماعية للأشخاص ذوي الإعاقة؛
- المذكرة الوزارية عدد 104 بتاريخ 28 شتنبر 1998 حول إدماج الأطفال المعاقين بالسلك الأول من التعليم الأساسي، والتي تعطي الحق لجميع الأطفال ذوي الإعاقات الخفيفة والمتوسطة في التسجيل بالمدرسة العمومية بالأقسام العادية أو المدمجة؛
- المذكرة الوزارية عدد 008 بتاريخ 07 أبريل 2000 حول تدرّس الأطفال المعاقين، والتي حث جميع مديري المصالح المركزية على الأخذ بعين الاعتبار وجود التلاميذ ذوي الإعاقة والاستجابة لحاجياتهم الخاصة، وذلك عند إعداد برامجهم القطاعية مثل التجهيز، التأطير التربوي، المناهج وغيرها.....؛
- الدورية المشتركة رقم 130 بتاريخ 12 أكتوبر 2004 بين وزارة التربية الوطنية والشباب وكتابة الدولة المكلفة بالأسرة والطفولة وإدماج المعاقين في شأن إجراءات الدخول المدرسي الخاصة بالأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة، واهتمت بالجوانب التالية:
- إعادة النظر في إجراءات تسجيل التلاميذ بإحداث لجنة نيابية تتكلف بالنظر في ملفات التسجيل الحالية عليها وفي الخريطة التربوية للأقسام المدمجة؛
- الحث على القيام بحملات للتوعية والتحسيس من أجل تسجيل الأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة؛
- وضع معايير لاختيار الأساتذة المكلفين بالتدريس في الأقسام المدمجة؛

• تحديد مواصفات لقسم الإدماج.

• **مذكرة الوزارة عدد 89 بتاريخ 19 غشت 2005** حول إجراءات الدخول المدرسي 2005/2006 التي حثت على تمتيع فئة الأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة بالأسبوعية في إطار مقارنة التمييز الإيجابي وذلك بفتح المزيد من الأقسام المدمجة انطلاقاً من الحاجات المعبر عنها ووفق المواصفات التقنية المتعارف عليها دولياً (حوالي 10 تلاميذ في كل قسم مدمج) مع توفير الظروف البيداغوجية والتجهيزات اللازمة لها بالتنسيق مع شركاء الوزارة. واعتماد تنظيم تربوي للإدماج المدرسي لهذه الفئة من الأطفال:

• **المراسلة الوزارية عدد 201.07 بتاريخ 14 مارس 2007** حول إحداث لجان للتنسيق مع مختلف المتدخلين في أنشطة الإدماج المدرسي على المستويات المركزية والجهوية والإقليمية والمحلية.

• **المذكرة الوزارية رقم 143 بتاريخ 13 أكتوبر 2009** حول تدرّس الأشخاص ذوي الاحتياجات الخاصة. والرامية إلى تحقيق تكافؤ الفرص بين الأطفال في سن التمدّس ولاسيما تحسين الخدمات التربوية والاجتماعية والصحية الملائمة لتمكين الأطفال واليا فعين في وضعية إعاقة من حقهم في التمدّس بمؤسسات التعليم بكافة مستوياته. بغية تحقيق «التربية للجميع»:

• **المذكرة الوزارية رقم 192850 بتاريخ 19 مايو 2010** في شأن تأطير اتفاقيات الشراكة مع الجمعيات النشيطة في مجال العناية بالأشخاص ذوي الاحتياجات الخاصة:

• **المذكرة الوزارية عدد 2274-3 بتاريخ 30 أبريل 2013** والمتعلقة بالإجراءات التنظيمية لتكييف المراقبة المستمرة والامتحانات الإشهادية لفائدة التلاميذ ذوي الإعاقة والذين يواجهون صعوبات في الكتابة والنطق. وذلك ضماناً لحق هذه الفئة من الاستمرار في المؤسسة التعليمية من خلال مراعاة الصعوبات التي تعاني منها لاجتياز الامتحانات في جو مناسب لوضعتهم الاحتجاجية:

• **المذكرة الوزارية عدد 14.039 بتاريخ 03 أبريل 2014** حول تفعيل الشراكات المبرمة بين الأكاديميات الجهوية للتربية والتكوين وجمعيات المجتمع المدني في مجال تدرّس الأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة. والعمل على تنفيذ كل الالتزامات المتضمنة بالاتفاقيات المبرمة. واعتماد مقارنة تشاركية وتشاورية بين الأكاديميات الجهوية والنيابات الإقليمية. والجمعيات الفعالة وذات مصداقية لتطوير البرامج التربوية المعدة لهذه الفئة من الأطفال:

• **الدورية المشتركة بين وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني ووزارة الصحة رقم 14.721 بتاريخ 25 يونيو 2014** في مجال تفعيل ودعم دور اللجنة الطبية الإقليمية التابعة لوزارة الصحة وكذا دور اللجنة النيابة التابعة لوزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والمكلفة بالاستقبال والتوجيه والتتبع في مجال تربية الأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة. وذلك لتسهيل عملية دراسة ملفات تدرّس هذه الفئة من الأطفال في الأجل المناسب. ووضع آليات التنسيق بينهما في ما يخص التشخيص والتوجيه والتتبع:

• **المذكرة الوزارية عدد 412.14 بتاريخ 22 شتنبر 2014** حول اتخاذ الإجراءات والتدابير التي يمكن نهجها من أجل تفعيل مضمين جميع الدورات المشتركة والمذكرات الوزارية الصادرة في مجال تدرّس الأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة:

• **المقررات الوزارية السنوية** في شأن دفتر مساطر الامتحانات الإشهادية للأسلاك التعليمية الثلاثة التي تتضمن إجراءات تكييف ظروف الاجتياز والتصحيح لفائدة المترشحين في وضعية إعاقة.

• **المذكرة الوزارية عدد 88/18 بتاريخ 29 مارس 2018** في شأن تشجيع تدرّس الأطفال في وضعية إعاقة بمؤسسات التعليم المدرسي الخصوصي:

• **المذكرة الوزارية عدد 79/18 بتاريخ 23 مايو 2018** في شأن إجراءات تكييف امتحان نيل شهادة الباكالوريا لفائدة المترشحين في وضعية إعاقة:

• **على مستوى تدبير ملف تدرّس الأطفال ذوي الإعاقة** فقد تم تفويض السيد مدير المناهج بالتدبير والإمضاء والتأشير على جميع الوثائق المتعلقة بتدرّس الأطفال ذوي الإعاقة تبعاً لقرار السيد وزير التربية والتكوين المهني رقم 2289.16 صادر في 25 من رمضان 1437 فإخ يوليوز 2016 وصادر بالجريدة الرسمية عدد 6503 بتاريخ 24 ذو الحجة 1437 شتنبر 2016.

